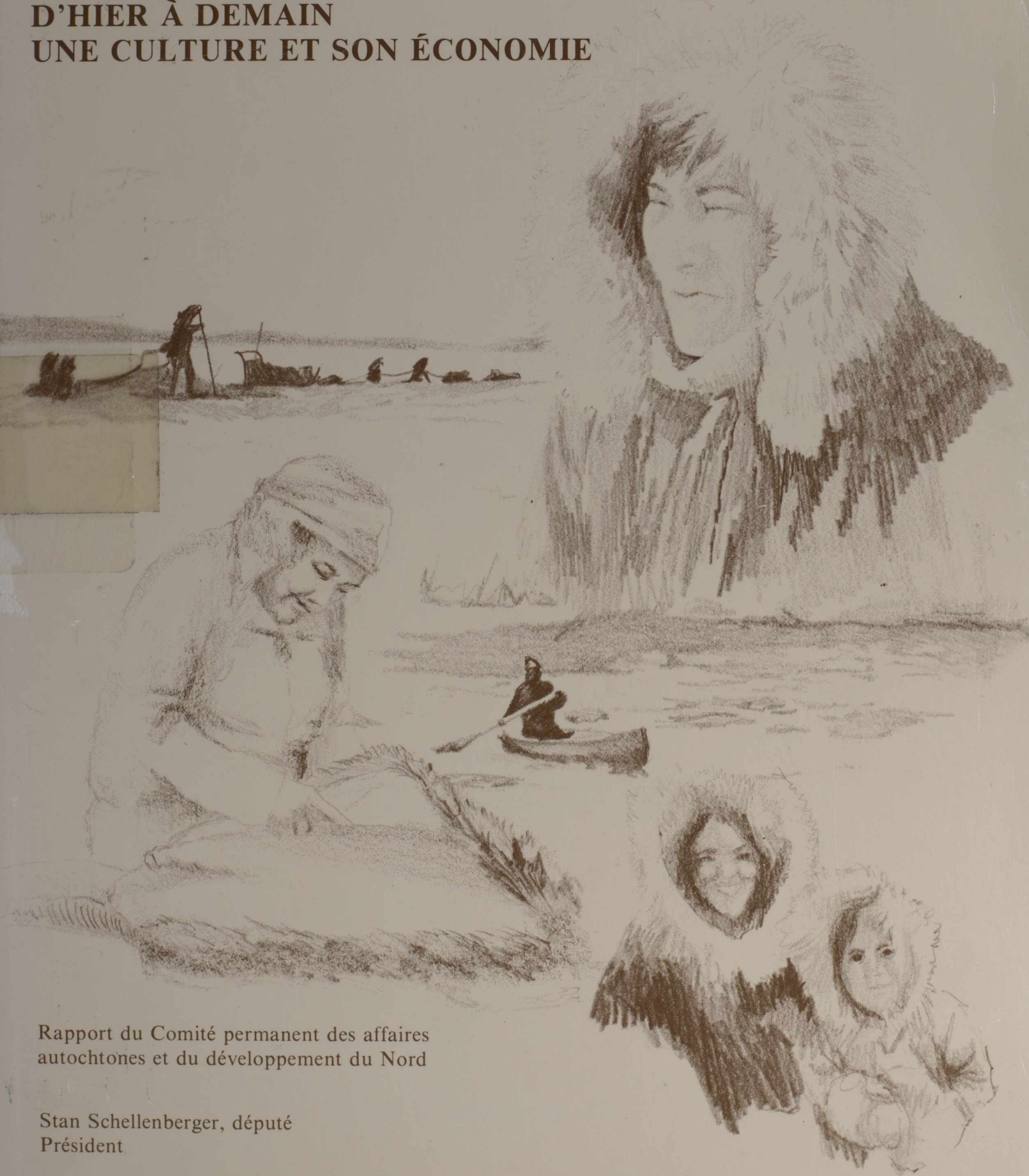


# LA QUESTION DES FOURRURES

**D'HIER À DEMAIN  
UNE CULTURE ET SON ÉCONOMIE**



Rapport du Comité permanent des affaires  
autochtones et du développement du Nord

Stan Schellenberger, député  
Président

John A. MacDougall, député  
Vice-président



CHAMBRE DES COMMUNES

Parcours n° 1



CHAMBRE DES COMMUNES  
CANADA

Procès-verbaux et témoignages du  
Comité permanent des

Affaires autochtones  
et du développement  
du Nord

CONCERNANT

# LA QUESTION DES FOURRURES

Ordre de travail approuvé par l'article 98(2) de  
Règlement relatif à la question des Fourrures

D'HIER À DEMAIN,  
UNE CULTURE ET SON ÉCONOMIE

INCLURENT

Le premier rapport à la Chambre

RAPPORT DU  
COMITÉ PERMANENT DES  
AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU  
DÉVELOPPEMENT DU NORD

Deuxième rapport à la

Commission d'enquête sur les Fourrures (1964-1985-1986)

DÉCEMBRE 1986



CHAMBRE DES COMMUNES  
CANADA

# LA QUESTION DES FOURRURES

UN RAPPORT DU  
COMITÉ PERMANENT DES  
AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU  
DÉVELOPPEMENT DU NORD

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

---

Procès-verbaux et témoignages du  
Comité permanent des

# Affaires autochtones et du développement du Nord

---

CONCERNANT:

Ordre de renvoi conformément à l'article 96(2) du  
Règlement relativement à la question des fourrures

INCLUANT:

Le premier rapport à la Chambre

---

Deuxième session de la  
trente-troisième législature, 1984-1985-1986

---

COMITÉ PERMANENT DES  
AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU  
DÉVELOPPEMENT DU NORD  
(Deuxième session de la trente-troisième législature)

*Nota: Le Comité permanent a terminé son étude de la question des fourrures et adopté son rapport avant la prorogation de la première session de la trente-troisième législature. Comme le Parlement a été prorogé avant l'impression du rapport et son dépôt à la Chambre, le Comité a réadopté le rapport à la deuxième session. Le Comité de la deuxième session ne comprend pas les mêmes membres que celui de la première session.*

Président : André Harvey

Vice-président : Thomas Suluk

Girve Fretz  
Allan Pietz

John Parry  
Jack Scowen

Keith Penner

(Quorum 4)

Le greffier du Comité

Eugène Morawski

*Photos:*

*Aboriginal Trappers Federation of Canada*

*La Presse Canadienne*

*Ministère des Affaires indiennes et du développement du Nord*

*Institut de la fourrure du Canada*

*Laurel Hyde*

*Archives publiques du Canada*

*Tungavik Federation of Nunavut*

MEMBRES

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES AUTOCHTONES  
ET DU DÉVELOPPEMENT DU NORD  
(Première session, trente-troisième législature)



Stan Schellenberger, P.C.  
Wetaskiwin (Alberta)  
(PRÉSIDENT)



John A. MacDougall, P.C.  
Timiskaming (Ontario)  
(Vice-président)



Jim Manly, N.P.D.  
Cowichan-Malahat-  
Les Îles (C.-B.)



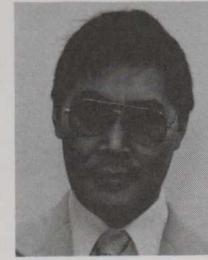
Keith Penner, L.  
Cochrane-Supérieur  
(Ontario)



Allan Pietz, P.C.  
Welland (Ontario)



Jack Scowen, P.C.  
Mackenzie (Saskatchewan)



Tom Suluk, P.C.  
Nunatsiak (T.N.-O.)

SUBSTITUTS



Felix Holtmann, P.C.  
Selkirk-Interlake  
(Manitoba)



Dave Nickerson, P.C.  
Western Arctic (T.N.-O.)



John Parry, N.P.D.  
Kenora-Rainy River  
(Ontario)

## PERSONNEL DU COMITÉ

### **Direction des comités et de la législation privée**

Luke Morton, greffier du Comité  
Claudette St.Pierre, secrétaire du greffier  
Lena L'Ecuyer, relectrice

### **Service de recherche, Bibliothèque du Parlement**

Sonya Dakers, attachée de recherche  
Elizabeth Dawson, attachée de recherche  
Debra Wright, attachée de recherche  
June Murray, rédactrice

### **Personnel des membres du Comité**

Susan Presley, adjointe de Stan Schellenberger  
Caroline Casselman, adjointe de John A. MacDougall  
Penelope Muller, adjointe de Keith Penner  
Stuart Herbert, adjoint de Jim Manly  
Bob Milling, adjoint de John Parry

### **Service de radio-télédiffusion**

Tom Littlemore, concepteur

### **Bureau des traductions**

Louis-François Bretonnière  
Hélène Bergevin  
Céline Berlanga  
Huguette Jean  
Frédérique Kerr



# LE COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU DÉVELOPPEMENT DU NORD

*a l'honneur de présenter son*

## PREMIER RAPPORT

Le Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Nord a adopté le présent rapport et demande au gouvernement d'examiner s'il y a lieu d'appliquer les recommandations qui y sont contenues.

Le présent rapport a été initialement adopté par le Comité au cours de la première session sous la présidence de Stan Schellenberger, député. Quand le Comité a repris ses travaux à la deuxième session, comme sa composition avait légèrement changé, il a réadopté le rapport en totalité.

Conformément à l'article 99(2) du Règlement, le Comité demande que le gouvernement dépose une réponse globale au rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages pertinents est déposé (fascicules n<sup>os</sup> 44, 45, 50 et 52 du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien\*; fascicules n<sup>os</sup> 2, 3, 4, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 21, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 et 33 du Comité des affaires autochtones et du développement du Nord de la première session, trente-troisième législature; et fascicule n<sup>o</sup> 1 de la deuxième session, qui inclut le présent rapport).

Respectueusement soumis,

Le président,  
André Harvey, député

IV. LA QUESTION CONTROVERSIÉE DES FOURRURES	
Le mouvement en faveur des droits des autochtones	
Témoignages	
V. LA CONTRE-OFFENSIVE	
Les autochtones passent à l'action	33
Organisation internationale du parti des autochtones	33
Fédération des trappeurs autochtones du Canada	34
Institut de la Nature du Canada	35
VI. UN RÔLE POUR LE GOUVERNEMENT	
Prendre l'offensive	39
Le ministère de l'Environnement	43
Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien	63
Le ministère des Affaires provinciales	66
Résumé	68
RENVIS	69
BIBLIOTHÈQUE	71
ANNEXE A. TÉMOINS AUX AUDIENCES PUBLIQUES	77
ANNEXE B. MÉMOIRES REÇUS	81

\* Le 18 mars 1986, le Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien a officiellement pris le nom de Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Nord.



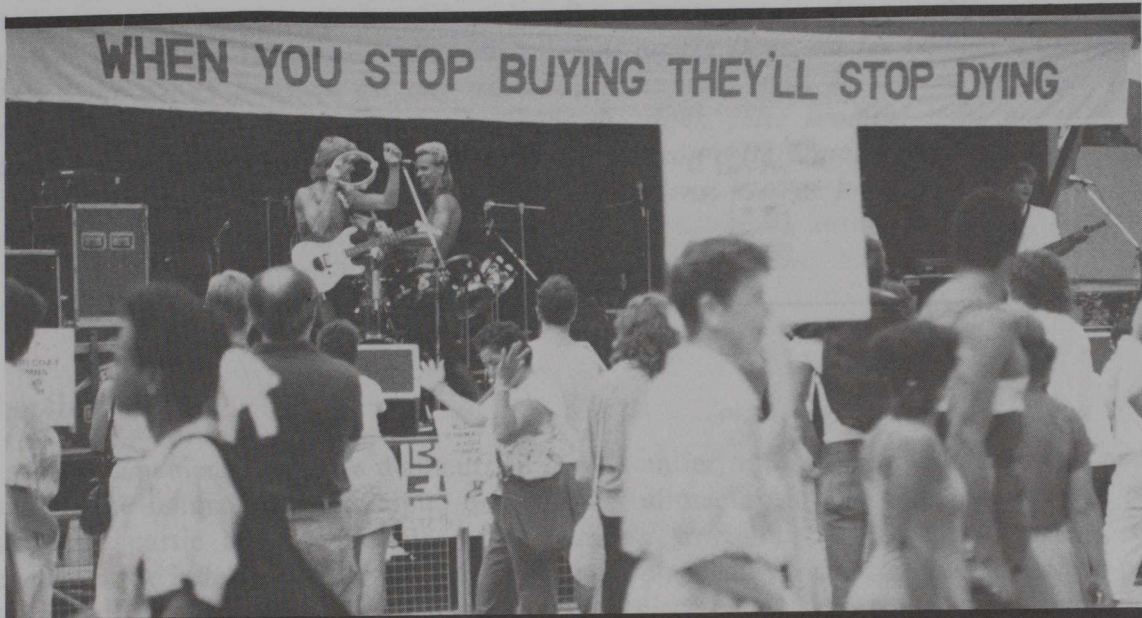
# TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
<b>I. LE DÉBAT</b>	
Introduction .....	3
<b>II. CHOIX ET DÉFI</b>	
Historique du commerce des fourrures .....	9
Les autochtones et le commerce des fourrures .....	10
Importance socioculturelle du piégeage .....	11
Économie de subsistance.....	13
Importance économique du piégeage.....	16
<b>III. LE MÉTIER DE TRAPPEUR</b>	
Piéger au Canada de nos jours .....	25
Travaux de recherche sur le piégeage sans cruauté .....	30
Éducation des trappeurs .....	34
Disponibilité de données .....	36
Le piégeage comme moyen de gestion de la faune .....	36
Piégeage et conservation .....	38
<b>IV. LA QUESTION CONTROVERSÉE DES FOURRURES</b>	
Le mouvement en faveur des droits des animaux .....	45
Tactiques .....	47
<b>V. LA CONTRE-OFFENSIVE</b>	
Les autochtones passent à l'action .....	53
Organisation internationale de survie des autochtones .....	53
Fédération des trappeurs autochtones du Canada .....	54
Institut de la fourrure du Canada .....	55
<b>VI. UN RÔLE POUR LE GOUVERNEMENT</b>	
Prendre l'offensive.....	59
Le ministère de l'Environnement .....	63
Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien .....	65
Le ministère des Affaires extérieures .....	66
Résumé.....	68
<b>RENVOIS</b> .....	69
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	73
<b>ANNEXE A: TÉMOINS AUX AUDIENCES PUBLIQUES</b> .....	77
<b>ANNEXE B: MÉMOIRES REÇUS</b> .....	81
<b>PROCÈS-VERBAUX</b> .....	83



# CHAPITRE I: LE DÉBAT

LE DÉBAT





*Je vois que vous portez tous des chaussures. Nous portons tous du cuir. Nous ne portons peut-être pas la fourrure comme le font les Inuit ou les Dene, ou les tenants d'une autre culture pour qui la fourrure est une tradition, mais nous nous en servons de façon plus raffinée. La plupart d'entre nous mangerons du steak cette semaine : du boeuf et de l'agneau. La plupart d'entre nous mangerons du poisson cette semaine. Nous ne vivons pas tous de légumes et nous ne sommes pas tous végétariens. (Georges Erasmus, chef, Assemblée des Premières nations, fascicule n° 45, p. 22, le 7 novembre 1985)*

---

### Introduction

La société canadienne, comme d'ailleurs le monde entier, utilise quotidiennement de nombreux produits d'origine animale, par exemple, des produits alimentaires, des vêtements et des produits chimiques. Une partie de ces produits est le fruit du travail des trappeurs canadiens. Ceux-ci appartiennent à une industrie importante et rentable, la plus vieille industrie du Canada. Le piégeage fait partie intégrante du mode de vie de nombreux Canadiens, autochtones ou pas. Il est cependant de plus en plus décrié par les mouvements de défense des animaux qui s'opposent à toute forme d'exploitation de ces derniers. Jusqu'à tout récemment, les écologistes s'en prenaient davantage aux pays européens, consommateurs de fourrures, qu'aux pays producteurs. Maintenant, ils ont l'Amérique du Nord dans leur collimateur. Comme l'a dit Tom Hughes, président de la *Ontario Humane Society*, «L'industrie canadienne du piégeage est condamnée; aussi bien l'accepter.»<sup>(1)</sup>

Dans les années 70, on s'en est pris à la chasse aux phoques. Maintenant, c'est le tour de l'industrie de la fourrure. La stratégie des écologistes consiste à lancer des campagnes internationales en vue de détruire le marché des produits de la fourrure. Le Canada est particulièrement vulnérable puisque plus de 90 p. 100 des quatre millions de peaux d'animaux sauvages piégés au Canada annuellement et environ 50 p. 100 des vêtements de fourrure fabriqués ici sont exportés.

Jusqu'à présent, les activistes du mouvement de protection des animaux ont pu exposer un point de vue qui n'a encore jamais été soumis à l'analyse critique, et a encore moins fait l'objet d'un débat public. Les trappeurs et les chasseurs de phoques ont peu accès aux médias (que les écologistes savent habilement exploiter) et ils ont donc beaucoup de mal à faire valoir leurs arguments ou à contester les affirmations des écologistes.

En l'absence de réplique, le public n'a aucun moyen de se former une opinion sur les arguments des écologistes. Faute d'entendre les deux points de vue, on laisse se répandre des demi-vérités qui finissent par être considérées comme un reflet fidèle de la réalité. Sans fondements rationnels sur lesquels asseoir le débat, l'opinion se divise émotivement en deux camps, l'un «pour» et l'autre «contre» le piégeage. Mais cette polarisation ne laisse aucune place aux Canadiens qui ont à coeur le bien-être des animaux et qui ne remettent pas en cause pour autant notre «droit» de les manger ou de nous en servir à diverses fins.

Les chasseurs de phoques et les trappeurs sont disséminés; ils appartiennent à une culture peu connue et sont très éloignés des campagnes des écologistes en Europe ou aux États-Unis. La chasse au phoque et l'industrie de la fourrure sont des cibles beaucoup plus faciles que l'élevage ou l'expérimentation sur des animaux de laboratoire que critiquent quand même les écologistes mais avec beaucoup moins de succès, car ces activités ont des répercussions sur tous les secteurs de la société.

M. Stephen Best, vice-président de la Coalition internationale de la faune, a résumé succinctement les tactiques de son groupe de protection des droits des animaux :

Si le public international se mettait à soutenir massivement l'industrie de la fourrure et que nous ne soyons plus en mesure de rassembler des fonds pour la combattre, nous nous réorienterions d'emblée vers un secteur animal quelconque pour assurer notre financement. Les questions intéressant les animaux ne manquent pas.

Bien que, en tant qu'organisation internationale, notre mandat soit très large et comprenne beaucoup de questions - tous les problèmes de recherche médicale, d'élevage industriel, d'environnement, de destruction du milieu naturel, etc., etc... pour des raisons financières évidentes, nous ne pouvons nous occuper que des questions qui ont le soutien du public... À mon avis, les protestations du public peuvent suffire à lutter contre l'industrie de la fourrure. Je considère que le bien-fondé des thèses de part et d'autre n'a pas grand-chose à voir avec tout cela si ce n'est aux fins d'argumentation et pour la persuasion des auditeurs ou des téléspectateurs. (2)

Le Comité s'intéresse aux répercussions de la campagne de protection des animaux sur le mode de vie des autochtones et des habitants du Nord. Dans son rapport, il étudie l'importance du piégeage dans l'optique de son mandat, qui est de s'assurer que les besoins et les aspirations des autochtones et des habitants du nord du Canada sont satisfaits, et propose des mesures garantissant la survie de cette activité.

Pour connaître les vues des autochtones et des habitants du Nord, le Comité a tenu 18 audiences à Ottawa; il s'est aussi rendu au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest où il a entendu 15 groupes (voir l'annexe A). Il a également reçu des mémoires d'organismes publics, d'organisations de piégeage et d'autochtones, de même que de groupes d'écologistes (voir l'annexe B).

Même si les activistes de la campagne contre le piégeage soutiennent qu'ils ne visent pas les autochtones en particulier, ce sont néanmoins ces derniers qui auraient le plus à perdre si leur économie, fondée sur la chasse, le piégeage et la pêche, s'effondrait. Les Inuit du Nord canadien ont été déjà gravement touchés par la campagne de lutte contre la chasse aux blanchons. Même s'ils chassent les phoques adultes, qui n'étaient pas visés par la campagne, les habitants des collectivités des Territoires du Nord-Ouest, qui dépendent de la vente des peaux de phoques pour leur survie, ont observé que l'effondrement du marché a réduit leurs revenus annuels d'environ 60 p. 100.

De nombreux autochtones et habitants du Nord ont encore un mode de vie traditionnel axé sur la chasse et le piégeage et ils veulent continuer à vivre ainsi. Comme ils ont toujours bien géré la faune, les populations animales sont demeurées intactes et avec un peu de bon sens et d'aide, il restera toujours suffisamment d'animaux pour ceux qui voudront adopter ce mode de vie. Beaucoup choisissent cette voie. M. Peter Ernerk, de la *Keewatin Inuit Association* a dit :

Les Inuit ont toujours su gérer les troupeaux et les animaux qu'ils chassaient. Ils cohabitent depuis des siècles et des siècles avec différentes espèces d'animaux et les prochaines générations continueront à vivre de la sorte pour plusieurs siècles à venir encore. Les Inuit ont toujours eu un grand respect pour les animaux qu'ils chassent. Nous dépendons et continuerons de dépendre de ces animaux pour assurer notre survie et nous tâchons d'inculquer cette notion à nos enfants dès qu'ils sont en âge de comprendre. Traditionnellement, les Inuit sont des chasseurs modérés, soucieux de ne pas abuser des ressources fauniques ni de les gaspiller. D'une manière ou d'une autre, ils trouvent le moyen d'utiliser toutes les parties d'un animal; celles dont ils ne veulent pas sont abandonnées aux charognards dont le Nord est rempli. Laissez-moi vous dire que depuis des siècles, les Inuit sont les meilleurs gestionnaires des ressources renouvelables.(3)

La campagne contre le piégeage pourrait même se retourner contre les animaux que l'on prétend protéger. La destruction des habitats et la surpopulation provoquent la disparition de plus d'animaux que l'industrie de la fourrure. La meilleure façon de protéger l'habitat et les animaux consiste à



garantir leur importance sociale, culturelle et économique pour la société. Il est paradoxal de constater que les défenseurs des droits des animaux s'en prennent au mode de vie des autochtones qui sont pourtant les seuls à avoir conservé avec leur milieu naturel une relation symbiotique que les habitants des villes ont perdue. Les autochtones qui s'efforcent de vivre en harmonie avec la nature offrent les meilleures chances de protection de la faune.

Les pays comme le Canada, qui font le commerce des fourrures des animaux sauvages, ne peuvent se permettre de ne pas protéger les animaux. Le Canada s'est acquis une bonne réputation sur le plan de la gestion de la faune et les autochtones ont fait leur part à cet égard. Les prises sont calculées de façon que les populations animales augmentent régulièrement. En fait, on estime que la population d'animaux à fourrure au Canada est actuellement au moins aussi élevée sinon plus élevée qu'à l'arrivée des Européens sur le continent. Cela n'empêche cependant pas les détracteurs du commerce des fourrures de prétendre que certaines espèces sont en voie de disparition à cause du piégeage. Or, aucune espèce canadienne d'animal à fourrure actuellement visée par le piégeage commercial n'est en danger d'extinction. Des règlements contrôlent strictement le piégeage de toutes les espèces et les biologistes provinciaux de la faune surveillent de près les tendances démographiques.

Les détracteurs du commerce des fourrures accusent souvent les trappeurs de prendre des espèces dont personne ne veut, de laisser les animaux souffrir dans les pièges pendant des semaines ou des mois et d'utiliser des méthodes de piégeage et d'abattage cruelles. Pour le trappeur professionnel dont le gagne-pain dépend de sa compétence et de ses connaissances, ces accusations sont farfelues, mais elles peuvent sembler raisonnables à un non-initié. En fait, les trappeurs canadiens utilisent les méthodes de piégeage les moins cruelles que l'on connaisse de nos jours.

Le Canada a été l'un des premiers pays du monde à entreprendre de sérieux travaux de recherche et de développement sur les pièges permettant de tuer sans cruauté et il est toujours à l'avant-garde. Les groupes de sensibilisation au bien-être des animaux peuvent se féliciter du rôle qu'ils ont joué dans les premiers travaux de recherche sur les pièges sans cruauté effectués dans les années 60 et 70. Depuis la récente création de l'Institut de la fourrure du Canada, en 1983, l'industrie de la fourrure elle-même collabore avec ces organisations sur le plan de la conception et de l'expérimentation des pièges. En 1984, le Canada a institué une norme nationale de pièges sans cruauté et il incite d'autres pays à adopter des mesures analogues.

Au-delà de la question de la cruauté envers les animaux il y a une question beaucoup plus vaste, celle des rapports entre l'homme et l'animal. À ce sujet, il y a un consensus dans la société canadienne : ces rapports doivent être exempts de cruauté et de toute forme d'exploitation. Cependant, les défenseurs des animaux affirment pour leur part que toute utilisation des animaux, quelle qu'elle soit, est absolument exclue. Cette attitude est en contradiction avec celle des autochtones selon lesquels les rapports entre l'homme et le monde animal sont fondés sur l'utilisation et le respect.

Comme l'a dit Georges Erasmus, coprésident canadien de l'Organisation internationale de survie des autochtones,

La question était que l'être humain pouvait jouer un rôle productif au sein de la nature, qu'il faisait partie de cette même nature et que nous ne venions pas d'une autre planète. Il nous était donc possible de nous conduire d'une façon responsable et productive; les sociétés humaines pouvaient s'intégrer de façon équilibrée et écologique à l'univers...(4)

Selon M. Erasmus, les défenseurs des animaux veulent transformer cette relation fondamentale :

Ils tentent essentiellement de modifier la relation fondamentale entre la vie animale en général et les êtres humains. Ils remettent essentiellement en question l'usage que nous faisons de la fourrure ... Ils remettent essentiellement en question la relation fondamentale entre l'homme et la faune, et ils le font petit à petit. Ils agissent selon les méthodes qui leur ont réussi, et ils ont exploité un

aspect de la lutte à la fois. Ils procèdent de façon méthodique. Ils sont appuyés par des fanatiques mais menés par des modérés. Ils ont derrière eux de sérieux penseurs. Ils sont vraiment très bien organisés. Ils ont tout un réseau et ils savent recueillir des fonds. Des gens dans tous les coins du monde, notamment dans les pays les plus industrialisés, contribuent à leur campagne. Ils ne vont pas chercher de l'argent dans les pays du tiers-monde, parce qu'il n'y en a pas, mais ils vont le chercher dans tous les grands pays.(5)

En modifiant le fondement de cette relation, on supprime la relation elle-même. Du même coup, on sépare l'homme de la nature et on lui enlève le devoir d'intervenir dans le monde naturel pour redresser des déséquilibres ou protéger des espèces. Le Comité se demande si une attitude aussi passive serait justifiée ou serait même avantageuse pour la faune que le mouvement anti-fourrure cherche à protéger.

L'exploitation des ressources naturelles renouvelables joue un rôle important dans l'économie des régions rurales et éloignées du Canada; elle constitue une solution permettant d'éviter la dépendance totale vis-à-vis d'industries axées sur des ressources non renouvelables.

La lutte contre la chasse aux phoques a déjà porté un dur coup aux autochtones et, si les défenseurs des droits des animaux ont gain de cause, les autochtones auront encore plus de mal à pratiquer le mode de vie qui leur est propre. Les trappeurs des régions rurales situées au sud du 60<sup>e</sup> parallèle qui dépendent de la faune auront également des difficultés.

Ces gens devront soit devenir des assistés sociaux, soit émigrer vers les villes. Nos régions sauvages seraient ainsi livrées à l'industrialisation. Cela voudrait dire que les intérêts de ceux qui dépendent de ces ressources sont moins importants que la protection des phoques, des castors ou des caribous.

Le Comité estime que la continuation du piégeage est une question essentielle qui ne doit pas être manipulée par un petit groupe de personnes dont la survie n'est pas en cause. Selon nous, l'histoire se répète et l'on s'en prend encore une fois à la culture autochtone. C'est un peu comme ce qui s'est passé au début de la colonisation du Canada, lorsqu'on s'attendait des autochtones qu'ils adoptent les idéaux des nouveaux arrivants et qu'ils sacrifient leur mode de vie traditionnel.

Le Comité est également persuadé que si l'on présente aux Canadiens un juste tableau de la question de la fourrure et de ses répercussions sur l'ensemble du pays, ceux-ci appuieront les efforts déployés afin de protéger le piégeage chez les autochtones.

Jusqu'à maintenant, bien que le gouvernement du Canada ait toujours appuyé les aspirations des autochtones au sujet du piégeage, il n'a pas fermement pris position. Il est temps de prendre des mesures décisives si l'on veut éviter que la situation de la chasse aux phoques ne se répète.

En conséquence, le Comité recommande :

- 1. Que le gouvernement du Canada fasse une déclaration dans laquelle il reconnaît officiellement l'importance du piégeage pour le Canada et en particulier pour les autochtones et les habitants du Nord. Dans cette déclaration, le gouvernement s'engagerait à préserver l'industrie du piégeage, à ménager de plus grands avantages économiques pour les piégeurs autochtones et du Nord, à préconiser des normes moins cruelles de piégeage et à envisager une gestion de la faune.**

## CHAPITRE II: CHOIX ET DÉFI

CHOIX ET DÉFI





*Il existe un grand nombre de personnes, et en Europe ce nombre est encore plus élevé, qui croient que les aliments proviennent des épiceries, les vêtements des industries textiles et les souliers en cuir, de l'Italie. Ces gens n'arrivent plus à s'expliquer l'origine de ces articles. Nous avons vu aussi des gens jouissant d'un temps de loisir de plus en plus grand, mais qu'ils consacrent à regarder la télévision et à gober ce qu'on veut bien leur dire. Les Canadiens, comme beaucoup d'autres peuples, ont beaucoup bénéficié du progrès technique, mais il est évident qu'il faut toujours payer le prix du progrès. À l'heure actuelle, les Inuit ainsi que d'autres groupes d'autochtones au Canada, et même de nombreux non-autochtones qui tirent un revenu supplémentaire de l'exploitation des ressources renouvelables, sont en train de payer ce prix.*

*Les Inuit paient le prix du progrès technique. Ils veulent acquérir des équipements modernes, des motoneiges, des moteurs et des canoës hors-bord, des véhicules tous terrains ainsi que des armes à feu. Mais l'acquisition de ces objets leur coûte de plus en plus cher. Ils sont aussi victimes des communications rapides et efficaces, étant donné que les groupes qui sont contre le piégeage et contre la chasse aux phoques possèdent les fonds nécessaires et savent comment utiliser les médias pour arriver à modifier l'opinion du public au sujet de l'exploitation des ressources renouvelables. Les Inuit font aussi les frais du progrès technique d'une autre façon: en effet, non seulement ils sont dépourvus des moyens dont nous venons de parler mais le fait de chercher délibérément à changer l'opinion publique en faveur de leurs intérêts irait à l'encontre de leurs valeurs culturelles.*

*Les Inuit paient encore d'une autre façon, car ils sont en quelque sorte instruits mais pas au point de pouvoir concurrencer les Canadiens du Sud qui émigrent vers le Nord, particulièrement en cette période économique difficile que traverse la partie sud du Canada.*

*De nomades qu'ils étaient, chassant pour vivre, les Inuit sont passés soudainement à un autre mode de vie, qu'ils ont maintenant à défendre puisqu'ils doivent à lutter pour leur véritable survie contre ces mêmes personnes qui les avaient poussés à se lancer dans l'industrie de la fourrure. (Peter Ernerk, président, Keewatin Inuit Association, fascicule 9:9, 21-4-1986)*

---

### Historique du commerce des fourrures

Le commerce des fourrures a contribué à la naissance du Canada en tant que nation. Quand la France fonda son régime colonial sur cette activité, au début du XVII<sup>e</sup> siècle, dans l'esprit mercantile de l'époque, elle limita le rôle de sa colonie à celui de pourvoyeur de ressources naturelles et de débouché pour les produits de la mère patrie. La production de biens étant interdite dans les colonies, tout progrès économique y dépendait nécessairement de la traite des fourrures.

Au Canada, ce commerce demeura un monopole français jusqu'en 1670, année où la *Company of Adventurers into Hudson's Bay* (communément appelée la *Hudson's Bay Company* ou Compagnie de la baie d'Hudson) fut créée en Angleterre et obtint une charte lui conférant des droits exclusifs de commerce dans tous les territoires drainés par les cours d'eau se déversant dans ce qu'on appelait la «mer du Nord». Comme ce territoire n'avait encore été que très peu exploité, on ignorait que la Compagnie de la baie d'Hudson étendait ainsi son emprise sur une superficie énorme, qui représentait près de la moitié de ce qui allait devenir le Canada.

En 1763, avec la signature du Traité de Paris, la Grande-Bretagne prit le contrôle de la colonie française et du commerce des fourrures. Peu après, la *North West Company*, ou Compagnie du Nord-Ouest, la deuxième grande compagnie britannique à faire le négoce des fourrures, vit le jour dans la région de Montréal. À mesure qu'elle déplaça son centre d'activité vers l'ouest, elle livra une forte concurrence à la Compagnie de la baie d'Hudson. Il en fut ainsi jusqu'en 1821, année où les deux sociétés fusionnèrent. Puis, en 1870, la Compagnie de la baie d'Hudson céda officiellement au gouvernement du Canada les territoires qu'elle détenait aux termes d'une charte en échange de terres agricoles des Prairies, qu'elle vendra à des colons au cours des 85 années suivantes.

La traite des fourrures demeura le pivot de l'économie canadienne pendant près de trois siècles, la plupart des autres activités économiques en découlant. Du reste, la première institution financière du Canada, la Banque de Montréal, fut créée en 1817 pour faciliter ce commerce. Le long du Saint-Laurent, on vit apparaître des collectivités qui constituaient d'importants points d'accès à la principale voie commerciale du pays. À mesure que le commerce des fourrures gagna l'Ouest, on y fonda des postes de traite, qui devinrent plus tard les villes de Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton et Victoria. Dans les premiers temps, ce furent des représentants de compagnies de traite des fourrures à la recherche de nouvelles zones de traite qui explorèrent le plus le Canada. Les voies navigables qu'ils répertorièrent sur leurs cartes constituèrent le couloir commercial Est-Ouest que le chemin de fer devait longer plus tard.

## Les autochtones et le commerce des fourrures

Les autochtones du Canada ont joué un rôle de tout premier plan dans le commerce des fourrures. Il faut néanmoins reconnaître que c'est la mode européenne qui créa la demande et, sans approvisionnement, elle n'aurait certainement pas pu prospérer. Ce sont les trappeurs autochtones qui devinrent ses pourvoyeurs. Ils étaient, en fait, les seuls à posséder les techniques nécessaires et à connaître suffisamment les forêts pour récolter le grand nombre de peaux que demandait l'industrie.

Les nations indiennes que rencontrèrent les premiers explorateurs européens vivaient principalement de chasse et de cueillette. Elles étaient économiquement indépendantes et autosuffisantes. On chassait et piégeait les animaux pour subvenir à ses besoins alimentaires et vestimentaires et on troquait souvent des produits agricoles et d'origine animale. Comme les Indiens connaissaient très bien les principes de l'échange, ils négocièrent avec les explorateurs et les commerçants européens qui cherchaient à se procurer les aliments, le transport, et les renseignements qui devaient leur permettre de survivre sur une terre hostile. Très souvent, en effet, les premiers commerçants et les représentants de la Compagnie de la baie d'Hudson n'avaient pas le savoir voulu et étaient trop occupés à commercer pour se préoccuper de leur propre subsistance. C'est pourquoi ils dépendaient des chasseurs autochtones pour leur approvisionnement en vivres. En outre, les autochtones servaient de guides aux commerçants et aux explorateurs qui cherchaient de nouveaux territoires de trappe et des voies de transport. Dans certains cas, ils servirent d'intermédiaires entre les commerçants européens et les tribus indiennes éloignées.

En échange, les autochtones recevaient des fusils, des munitions, des pièges, des ustensiles de métal et des aliments, et devinrent de ce fait des clients de l'Europe et des consommateurs de ses produits manufacturés. Ainsi, comme tout peuple à qui l'on offre des techniques qui lui facilitent l'existence, ils intégrèrent ces articles à leur mode de vie et en devinrent dépendants.

Il importe de souligner que, en commerçants très avisés, les autochtones exigeaient des marchandises de haute qualité en échange de leurs services ou de leurs fourrures. Dans les régions où les peuples autochtones côtoyaient des postes de traite concurrents, quand la qualité des biens échangés laissait à désirer, les autochtones partaient tout simplement faire affaire ailleurs. Ainsi, dans une

certaine mesure, le rôle que jouèrent les autochtones dans la naissance du commerce des fourrures eut un effet déterminant sur l'expansion de la recherche des fourrures et sur la nature même de ce commerce.

## Importance socioculturelle du piégeage

Les Inuit ne considèrent pas la chasse ni le piégeage comme des «emplois». Nous chassons et piégeons pour assurer notre subsistance. Notre famille participe aussi à toutes les phases de notre travail, depuis la préparation de la chasse jusqu'à la préparation des peaux, y compris la chasse elle-même. Nos femmes, nos enfants et nos parents qui partagent avec nous ce labeur, bénéficient aussi des produits de la chasse. Pour nous, Inuit, notre mode de vie est inséparable de la chasse des animaux... Dans le Nord, la nature est à la fois bonne et cruelle envers tous, les animaux comme les hommes. Aux périodes de famine, succèdent pour les hommes et les animaux des périodes d'abondance. La nature se charge d'assurer cet équilibre et l'Inuit a toujours fait partie intégrante de cette vie. Nous survivons depuis des siècles dans cette partie du pays. (1)

Ces mots de Peter Ernerk de Rankin Inlet montrent bien clairement que, pour les autochtones, le piégeage représente beaucoup plus qu'un simple moyen de gagner de l'argent; cette activité constitue l'expression de rapports culturels, spirituels et sociaux uniques avec la terre et ses ressources. Ces rapports, sur lesquels on possède beaucoup de renseignements, reposent sur le principe sous-jacent de la réciprocité. Si les autochtones ont survécu, «c'est qu'ils ont su apaiser les animaux et les esprits des animaux afin que ceux-ci en retour »se livrent« aux chasseurs». (2)

Les chasseurs et les trappeurs autochtones d'autrefois avaient le plus grand respect pour les animaux qu'ils prenaient. Ils faisaient tout pour les tuer «convenablement» et pour que les «dons» de l'animal qu'ils avaient tué ne soient pas gaspillés. On croyait que le chasseur qui laissait se gâter la chair de l'animal qu'il avait pris risquait de ne plus bénéficier de la protection de l'esprit de l'animal ainsi offensé et de revenir désormais bredouille de la chasse.

Dans certaines collectivités, ce respect transparaît encore dans des rites de chasse comme celui qu'on pratique encore en Colombie-Britannique, où le peuple autochtone remet à l'eau les os de saumon pour remercier le peuple des saumons, qui fera que les rivières soient abondamment peuplées dans les années à venir. De même, les Cris de la baie James suspendent la trachée de l'oie du Canada aux branches des arbres, et le vent qui souffle au travers est censé attirer d'autres oies dans la région.

Une autre croyance autochtone veut aussi que pour chaque animal tué un être humain voie le jour, et que quand un chasseur meurt et part pour l'autre monde, un animal ou un oiseau apparaisse souvent comme pour prendre sa place. Ces rites et croyances mettent l'homme et l'animal sur un même pied face à la nature. L'homme respecte les animaux, parce qu'il a besoin d'eux. Le chasseur qui ne les respecte pas ne tuera rien.

Ces coutumes tissent le lien fondamental qui existe entre le piégeage et la pérennité de la culture. Si les autochtones n'étaient plus en mesure de pratiquer le piégeage, leur mode de vie traditionnel serait appauvri, tout comme leurs rapports avec la terre et les animaux. Pour les Cris de la baie James, la vie de trappeur et les liens culturels qu'ils entretiennent avec la terre sont si importants qu'ils ont institué un programme de revenu garanti pour inciter le peuple à vivre de la terre et qu'ils ont codifié leurs rites et leurs croyances reliés à la chasse et au piégeage afin qu'ils ne se perdent pas.

Le piégeage fait partie de notre tradition...c'est profondément enraciné dans notre système et dans nos coutumes. C'est transmis de génération en génération par les chasseurs ou par les anciens de nos villages. (3)

Le porte-parole du Conseil Attikamek-Montagnais parle ainsi de l'intégration totale du piégeage au mode de vie autochtone :

Pour nous, comme pour de nombreuses autres nations amérindiennes du Canada, le piégeage des animaux à fourrure représente une activité complètement intégrée à l'ensemble de nos activités traditionnelles d'exploitation des ressources de nos terres ancestrales, ainsi qu'à nos traditions culturelles et à nos pratiques sociales. Il représente donc bien davantage qu'une source de revenus monétaires... Nous consommons la chair de plusieurs espèces, en particulier celle du castor. Nous respectons aussi les animaux que nous capturons pour nous assurer la bienveillance du maître des animaux et leur reproduction pour les générations à venir. D'autre part, nous transmettons à nos enfants la connaissance des mœurs des animaux. (4)

Au cours de son témoignage devant le Comité, M<sup>me</sup> Rhoda Inuksuk, présidente de l'Inuit Tapirisat du Canada, a parlé de l'importance que la chasse et le piégeage revêtent pour son peuple, ainsi que du mécontentement et des inquiétudes que fait naître chez eux la menace qu'agitent les groupes s'opposant au piégeage et au commerce des fourrures.

Ces gens, nos pères, et nos ancêtres avant eux, chassaient parfois par des températures de 75 degrés sous zéro. C'est un travail très dur. Sans eux, John et moi-même ne serions pas ici aujourd'hui. Nous ne serions pas vivants si nos pères n'avaient pas travaillé dur pour perpétuer notre tradition et notre culture, pour notre survie. Nous leur sommes reconnaissants de ce qu'ils ont fait et nous voudrions poursuivre. On veille à ce que vous sachiez que notre culture et notre tradition périclitent. Nous sommes menacés, très gravement, mais tout n'est pas perdu. Mon fils chasse déjà, c'est-à-dire que notre tradition et notre culture ne sont pas encore éteintes mais nous ne voulons pas qu'elles s'éteignent.

La situation est grave. Nous sommes menacés. Que dire quand je sens que le mode de vie de mon père est menacé. Il est très douloureux de penser que la vie de mes enfants changerait énormément et qu'ils seraient perdus dans la société. Qu'advierait-il d'eux s'ils perdaient leurs traditions? Ils perdraient leur identité et nous ne pouvons pas permettre que cela arrive à nos propres pères, nos propres frères et nos fils. Nous sommes résolus à garder leur tradition bien vivante. (5)

Le Comité a demandé à M. Howard Linklater, chef de la bande indienne Old Crow, si l'interdiction du piégeage priverait son peuple de son identité. Voici sa réponse :

Oh, bien sûr que cela nous enlèverait notre identité. Nous n'avons pas encore eu le temps de nous adapter à quelque autre société ou mode de vie que ce soit. C'est notre situation actuelle. Nous nous adaptons lentement afin de créer notre économie, de créer des structures basées sur une économie forte. Le piégeage est un mode de vie pour beaucoup d'entre nous. Quelle serait votre réaction à un mouvement qui s'opposerait, disons, au pétrole? Comment réagiriez-vous si nous nous opposions à l'exploitation du pétrole? Que diriez-vous si vous n'aviez plus de pétrole, parce que son extraction détruit la terre...(6)

M<sup>me</sup> Inuksuk a expliqué que pour les Inuit le piégeage représente aussi beaucoup plus qu'une façon de gagner de l'argent, que la chair des animaux fait partie intégrante de leur alimentation, et que tout le peuple inuit chasse pour se nourrir.

Par ailleurs, nos aînés ne pourraient pas manger de la nourriture venant du Sud car ils n'en ont pas l'habitude. Depuis toujours, ils se sont nourris de viande, de nourriture du terroir, et c'est encore essentiel pour eux. Je ne pense pas que beaucoup de nos aînés pourraient survivre une semaine en s'alimentant comme dans le Sud, car cela serait très différent de leur régime alimentaire habituel. En climat froid, il n'y a pas de meilleure viande que la viande de phoque. Comme ils doivent travailler à l'extérieur, ils ne pourraient pas supporter la nourriture du Sud alors qu'il leur faut



chasser. Cette nourriture ne leur donnerait pas les calories nécessaires, et voilà pourquoi nous avons besoin du phoque pour la nourriture comme pour le vêtement. Même si nous avons maintenant des magasins, et que nous devons acheter le lait et d'autres produits semblables dans ces magasins, des magasins locaux, nous dépendons quand même toujours énormément de la chasse des hommes. Dans la plupart des cas également, ce qui est envoyé là-bas est très coûteux, et les familles qui ne travaillent pas ne peuvent tout simplement pas vivre de ce que vendent les magasins. (7)

Partout au Canada, les autochtones mangent régulièrement du castor, du rat musqué, du lapin et parfois aussi du lynx et de l'ours brun, ainsi que de nombreuses autres espèces d'animaux. Les Inuit mangent la chair du phoque, de la baleine, du morse et du caribou. Ce que les humains ne consomment pas sert d'appâts ou de nourriture pour les chiens. Depuis peu, les trappeurs laissent même des carcasses dehors pour les animaux qui pourraient manquer de nourriture pendant l'hiver.

Bien que sur le plan financier, la valeur de la chair de gibier puisse excéder celle des peaux, les revenus en espèces provenant de la vente des peaux demeurent essentiels à la survie de la culture et au maintien des liens avec la terre. Sans cela, le peuple autochtone ne pourrait pas acheter ce dont il a besoin pour continuer à chasser et à piéger pour se nourrir. Comme nous le verrons plus loin, le gibier et les peaux ont une grande importance dans l'économie des autochtones.

## Économie de subsistance

Au cours des dernières années, les autochtones ont intégré à leur mode de vie nombre des avantages des techniques modernes. La plupart chassent maintenant avec des fusils plutôt qu'avec des arcs et des flèches et se déplacent en motoneiges et en voitures plutôt qu'à pied ou en traîneaux tirés par des chiens. Ils ont des radiateurs pour réchauffer leurs maisons la nuit, des réfrigérateurs et des cuisinières. Certaines familles possèdent des machines à laver et des sècheuses. De nombreuses familles possèdent aussi des appareils de télévision, qui sont souvent le seul lien qui rattache une collectivité isolée au monde extérieur.

Au cours des audiences, le Comité a constaté que les témoins qui s'opposent au piégeage trouvent acceptable que les autochtones continuent à piéger dans la mesure où ils le font pour préserver le mode de vie par lequel ils assurent leur subsistance. Toutefois, dès que l'autochtone vend une fourrure pour de l'argent, ils considèrent qu'il s'adonne au piégeage dans un but commercial et qu'ils ne peuvent donc pas admettre cette pratique. Les mêmes témoins soutiennent en outre que les trappeurs autochtones qui ont adopté des techniques modernes (comme celles que nous venons de mentionner) ne piègent plus pour subsister. Quand on lui a demandé comment elle définissait la subsistance et à quel moment, à ses yeux, une activité de subsistance devenait une activité commerciale, M<sup>me</sup> Esther Klein, ancienne présidente de l'*Animal Defense League of Canada* a répondu :

Il n'est pas facile d'établir une distinction précise. Mais, dès qu'il ne s'agit plus de simple subsistance, dès que l'on s'est nourri, vêtu et que l'on a pourvu aux nécessités de base de la vie, il ne faudrait plus avoir recours au piégeage pour tirer des revenus. (8)

Quand on lui a demandé s'il serait mal pour un Indien de piéger pour pouvoir s'acheter une machine à laver ou un appareil de télévision, M<sup>me</sup> Klein a répondu affirmativement et a ajouté :

Lorsque vous dites que la subsistance est liée de près à la culture, je le comprends et je l'accepte. Mais dès qu'il s'agit d'acquérir de petits luxes, comme la télévision dont vous parliez, la culture devient secondaire. C'est là une tout autre question. (9)

Au cours des débats sur la subsistance, le Comité a constaté que les points de vue exprimés avaient d'abord trait à la définition de produit de luxe. Selon le raisonnement de M<sup>me</sup> Klein, tout ce qui excède le strict minimum en matière d'alimentation, d'habillement et de logement est un luxe. Le Comité

pense que peu de Canadiens partageraient cette opinion. En réalité, selon une enquête de Statistique Canada faite en 1985, parmi les familles qui vivent actuellement en-deçà du seuil de la pauvreté, soit avec un revenu annuel inférieur à 10 000 \$, 54 p. 100 possèdent des laveuses, 40 p. 100 des sècheuses et 96 p. 100 des téléviseurs. On pourrait interpréter ces données comme signifiant que les gens ayant peu d'argent à dépenser et qui achètent malgré tout ce type d'appareils les considèrent comme des articles de première nécessité et non de luxe.

La seconde question sur laquelle les opinions divergeaient avait trait à la définition de la subsistance même. La définition étroite proposée par M<sup>me</sup> Klein s'oppose carrément à celle de M. Georges Erasmus, co-président de l'Organisation internationale de survie des autochtones et chef national de l'Assemblée des Premières nations. M. Erasmus compare ici les deux définitions :

Notre concept de ce qu'est un régime de subsistance est radicalement différent. Nous aimerions d'ailleurs trouver une autre façon de l'exprimer, car la subsistance, ce n'est à vrai dire que cela. On vit au jour le jour, sans savoir d'où proviendra notre prochain repas. Et peut-être même que l'on n'a même pas d'assiette sur laquelle poser les aliments. Des logements insalubres, des vêtements en triste état, un mode de vie insatisfaisant...ce n'est pas cela que nous voulons préserver et favoriser.

Ce dont nous, nous parlons, c'est de la possibilité pour l'homme de vivre en harmonie avec l'environnement qui l'entoure, d'y participer, de le protéger et de l'enrichir — nous devons participer et également protéger cet environnement, car nous sommes des êtres intelligents. Nous avons un rôle particulier à jouer au sein du royaume animal, mais nous en faisons néanmoins partie. Nous faisons partie de la nature et de l'environnement dans son ensemble. (10)

M. Stanley Njootli de la bande indienne Old Crow ajoute :

Je dois tout d'abord signaler que nous avons presque une économie de subsistance dans notre collectivité. Dans le Nord, cela n'a pas le même sens que dans le Sud. La subsistance, ici, est un mode de vie, une façon d'exister. Cela est lié à notre culture, à nos traditions et à notre bien-être tant au niveau individuel qu'à celui de la collectivité.

Cela signifie que nous aimons nous livrer au piégeage et à la chasse et à la pêche et que nous voulons vivre de la terre, avec elle et en harmonie avec elle. Comme quelqu'un l'a signalé, nous ne vivons pas ici pour rien. Nous devons travailler d'arrache-pied pour maintenir notre mode de vie. (11)

Ni M. Erasmus ni M. Njootli ne croient que la subsistance signifie qu'il leur faut vivre au bord de la pauvreté. Assurer sa subsistance signifie qu'on peut vivre comme ses ancêtres l'ont fait, en prenant à la terre ce dont on a besoin, sans rien gaspiller.

Avant la venue des Européens, toutes les nations indiennes vivaient de la terre. Et fort bien. Quand la terre avait beaucoup à donner, ils étaient riches. Ils ne faisaient pas que végéter. Ils pouvaient s'offrir des festins et des cérémonies extravagantes ou troquer leurs produits animaux ou agricoles avec d'autres nations indiennes contre des objets qu'ils ne se seraient pas offerts autrement, des choses qu'ils ont pu considérer comme des objets de luxe. Ils prenaient de la terre ce dont ils avaient besoin pour vivre, et ils vivaient bien. Cependant, il ne lui ont jamais rien pris pour le simple plaisir de la dépouiller. Ils n'ont jamais gaspillé quoi que ce soit et, quand la terre n'avait rien à offrir, ils connaissaient la pauvreté et jeûnaient souvent.

Après la venue des Européens, leur mode de vie changea. Les Indiens virent qu'ils pouvaient négocier avec les Européens pour obtenir des biens qui, d'une part, leur faciliteraient l'existence mais qui, d'autre part, introduiraient dans leur vie des nouveautés techniques. Celles-ci s'intégrèrent à leur mode de vie traditionnel, à leur économie de subsistance.

Les autochtones d'aujourd'hui font encore des échanges pour obtenir des biens et des services qui leur facilitent la vie. Leur économie de subsistance a évolué et fait une place à la technologie moderne, mais elle continue de reposer sur le principe qui veut qu'on tire de la terre ce dont on a besoin pour vivre, et vivre bien, sans rien gaspiller. L'introduction de l'argent ne modifie en rien ces rapports fondamentaux. Pour de nombreux autochtones, l'argent est simplement un instrument de commerce dans une société qui ne se limite plus au simple troc. Voici ce qu'a dit à ce sujet M<sup>me</sup> Nancy Doubleday, conseiller juridique de l'Inuit Tapirisat du Canada :

...il est important, à mon avis, de se rendre compte que les gens de l'Arctique ont toujours fait du commerce entre eux pour ce qui est des aliments et des autres produits dont ils disposaient et qu'ils voulaient échanger contre quelque chose d'autre. Les archéologues l'ont confirmé. On trouve des couteaux de cuivre, et si on examine le minerai qui les compose, on se rend compte qu'il ont été fabriqués à des milliers de milles de là. La réponse, c'est qu'il s'agit de commerce entre tribus; ce fait a été prouvé à divers endroits. Il y a eu ce commerce entre Inuit et Indiens et sur de grandes distances, d'une rive à l'autre des lacs et des rivières, il y a eu beaucoup de commerce de ce genre. Il faut comprendre que si l'homme qui vend une meilleure technique à Frobisher Bay, que ce soit un fusil ou une motoneige...Si cet homme veut échanger ce qu'il possède contre des peaux ou autres produits de la chasse et du piégeage, à ce moment-là les gens n'auront plus à vendre des choses pour de l'argent, étant donné que l'argent n'entrera pas en ligne de compte.

Toutefois, l'argent est devenu une question fautive lorsqu'il s'agit de subsistance. Il est question aussi d'une activité qui a toujours été exercée. Les gens ont toujours innové. Si quelqu'un avait une meilleure idée sur le plan technique, elle était adoptée et améliorée. (12)

Le piégeage et l'argent tiré de la vente des fourrures sont un aspect très important du mode de subsistance actuel. Le trappeur autochtone gagne en moyenne de 1 000 à 4 000 \$ annuellement. Pour de nombreux Canadiens, cela peut sembler risible, mais pour le trappeur autochtone, cela peut être le seul argent qu'il touchera de toute l'année. La perte de ce revenu pourrait signifier une catastrophe pour sa famille. Pour le trappeur autochtone, la chair est la partie la plus importante de nombreux animaux qu'il prend, car il en nourrit sa famille. Par ailleurs, s'il perd le revenu qu'il tire des peaux, il n'est plus en mesure d'acheter les fusils, les munitions, les pièges, l'essence et la motoneige dont il a besoin pour trapper. S'il n'est plus en mesure de chasser ni de piéger, sa famille en souffrira.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, on sent déjà les effets dévastateurs de la perte de ce revenu, même modeste, sur les familles et les collectivités. Quand, en 1983, la Communauté économique européenne (CEE) a interdit la vente des peaux de blanchons, le marché des peaux de phoques adultes s'est effondré lui aussi. Dans 18 des 20 collectivités inuit des Territoires du Nord-Ouest, le revenu annuel provenant de la vente des peaux de phoques a chuté d'environ 60 p. 100.

La collectivité de l'île Broughton a vu ses revenus tomber de 92 099 \$, qu'ils étaient en 1981-1982, à 13 504 \$, en 1983-1984. Les Inuit de Pangnirtung sur l'île de Baffin ont enregistré des revenus de seulement 42 146 \$ en 1983-1984 comparativement à 200 714 \$ deux ans plus tôt. Le revenu de Resolute dans le haut Arctique est tombé de 54 841 \$ à 2 383 \$ au cours de la même période. Depuis l'interdiction imposée par la CEE, on constate une augmentation des problèmes sociaux dans des collectivités qui auparavant étaient parfaitement autosuffisantes. Quand le Comité lui a demandé d'exposer les répercussions qu'a eues sur ces collectivités inuit la perte des débouchés pour les peaux de phoques, M<sup>me</sup> Rhoda Inuksuk, présidente de l'Inuit Tapirisat du Canada a répondu :

Il y a un jeune homme qui s'est suicidé; nous avons un taux très élevé de suicide, et ce sont les groupes qui défendent les droits des animaux qui en sont responsables.

Certaines collectivités ont été plus touchées que d'autres, Pangnirtung, par exemple, où la ressource principale était la peau de phoque. Quand le marché s'est effondré, les habitants ont dû faire appel à l'aide sociale parce qu'ils avaient été touchés très durement. Je vous cite cette collectivité en exemple, mais il y en a bien d'autres.

Tout à l'heure, je vous ai parlé de nos problèmes sociaux; nous avons aussi des problèmes avec nos jeunes, des problèmes de toxicomanie, d'alcoolisme, de violence. Il y a très peu d'emplois disponibles, et quand il vous arrive un coup dur comme celui-là, il en découle toutes sortes de problèmes. (13)

## **Importance économique du piégeage**

Le piégeage a toujours été et doit demeurer une composante essentielle de la vie économique et culturelle du Canada. L'industrie canadienne de la fourrure réalise un chiffre d'affaires de quelque 600 millions de dollars, sans compter les 200 autres millions de dollars qu'elle fait annuellement gagner à des industries connexes comme celle du transport. En 1980, une des meilleures années qu'ait connues l'industrie canadienne de la fourrure, nos exportations ont apporté 312 millions de dollars dans notre balance des paiements.

Les opposants à l'industrie de la fourrure ont voulu faire croire qu'elle constituait une vaste entreprise monolithique. Cette conception date des premiers temps de la traite des fourrures, quand la Compagnie de la baie d'Hudson et celle du Nord-Ouest étaient de véritables monopoles au Canada. Aujourd'hui, toutefois, cette industrie n'est constituée que de petites entreprises, habituellement familiales, qui réunissent des trappeurs, des éleveurs, des grossistes, des apprêteurs, des fourreurs (manufacturiers) et des détaillants. Au Canada, plus de 80 p. 100 des ventes de fourrures au détail sont le fait d'entreprises privées familiales qui ne possèdent qu'un seul magasin. En outre, les trappeurs, par leurs associations locales s'occupent de plus en plus des ventes en gros.

Le manufacturier est un artisan fourreur qui possède un savoir souvent transmis de génération en génération à l'intérieur d'une petite entreprise familiale. Au Canada, on compte environ 300 entreprises manufacturières, qui emploient quelque 3 000 personnes.

On estime que 105 000 Canadiens tirent la totalité ou une partie de leur revenu de l'industrie de la fourrure. De ce nombre, 100 000 environ sont des trappeurs, dont 50 000 à 60 000 seraient des autochtones.

Selon les défenseurs des droits des animaux, le piégeage est indéfendable sur le plan moral. C'est un point de vue que ne partageront jamais les autochtones qui ont conservé leur mode de vie traditionnel. Pour eux, les rapports d'interdépendance qui existent entre les animaux et les humains font partie du processus naturel de la vie. Le trappeur a un très grand respect pour l'animal qui donne sa vie pour que le trappeur et sa famille survivent.

Si les groupes d'intérêts qui s'opposent au piégeage parvenaient à leurs fins, certains trappeurs autochtones renonceraient effectivement à chasser, mais seulement parce qu'ils ne pourraient plus continuer. Ceux qui seraient touchés sont ceux-là qui vivent le plus près de la nature, qui ont conservé un mode de vie axé sur la subsistance et dont les seules rentrées d'argent proviennent de la vente des peaux. Pour nourrir leurs familles, ils devraient compter davantage sur les prestations d'aide sociale. Les autres trappeurs autochtones qui, eux, ont des emplois à temps partiel ou à temps plein leur assurant une autre source de revenu, continueraient de piéger pour se nourrir. Cependant, sans débouchés commerciaux, les peaux seraient perdues.

Le chef Hammond Dick de la bande Ross River, au Yukon, a décrit au Comité ce qui arriverait si son peuple ne pouvait plus vendre de peaux.

Je pense que cela serait très dur pour nos membres, mais cela ne les empêcherait pas de vivre des produits de la terre. Beaucoup de nos produits et sous-produits viennent de la faune et de la terre. Une des raisons pour lesquelles nous défendons si âprement nos terres, c'est que celles-ci répondent

à nos besoins immédiats, à nos besoins futurs et à beaucoup d'autres choses. Si l'industrie des fourrures disparaissait comme la chasse aux phoques, je pense que cela causerait beaucoup de tort. Cela désespérerait nos gens ou pourrait produire sur nous une réaction en chaîne. Cela coûterait aussi très cher au gouvernement de fournir à nos membres des programmes et une certaine qualité de vie. (14)

Par ailleurs, un grand nombre d'opposants au piégeage ont dit au Comité qu'il faudrait inciter les autochtones à devenir plus autosuffisants en s'intégrant au système économique «dominant» au Canada, plutôt qu'en continuant de trapper.

Nous savons que nous empiétons sur les droits des autochtones dans une certaine mesure. Cependant, nous croyons que c'est le gouvernement qui empiète davantage sur les droits des autochtones, en ne faisant pas suffisamment d'efforts pour les aider à s'intégrer dans l'économie de l'ensemble du Canada. À notre avis, ce n'est pas en aidant les autochtones à continuer à piéger qu'on les rendra plus heureux. (15)

M. John Livingston, professeur à la *York University*, a soutenu dans son mémoire qu'il ne croyait pas que, sur le plan économique, le piégeage soit une activité rentable pour les autochtones.

Si le trappage avait offert aux autochtones d'intéressantes perspectives économiques, les programmes de bien-être social seraient devenus inutiles depuis longtemps. Au mieux, le trappage contribue au financement non pas des autochtones mais des budgets de bien-être social du gouvernement. En insistant sur l'importance du rôle du commerce des fourrures dans le soutien des autochtones, on ne fait que masquer un besoin plus aigu, celui de la pleine participation des autochtones à l'économie canadienne. (16)

Bien que le trappage ne soit pas une activité économique assez importante pour supprimer la nécessité de l'assistance sociale, le Comité ne partage pas l'opinion de M. Livingston, pour qui le piégeage permet de financer les budgets d'assistance sociale de l'État, et estime que ce serait plutôt l'inverse, soit que l'assistance sociale vient périodiquement arrondir les revenus tirés du piégeage.

Pour ceux qui choisissent de vivre de la terre, le piégeage est une importante source de revenu, en argent et en gibier. Les activistes qui se portent à la défense des animaux et pour qui «les trappeurs qui vivent du piégeage devront changer d'emploi s'il est aboli» (17) nient les réalités culturelles et économiques auxquelles les trappeurs sont confrontés. La majorité des trappeurs autochtones du Canada vivent dans des localités éloignées et isolées qui n'offrent que très peu d'autres possibilités sur le plan économique. De nombreux trappeurs sont peu instruits et n'ont ni les aptitudes ni les diplômes nécessaires pour occuper un autre type d'emploi.

Toute ma vie, j'ai été trappeur. Je me suis marié et j'ai eu des enfants, mais j'ai perdu ma femme. Je suis seul maintenant. J'ai 69 ans. Je touche ma pension de vieillesse et je continue à piéger.

Je n'ai jamais été à l'école. Je vis dans les bois. Je sais seulement comment signer mon nom sur un chèque. Je suis incapable de lire un seul mot, mais je parviens malgré tout à gagner ma vie. (18)

M. Georges Erasmus décrit les trappeurs autochtones de la façon suivante :

Ceux qui, au Canada...sont encore trappeurs doivent également en général chasser et pêcher. Ce sont les peuples les plus traditionnels qui ont préservé les cultures aborigènes de l'Amérique du Nord. Beaucoup de ces peuples ne parlent que leur propre langue ou n'ont qu'une connaissance très limitée de l'anglais ou du français, selon la région du pays où ils vivent. La plupart n'ont pas d'instruction. C'est ce qui reste des cultures aborigènes. Je parle de ceux qui souhaitent maintenir un type de vie conforme au mode de vie traditionnel de l'Amérique du Nord avant le contact européen. (19)

Plus important encore que le revenu du piégeage, l'autosuffisance en découlant garantit l'indépendance et la dignité. M. Erasmus a aussi parlé aux membres du Comité de l'important rôle économique que joue le piégeage dans la vie des peuples autochtones.

Pour beaucoup, le revenu du piégeage ne représente pas grand-chose. Cela permet toutefois aux familles d'être aussi autonomes que possible. Dans la plupart des cas, vous constaterez que le piégeage ne suffit pas à couvrir tous les autres besoins de la famille et qu'il faut compenser par un emploi saisonnier salarié ou, s'il n'y en a pas, par l'assistance sociale. Beaucoup de ces gens sont inemployables. Ce sont des gens qui ont choisi ce mode de vie particulier, et c'est ainsi qu'ils continueront. (20)

Ceux qui choisissent de trapper pour vivre voient dans ce mode de subsistance une façon de vivre et de dépendre de la terre en faisant le moins appel possible à l'assistance sociale. Les trappeurs comme M. Dan McLean, trappeur autochtone de l'Alberta qui pratique le piégeage depuis plus de 60 ans, sont fiers de l'autosuffisance à laquelle le piégeage leur permet d'accéder.

Je suis content quand je mange trois fois par jour et que j'ai un endroit où rester au chaud. À quoi l'argent me servirait-il? C'est ma philosophie. Je n'ai jamais eu recours au bien-être social. Je touche une pension de vieillesse. (21)

Les autochtones refusent de troquer l'indépendance que leur assure le piégeage contre une dépendance à l'égard de l'assistance sociale.

Vivre du bien-être social est une forme d'adaptation dont nous ne voulons nullement, comme certaines personnes l'ont suggéré à votre Comité, en particulier celles qui disent aimer les animaux et qui se posent en défenseurs de leurs droits. Nous dépendons du revenu que nous procurent le piégeage et la chasse et nous avons aussi appris à apprécier de nombreux avantages qu'offre la partie méridionale du pays.

Beaucoup d'entre nous occupent un emploi permanent ou à temps partiel mais continuent d'une certaine façon à chasser et à piéger dans le plus pur respect de notre patrimoine culturel et de nos valeurs traditionnelles. (22)

De plus, la valeur de l'apport indirect du piégeage sous forme de gibier est très grande. Il est difficile de calculer la valeur de la viande des animaux piégés mais nous lui reconnaissons une valeur réelle. À l'époque où il travaillait pour le compte des indiens Beaver du nord-est de la Colombie-Britannique, M. Hugh Brody a estimé que la valeur réelle de la viande provenant de la chasse et du piégeage était sans doute deux fois supérieure au revenu produit par la vente de toutes les fourrures.

M<sup>me</sup> Nellie Cornoyea, l'ancien ministre des Ressources renouvelables des Territoires du Nord-Ouest, estime pour sa part que, en 1982-1983, on a consommé dans les Territoires du Nord-Ouest du gibier pour une valeur de 40 millions de dollars. Si cette viande devait être remplacée par de la viande provenant du Sud, par exemple, du poulet ou du boeuf, ce chiffre doublerait certainement et dépasserait 80 millions de dollars, surtout en raison des frais élevés de transport et de manutention des produits provenant du Sud.

En calculant la valeur du gibier, il importe aussi de tenir compte du fait que, pour un même poids les pièces de gibier ont souvent une valeur nutritive supérieure à celle du boeuf ou du poulet d'élevage, auxquels on les compare souvent.

Personne, par exemple, n'accorde au gibier le statut d'industrie. Ce secteur intervient pourtant pour 30 millions de dollars, rien que dans cette région, et cela ne tient pas compte de la vente de motoneiges, de motocyclettes, de matériel de pêche, *et caetera*.

À l'heure actuelle, l'assistance sociale dans cette région coûte de 2 à 3 millions de dollars au gouvernement. Si cette industrie devait disparaître, il est facile de prédire ce que penseraient les

contribuables canadiens d'avoir tout à coup à payer 40 millions de dollars en assistance sociale dans une seule région. Et la même chose s'applique à tout le Nord canadien. Il s'agit d'une industrie qui est au moins aussi importante que l'industrie minière sinon plus... (23)

Les trappeurs, autochtones ou non, piègent par choix et non par besoin. Ceux qui ont comparu devant le Comité ont généralement reconnu que la possibilité de choisir leur mode de vie leur semble essentielle. Par exemple, dans son mémoire, l'Association des trappeurs de l'Ontario soutient que pour eux, il est essentiel de pouvoir faire ce choix. (24) Ils n'ont pas été impressionnés par ceux qui ont proposé qu'on les aide à choisir d'autres options économiques.

L'Association des trappeurs de Terre-Neuve et du Labrador a décrit abondamment les problèmes que supposent différentes options économiques. Dans le mémoire écrit qu'elle a présenté au Comité, l'Association déclare que :

Le concept de solutions de rechange de nature économique du trappage présuppose l'application de solutions urbaines à des problèmes ruraux. Ces solutions contiennent inévitablement des promesses d'autres emplois mieux rémunérés, mais font fi du style de vie qu'ont choisi les autochtones, les gens du Nord et les groupes ruraux... Aussi, ces prétendues solutions ne sont pas celles que choisiraient les intéressés, mais bien des recommandations de changement faites par des influences extérieures...elles signifient l'assimilation et sont habituellement justifiées par des considérations économiques. (25)

Comme le soulignent les auteurs du rapport de cette association, au cours des discussions sur les options économiques qui ont trait au piégeage, il faudrait accorder une grande attention aux expériences qu'a connues Terre-Neuve et dont on peut tirer de bonnes leçons. On songe notamment aux programmes de relocalisation entrepris au cours des années 60 (où le gouvernement dissuadait les gens de conserver leur mode de vie axé sur la subsistance en offrant de l'argent aux habitants des régions éloignées pour les attirer dans les grandes villes), et, fait plus récent, à l'effondrement du marché des articles en peau de phoque.

L'Association des trappeurs du Labrador et de Terre-Neuve soutient qu'il est de toute première importance de pouvoir choisir sa profession et son mode de vie.

Il existe déjà des solutions économiques au trappage : une solution tient, après tout, à un choix. Ceux qui le veulent peuvent renoncer au trappage, c'est leur choix. La solution qu'il faut examiner et préférer est celle qui consiste à continuer de trapper. (26)

Le Comité reconnaît qu'il ne faudrait pas écarter la possibilité de continuer de trapper.

Le Comité recommande :

**2. Que le gouvernement fédéral, et plus particulièrement le ministère des Affaires indiennes et du Nord, reconnaisse et protège le droit fondamental du peuple autochtone du Canada à continuer de pratiquer la chasse et le piégeage.**

Le Comité croit en outre que la possibilité de chasser et de piéger doit être offerte à ceux qui souhaiteraient le faire mais qui ne le peuvent pour l'instant en raison de contraintes d'ordre financier.

À Rankin Inlet, le Comité a entendu des témoins dire qu'un programme de soutien des chasseurs serait très utile à de nombreux habitants du Nord. À cause de l'interdiction qui a frappé les peaux de blanchons, de nombreux Inuit sans autre source de revenu ont dû cesser de chasser et de piéger, parce qu'ils n'avaient plus les moyens de continuer. De nombreux autres, qui ont renoncé à piéger pour travailler sur des plates-formes de forage et qui sont maintenant chômeurs parce que l'exploitation pétrolière s'est essoufflée, aimeraient revenir à la terre. Cependant, cela leur est impossible sans un capital de démarrage.

Le Comité estime que le peuple autochtone doit être soutenu dans ses efforts vers l'autosuffisance. Les programmes gouvernementaux actuels ne répondent pas toujours aux besoins. Le programme spécial d'aménagement rural et de développement agricole (ARDA) en est un exemple :

Voilà l'une des critiques que nous avons formulées à propos du programme spécial de l'ARDA. Ce programme convenait à l'Ouest de l'Arctique, mais pas à l'Est. Ce programme subventionnait les deux tiers de la valeur d'un canot, jusqu'à concurrence de 1 000 \$. Toutefois, les canots utilisés dans l'Est de l'Arctique valent de 3 900 \$ à 4 300 \$, ce qui veut dire que la subvention est loin de représenter les deux tiers de la valeur du canot. Le même problème se pose à propos de la puissance maximale des moteurs hors-bord. Le programme prévoit 10 hp, parce qu'on pensait aux embarcations utilisées sur les lacs. Cependant, dans la baie d'Hudson et dans les estuaires, il faut avoir un moteur d'au moins 35 hp. Ces moteurs coûtent de 4 000 \$ à 5 000 \$, ce qui veut dire que le maximum prévu de 1 000 \$ est insuffisant. (27)

En outre, les programmes d'assistance sociale fonctionnent de telle manière qu'ils interdisent aux trappeurs d'acheter ce dont ils ont besoin pour chasser et piéger. En Ontario, par exemple, les directives en matière d'assistance sociale ont été élaborées dans des villes du sud de la province et interdisent l'achat d'embarcations et de moteurs, parce qu'ils y sont considérés comme des produits de luxe. Cependant, pour un chasseur et un pêcheur du nord de l'Ontario, ce sont des articles essentiels à la vie quotidienne. Dans certaines localités isolées des Territoires du Nord-Ouest, les chèques d'assistance sociale ne peuvent être encaissés : ils doivent être utilisés dans un magasin désigné, habituellement La Baie, pour l'achat de vêtements et de nourriture. Pour chaque famille, le magasin tient un compte dans lequel le chèque est versé. Une famille qui dépend fortement de l'assistance sociale ne dispose d'aucune liquidité pour acheter du matériel de chasse ou de l'essence.

Le Comité croit qu'il faudrait assouplir les programmes d'aide sociale, afin qu'on puisse offrir un financement de démarrage à ceux qui souhaitent adopter ou reprendre un mode de vie traditionnel de chasse et de piégeage.

Le Comité recommande :

- 3. Que la réglementation des programmes d'assistance sociale soit assouplie afin d'offrir un financement de démarrage aux autochtones qui souhaitent commencer ou recommencer à vivre de la terre mais n'en ont pas les moyens.**

Les autochtones veulent aussi participer à des activités connexes à l'industrie de la fourrure. M. Georges Erasmus estime que les autochtones pourraient toucher des revenus substantiels en diversifiant leurs activités et en créant leurs propres ateliers de tailleur et leurs propres entreprises de distribution.

Une façon de distinguer ce produit des autres serait de créer une étiquette mentionnant qu'il s'agit d'un produit fabriqué exclusivement par des autochtones...l'étiquette indiquerait la qualité du produit, comme on le fait pour les produits de laine de qualité supérieure. Pour nous, ce serait une façon d'atteindre un marché plus vaste, celui des consommateurs qui n'achèteraient pas normalement de la fourrure, mais qui le feraient s'il s'agissait de produits conçus et fabriqués par des autochtones. (28)

Le Conseil national des Métis suggère que des initiatives de développement économique comme le Programme autochtone de développement économique «soient utilisées et coordonnées de manière à faciliter la mise en place d'une infrastructure de traitement des fourrures dans le Nord et la commercialisation de vêtements de fourrure au Canada et à l'étranger». (29)

Le Comité partage cette opinion et estime qu'il faudrait encourager les autochtones qui souhaitent créer des entreprises de fabrication, de coupe et de commercialisation.



Le Comité recommande :

- 4. Que, quand les autochtones souhaitent participer, le gouvernement fédéral finance le lancement d'activités connexes à l'industrie de la fourrure comme le tannage, la fabrication et la vente au détail d'articles de peau et de fourrure.**

Les membres du Comité sont convaincus que les fourrures se prêtent à de nombreux usages. Ils ont pu le constater par eux-mêmes quand ils se sont rendus à Rankin Inlet au printemps 1986. La société Nunasi a montré au Comité des spécimens d'articles de peau de phoque qu'on pourrait fabriquer sur place. Une malette en peau de phoque qu'on a pu admirer constitue un objet pratique, d'usage courant. Le Comité ne considère pas que tous les articles en fourrure sont nécessairement de coûteux objets de luxe. Des méthodes de transformation modifiées permettraient d'offrir des produits à un prix bien moindre.

Le Comité recommande :

- 5. Que le gouvernement fédéral finance les entreprises artisanales autochtones qui se consacrent à la fabrication d'articles de fourrure d'usage courant.**



CHAPITRE III: LE MÉTIER DE TRAPPEUR TRAPPEUR





## LE MÉTIER DE TRAPPEUR

*Je crois que les trappeurs canadiens ont élaboré les méthodes de piégeage les plus efficaces et les moins cruelles au monde. Nous avons à coeur la conservation de la faune, nous nous sommes illustrés par le passé et nous pouvons en être fiers. Cela ne nous empêche pas de travailler activement à l'amélioration de ces méthodes. N'oublions jamais que les chasseurs de phoques ont échoué justement parce qu'ils n'ont entrepris aucune initiative semblable. Ils ont été la victime de l'opinion publique, celle-ci ayant été manipulée par ceux-là mêmes qui s'en prennent à nous. Pour survivre, il va falloir sensibiliser le public au fait que nous utilisons des méthodes non cruelles et que les techniques de piégeage nous tiennent à coeur. Il faut en convaincre l'acheteur éventuel d'un manteau de fourrure et pour ce faire, il est essentiel de sensibiliser le public et de communiquer avec lui. (Art Lalonde, directeur exécutif, Fédération canadienne des trappeurs, fascicule 25:21, 29-5-1986)*

---

### Piéger au Canada de nos jours

L'un des aspects les plus méconnus du piégeage au Canada est l'utilisation du piège à mâchoires. Dans un grand nombre de leurs dépliants publicitaires et de leurs films, les groupes de défense des animaux brandissent pour soutenir leur point de vue, l'image d'un animal effaré qui se débat pour dégager sa patte estropiée et sanguinolente des mâchoires d'un piège aux dents d'acier. Cette image, si frappante qu'elle soit, ne correspond pas à la réalité du piégeage tel qu'on le pratique au Canada de nos jours. Malheureusement, toutefois, la majorité des Nord-Américains et des Européens l'ignorent.

Les trappeurs canadiens ont délaissé les pièges à mâchoires d'acier, que, du reste, on ne fabrique plus en Amérique du Nord depuis plus de dix ans. Le Comité a appris de M. Ken Seabrook, qui fait partie de l'Organisation des trappeurs de l'Ontario et de celle du Canada, que dans la plupart des provinces canadiennes, les trappeurs ont demandé et obtenu que soit adopté un texte législatif interdisant l'usage de pièges à mâchoires en dents de scie.

Le piège à patte moderne a des mâchoires décalées ou caoutchoutées qui ne causent ni écorchures ni coupures, et qui ne bloquent pas la circulation sanguine. M. Seabrook et d'autres trappeurs avec qui le Comité s'est entretenu croient fermement que, s'il est convenablement tendu, ce piège à patte n'est pas cruel. Deux témoins ont clairement démontré au Comité que le piège n'était conçu que pour retenir l'animal, et non pour le blesser; pour étayer leurs dires, ils ont délibérément déclenché le piège sur leurs doigts, ce qu'ils auraient certainement hésité à faire avec un ancien piège à dents d'acier. M. Seabrook commente ainsi cette démonstration :

J'ai un petit exposé que je fais dans les écoles, et ailleurs quand j'en ai l'occasion. J'apporte avec moi un piège à mâchoires numéro trois avec de longs ressorts. C'est le genre de piège que vous voyez à la télévision. J'ai mis ma main au moins 2 000 fois dans ce piège et elle est encore intacte. C'est un dispositif qui vise à maintenir l'animal. Il suffit de bien l'utiliser, de bien l'installer et de choisir la taille qui convient.(1)

Cependant, l'utilisation même de ce piège à patte moderne est restreinte. Les autorités ontariennes et celles de Colombie-Britannique en ont interdit l'usage au sol, sauf pour piéger le lynx, le coyote, le loup et le renard. Pour ces animaux, on attend encore la mise au point d'un dispositif qui remplacerait efficacement le piège à patte. Partout au Canada, les trappeurs se sont d'eux-mêmes engagés à piéger de la façon la moins cruelle possible, et, de leur propre chef, ont strictement limité l'utilisation du piège à patte. Sur le nombre total d'animaux à fourrure piégés au Canada, 65 p. 100 sont capturés à l'aide de

pièges qui entraînent une mort rapide, comme le piège *Conibear* ou le collet. Les 35 autres pour cent sont capturés à l'aide de pièges à patte; toutefois, les deux tiers de ces animaux sont des animaux semi-aquatiques et sont pris dans l'eau, le piège à patte servant alors à les noyer, ce qui entraîne une mort rapide. Ces chiffres montrent clairement qu'en réalité 88 p. 100 des animaux à fourrure piégés au Canada sont pris selon une méthode de piégeage qui permet une mise à mort rapide et que seulement 12 p. 100 sont capturés au sol, mais à l'aide de pièges à patte modernes, qui sont dotés de mâchoires capitonnées ou décalées. La plupart des trappeurs ne se servent d'un piège à patte posé au sol que pour prendre des lynx, des renards, des loups et des coyotes, ou dans les secteurs très peuplés où un piège à mise à mort rapide constituerait un danger véritable pour les personnes et les animaux de maison.

Un autre aspect méconnu du piégeage est la spécialisation d'un piège en ce qui concerne l'espèce d'animal qu'il est censé permettre de prendre. Selon un communiqué émis le 6 août 1984 par le mouvement *Greenpeace* du Royaume-Uni :

Pour chaque animal pris et destiné à l'industrie de la fourrure, jusqu'à trois autres animaux, qu'on appelle cyniquement «vermine», sont pris et jetés. Pièges et collets ne font pas la distinction entre leurs victimes, parmi lesquelles on retrouve communément des animaux de maison, des oiseaux, comme des cygnes, des hiboux et des aigles, ainsi que des animaux d'espèces menacées d'extinction.(2)

Dans son livre intitulé *Second Nature: The Animal Rights Controversy*, M. Alan Herscovici, qui a comparu devant le Comité, donne plusieurs exemples d'affirmations semblables de la part d'organisations de défense des animaux. M. Herscovici explique que certaines de ces données statistiques sont tirées de programmes de destruction des prédateurs, où les animaux visés étaient habituellement des coyotes et des lynx. En moyenne, 22 p. 100 des animaux capturés au cours de ces programmes étaient réellement des animaux «cibles» tandis que le reste était considéré comme dépourvu d'intérêt. En examinant de plus près les conclusions de ces programmes, on se rend toutefois compte que la plupart des animaux considérés comme indésirables étaient en réalité des animaux à fourrure qu'un trappeur en faisant le commerce n'aurait pas rejeté. Même les animaux restants, qui étaient des lapins ou des porcs-épics, auraient été considérés par de nombreux trappeurs comme de la viande comestible. En outre, même si les porcs-épics ne sont évidemment pas recherchés pour leur pelage, les autochtones en utilisent abondamment les aiguilles pour décorer vêtements traditionnels et articles d'artisanat.

Les trappeurs qui ont comparu devant le Comité ont affirmé sans exception qu'ils ne prenaient que très peu d'animaux inutilisables. En réalité, des trappeurs autochtones ont même soutenu qu'il n'existe aucun animal inutilisable; dans les très rares cas où un trappeur prend un animal qu'il ne recherchait pas, il ne le gaspille pas pour autant. Le moindre morceau de chair qu'il ne peut consommer est laissé dans le bois à l'intention des coyotes ou d'autres prédateurs. Cette pratique est considérée comme une saine méthode de gestion de la faune, parce qu'au plus fort de l'hiver, quand la nourriture se fait très rare, on aide ainsi un prédateur affamé et affaibli à ne pas mourir de faim.

Si vous les tuez, vous utilisez leur fourrure. Par exemple, vous pouvez donner de la viande de martre à vos chiens, comme les trappeurs avaient l'habitude de le faire lorsqu'ils étaient partis dans leur district de piégeage. Même si les trappeurs utilisent la motoneige aujourd'hui, il y a toujours des chiens aux alentours. C'est la même chose avec le rat musqué. Les gens mangent la viande du rat musqué. Ils choisissent les meilleurs animaux. Ils prennent les meilleurs et ils font sécher les autres pour leurs chiens. Ils ne jettent rien.(3)

Les trappeurs s'entendent là-dessus : un trappeur sérieux, qui gagne une partie de son revenu grâce au piégeage, prend bien soin de ne pas prendre d'animaux sans intérêt. Il ne peut tout simplement pas se le permettre; cela prend trop de temps et revient trop cher.

...je crois que vous pourriez mieux saisir le problème si vous connaissiez la distance, le climat et les conditions qu'un trappeur doit affronter pour pouvoir placer ses pièges. Nous les chargeons sur une motoneige. Auparavant, nous utilisions des traîneaux à chiens. Notre pays est rude. Il y a beaucoup de neige, jusqu'à trois ou quatre pieds dans les ruisseaux et les endroits de ce genre. Il faut charger tout ce matériel. Le *Conibear* est un gros piège. Même le plus petit des *Conibear* est un gros piège. Ce sont des pièges indiscutablement humanitaires. Seulement pour vous rendre dans le secteur de piégeage, il vous faudrait deux ou trois motoneiges pour transporter l'essence et le matériel. Il peut y avoir jusqu'à 100 pièges dans un traîneau! Ce serait un travail énorme de relever vos pièges et ainsi de suite. Et puis, le *Conibear* peut geler et vous devez le ramener au camp. Vous seriez pris seul avec cette quantité de pièges, et ensuite il vous faudrait les surveiller.(4)

Attraper des animaux sans aucun intérêt ne rapporte rien au trappeur. Il n'a pas envie de parcourir un demi-mille hors des sentiers battus pour vérifier un piège et trouver un animal dont il n'a que faire. Il y a des méthodes permettant de s'assurer que cela n'arrive pas.(5)

Un document publié par le gouvernement de l'Alberta et intitulé *1985 Trapping and Conservation Manual*, et le Guide des trappeurs du Canada publié par la Fédération canadienne des trappeurs exposent très clairement les précautions à prendre pour éviter que des animaux indésirables soient pris au piège. Ces documents touchent à tous les aspects du piégeage : particularités biologiques des animaux à fourrure, aménagement de la faune, piégeage sans cruauté, bonne façon de tendre les pièges, recettes. Dans de nombreuses provinces on peut obtenir des renseignements semblables en suivant des cours de formation pour trappeurs.

Ces manuels montrent que les trappeurs consacrent beaucoup de temps, d'énergie et de réflexion à la pose de leurs pièges. Un bon trappeur passe sa vie dans les bois à apprendre à connaître les habitats que fréquentent les différents animaux et à découvrir les habitudes et les particularités de ceux-ci. Les trappeurs se servent ensuite de ce savoir pour poser leurs pièges de manière à prendre des animaux précis. Par exemple, le piège que l'on peut voir dans les illustrations qui suivent est conçu pour prendre soit une martre, soit un pékan. Comme ces animaux sont des carnivores, le piège est appâté avec de la viande et placé de manière à profiter du fait que le pékan et la martre grimpent aux arbres en quête de nourriture. Le pékan, qui est plus gros que la martre, nécessite un piège plus grand. Il est peu probable qu'un pékan tente de pénétrer dans un piège tendu pour une martre. L'inverse peut se produire, mais si l'on connaît bien le milieu on peut l'éviter. Même si ces deux espèces animales cohabitent, on trouve le plus souvent le pékan autour des marais et des points d'eau, lieux que ne fréquente pas la martre, qui, contrairement au pékan, affectionne les zones herbues et moussues, où abondent les souris. La taille, la forme, l'appât utilisé et la façon de tendre le piège sont autant d'éléments qui permettent de s'assurer que des animaux sans intérêt n'y seront pas pris. Pourtant, à en croire la publicité des mouvements de défense des animaux, des chevreuils, des lapins et divers oiseaux y seraient accidentellement capturés. Il faut, toutefois, bien dire que ni un lapin ni un chevreuil ne risquent de grimper le long d'un pieu, puis d'un tronc d'arbre pour aller tomber dans un piège. La couverture d'herbe qui camoufle l'appât et le piège garantissent aussi que les oiseaux ne s'y prennent pas. Un piège convenablement tendu risque peu d'attirer des animaux autres que ceux que le trappeur recherche.

Dans leur lutte contre le piégeage, les activistes des mouvements de défense des animaux décrivent aussi des animaux agonisants et torturés à mort. Les extraits suivants, qui sont tirés de dépliants, de bulletins de nouvelles et d'annonces des organisations *Greenpeace* et *Furbearers*, en sont de bons exemples :

La force et la rapidité avec laquelle les mâchoires du piège se referment font que celui-ci brise les pattes des bêtes piégées, leur rompt les os et leur déchire les ligaments.

Plus l'animal lutte pour se libérer, plus il se blesse. Dans de nombreux cas, ce combat aboutit à l'automutilation, quand, dans un dernier effort pour se libérer, l'animal désespéré sectionne son propre membre. Cela se termine par la gangrène, dans une lente agonie.(6)

## PIÈGE À ANIMAUX TERRESTRES





Il arrive souvent que des castors se rongent la patte pour se dégager et finissent par mourir de faim ou d'infection.(7)

Le vison est un animal résistant. Il lutte violemment pour se libérer en bondissant en tous sens. Il se tord et se contorsionne désespérément et mord tout ce qu'il peut jusqu'à épuisement.

Enfin, fou de douleur, il finit par se sectionner la patte pour s'évader.(8)

Devant ces assertions, il est important de se rappeler que les images ainsi évoquées ne sont pas représentatives des pratiques de piégeage d'aujourd'hui. Nous examinerons d'abord comment on utilise le piège à patte moderne, puis comment on s'y prend actuellement pour piéger le castor et le vison sans cruauté.

Comme nous l'avons déjà dit, le piège à patte moderne ne blesse pas l'animal, il ne fait que le retenir. Or, un animal qui n'est pas blessé ne s'ampute pas. M. Seabrook explique comment le piège à patte fonctionne pour prendre des animaux terrestres.

Vous connaissez très certainement cette amélioration que sont les mâchoires caoutchoutées des pièges à patte qui servent à prendre des renards, des loups et des coyotes. Il s'agit ici d'un piège n° 1½; nous en avons un plus grand, le n° 3. Nous avons simplement ajouté du caoutchouc à notre piège type, ce qui évite toute écorchure ou coupure de la peau et qui permet au sang de bien circuler. L'animal pris au piège et dont la circulation n'est pas entravée ne s'ampute pas la patte. Il ne se mutile pas. Des tas de gens croient que tous les animaux se sectionnent la patte, mais c'est faux. Si la circulation sanguine se fait normalement, l'animal ne s'ampute pas.(9)

... Le piège étant doté de tas de pivots, l'animal peut tourner dans le piège et, quoi qu'il fasse, il ne se coincera pas. Cette chaîne ne peut pas se tendre au point que l'animal puisse se résoudre à s'amputer. S'il tourne et se retourne, le piège tourne et se retourne avec lui, si bien que l'animal ne peut pas en arriver à s'amputer. Il ne se rongera certainement pas la patte si cela doit lui faire mal.(10)

La plupart des trappeurs de castors se servent maintenant du piège *Conibear* à mise à mort rapide, bien que certains se servent du piège à patte pour une noyade instantanée. L'une et l'autre méthode rendent l'amputation improbable. M. Seabrook explique comment fonctionne le piège posé dans l'eau.

C'est le piège à mâchoires conventionnel qui existe depuis un certain nombre d'années. Il est conçu de manière à capturer l'animal par la patte. Il sert à retenir l'animal. À ce bout de la chaîne, si vous pouvez voir, si je l'installais dans l'eau pour piéger des castors, des rats musqués ou des loutres, j'installerais une glissière de fil de fer qui passe par ici et quand l'animal met la patte sur le piège, son instinct l'incite à plonger dans l'eau où il se sent en sécurité, mais, bien entendu, il est bloqué, il ne peut pas remonter. Il succombe donc sous l'eau. C'est donc un appareil qui sert à retenir, que cela soit sur terre ou dans l'eau.

Ce nouveau piège est une amélioration par rapport au précédent. Il s'agit toujours du piège à mâchoires conventionnel, mais il est doté d'un système de sécurité supplémentaire. Il sert à attraper les rats musqués et les visons. Lorsque l'animal met la patte sur le piège, sa première réaction est de plonger et lorsqu'il plonge, il tire sur cette tige qui déclenche ce ressort qui bloque l'animal et l'empêche de nager. Ce système est attaché sur un billot de bois, sur une glissière ou sur un poteau et lorsque l'animal plonge, il lui est impossible de revenir à la surface. En deux mots, c'est ainsi que fonctionne ce piège. Il s'agit toujours d'un appareil qui sert à retenir.(11)

Voici comment on prend un vison en se servant d'un piège au sol :

Voici un piège *Conibear*. Il s'agit d'un piège qui tue rapidement l'animal et 95 p. 100 de nos activités de piégeage s'effectuent grâce au piège *Conibear*. Il ne peut cependant être utilisé pour le piégeage du renard, du loup et du coyote, car ces animaux sont beaucoup trop rusés pour y insérer leur tête. Ce piège rend l'animal instantanément inconscient et, comme vous le savez, lorsqu'un

animal est sans connaissance, il ne ressent pas la douleur. Ce piège a donc été conçu pour rendre l'animal inconscient sans délai.

Nous installons ce piège sur un sentier ou nous l'entourons d'une boîte. L'appât se trouve à l'arrière et lorsque l'animal s'introduit dans le piège, sa tête déclenche le mécanisme qui s'abat sur la partie supérieure du cou, et l'animal s'évanouit. Il ne reprend jamais connaissance, car le mécanisme maintient la pression sur son cou.(12)

Répetons-le, l'amputation est improbable quand l'animal piégé est mis à mort rapidement. Les trappeurs qui ont comparu devant le Comité ont affirmé que, quand les pièges sont utilisés convenablement, l'amputation est très rare.

Dans son ouvrage sur la controverse que suscite la question des droits des animaux, M. Herscovici résume ainsi les arguments des activistes qui s'opposent au piégeage et leur répond :

En bref, les défenseurs des animaux voudraient nous faire croire que les trappeurs ne relèvent leurs pièges qu'une fois par semaine et parfois moins souvent; que de 25 à 33 p. 100 des animaux qu'ils capturent se libèrent par amputation (sans compter ceux dont les prédateurs les privent); et que de 60 à 75 p. 100 des prises sont des animaux sans intérêt. Si tel était le cas, tous les trappeurs abandonneraient le piégeage.(13)

## Travaux de recherche sur le piégeage sans cruauté

L'agriculture et le piégeage, qui sont deux secteurs d'activité faisant appel à des ressources renouvelables, ont toujours contribué à la stabilité économique du Canada. Les sociétés protectrices des animaux ont pris une part active à l'amélioration des méthodes de récolte des ressources renouvelables en général et des méthodes de piégeage en particulier, car le traitement réservé aux animaux piégés les préoccupe au plus haut point. Les divers ordres de gouvernement et les sociétés protectrices des animaux collaborent en permanence avec les scientifiques et l'industrie pour faire en sorte que soient utilisées les méthodes les plus modernes. Et le gouvernement canadien est aujourd'hui en mesure d'affirmer que tel est le cas.

La *National Anti-Steel Trap League*, créée aux États-Unis dans les années 20, est une des premières sociétés d'assistance aux animaux qui se soit intéressée aux méthodes de piégeage des animaux sauvages. Au Canada, c'est la *Canadian Association for the Protection of Fur*, qui s'appelle maintenant l'Association pour la protection des animaux à fourrure (APAF), qui a fait oeuvre de pionnier dans ce domaine. La disparition des pièges à mâchoires d'acier et la suppression des débouchés pour les produits dérivés des animaux ainsi piégés figuraient au nombre des objectifs de cette organisation.

Lorsque que l'Association pour la protection des animaux à fourrure s'est scindée en deux, le nouveau bureau de Vancouver a choisi de garder le même nom et de continuer de se conformer à la politique existante, tandis que le bureau de Toronto, où avait été créée l'Association, a décidé de s'appeler Association canadienne pour le piégeage humanitaire (ACPH). Cette dernière a lancé une campagne axée sur l'élimination du piège à mâchoires et sur l'utilisation de méthodes de piégeage moins cruelles. Ce groupe continue d'ailleurs à travailler à la mise au point de pièges moins cruels :

C'est l'ACPH, probablement plus que toute autre organisation, qui a sensibilisé la population mondiale à la cruauté des méthodes de piégeage en mettant à exécution un plan soigneusement élaboré grâce auquel seront trouvées, du moins l'espère-t-elle, des solutions réalistes et durables aux problèmes délicats que soulève la question du piégeage.(14)

Avant même le début de cette campagne, un trappeur nommé Frank Conibear avait mis au point en 1929 un piège composé de deux armatures de métal et d'un ressort. Lorsque que le mécanisme du

piège était déclenché, les armatures devaient en principe se refermer et assommer l'animal, qui devait mourir instantanément. Mais comme le ressort n'était pas assez puissant, le piège n'a pas donné les résultats attendus et le projet a été abandonné. Dix-huit ans plus tard, Frank Conibear a proposé à l'APAF d'améliorer son piège à condition qu'on lui fournisse les sommes nécessaires. En collaboration avec l'Association des trappeurs de la Colombie-Britannique, l'APAF et Frank Conibear ont mis au point un piège entraînant la mort instantanée de l'animal, appelé piège *Conibear*, dont la fabrication en série a commencé en 1958.

En 1956, le gouvernement fédéral s'est intéressé pour la première fois aux travaux de recherche sur le piégeage. Par l'entremise du Service canadien de la faune et du Conseil national de recherches, il a conçu un certain nombre de prototypes de pièges mortels. Il s'est surtout concentré sur le mécanisme des pièges, mais ceux qu'il a fabriqués ne se sont pas révélés satisfaisants.

Le Comité pour la promotion du piégeage humanitaire (CPPH) de la Fédération canadienne des sociétés protectrices des animaux (FCSPA) a été mis sur pied en 1968 pour s'occuper de la mise au point de pièges moins cruels. On a dit de ses travaux de recherche qu'ils étaient «les plus scientifiques et les plus approfondis de toute l'histoire du piégeage (qui s'étend sur trois siècles) en matière de conception de pièges moins cruels».(15) Le Comité a poursuivi ses travaux jusqu'en 1973, mais il n'a pas réussi à fabriquer un piège moins cruel que le piège à mâchoires. Il a récemment repris ses activités après que les membres de la FCSPA eurent adopté, au cours de leur réunion annuelle de 1985, une résolution prévoyant l'octroi d'une période de grâce de deux ans à toutes les parties concernées «pour que soient accomplis des progrès importants dans le domaine de l'éducation des trappeurs, pour que soient renforcés, du moins jusqu'aux niveaux adoptés en Ontario, les règlements sur le piégeage»(16), et pour que soit conçu un piège humanitaire. Dans cette résolution, la FCSPA n'indique pas les mesures qu'elle entend prendre si aucun progrès n'est accompli dans ce domaine. Toutefois, «elle laisse clairement entendre qu'elle pourrait perdre patience et décider d'employer d'autres tactiques si le gouvernement et l'industrie n'agissaient pas.»(17)

Devant les pressions exercées sur lui par de nombreuses sociétés d'assistance aux animaux, le gouvernement fédéral a créé en 1973 le Comité fédéral-provincial pour le piégeage humanitaire (CFPPH), qui fait partie de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune, et lui a confié la tâche de «mettre au point des méthodes de piégeage moins cruelles pour les animaux à fourrure du Canada en lui allouant un budget à cette fin».(18) Le CFPPH a dû interrompre ses travaux de recherche en 1981, «mais il a pu recueillir des renseignements fort utiles sur les animaux à fourrure et les techniques de piégeage durant ses huit années d'existence». (19) Dans le rapport final qu'il a déposé en juin 1981, le CFPPH recommande l'utilisation de pièges mortels pour tous les animaux à fourrure sauf le renard, le loup, le coyote et l'ours. En ce qui concerne les pièges immergés, le CFPPH a également recommandé l'utilisation de pièges mortels, sauf pour le rat musqué et le vison. Dans le cadre de ses travaux, le CFPPH a évalué 348 pièges commerciaux, dont 16 ont été jugés potentiellement moins cruels.

L'Institut de la fourrure du Canada (IFC) a été créé en 1983 afin de poursuivre les travaux de recherche sur le piégeage humanitaire commencés par le CFPPH. Pour l'instant, les objectifs de l'IFC sont l'information du public, l'éducation des trappeurs et la recherche, ainsi que la mise au point et l'utilisation de pièges améliorés.

Le Comité de recherche et de développement sur le piégeage humanitaire (CRDPH) de l'IFC participe depuis 1985 aux travaux d'un établissement de recherche, situé à Vegreville en Alberta, qui parachèvera les travaux du CFPPH et mettra à l'essai les 16 pièges recommandés par ce dernier. Par ailleurs, des pièges non mortels comme les collets à patte et les pièges indolores feront l'objet d'essais sur le terrain dans cette province.

De l'avis du Comité, le piégeage est une activité économique viable qui doit se poursuivre, mais les trappeurs ne devraient utiliser que des méthodes de piégeage sans cruauté. Même si les trappeurs s'y emploient déjà, il y a encore place à l'amélioration.

Le Comité recommande :

- 6. Que le gouvernement fédéral donne la première priorité à la mise au point de nouveaux pièges et méthodes de piégeage en continuant à financer les travaux de recherche qu'effectue actuellement l'Institut de la fourrure du Canada.**

La participation des trappeurs autochtones à la conception de pièges moins cruels a été plutôt limitée. À l'heure actuelle, aucun autochtone n'est membre du Comité de recherche et de développement sur le piégeage humanitaire de l'IFC. Le président de la Fédération des trappeurs autochtones du Canada (FTAC), M. Sterling Brass, a déclaré devant le Comité que les autochtones doivent participer plus activement à la mise au point de pièges humanitaires :

J'aimerais bien pouvoir visiter le centre de Vegreville en Alberta, et j'aimerais bien aussi que nos aînés - nos conseillers aux différents niveaux de notre société indienne - puissent le visiter également... Ce ne sont pas que les autochtones ou les non-autochtones qui bénéficieront de ces innovations, c'est le Canada tout entier.(20)

Lorsqu'il a comparu devant le Comité à Rankin Inlet, M. Lloyd Gamble de la *Keewatin Wildlife Federation* a déclaré, à propos des différences régionales :

...j'ai entendu les trappeurs de l'est de l'Arctique, où la toundra prédomine, se plaindre qu'on (l'IFC) y essayait des pièges mis au point pour les forêts boréales et les zones boisées, alors qu'ils ne conviennent pas au piégeage dans la toundra. Il se peut que l'on recommande de remplacer le piège à mâchoires par un autre piège et qu'on en vienne même à interdire l'emploi du piège à mâchoires, sans être certain que le nouveau piège donnera satisfaction dans la toundra.(21)

Le Comité estime que les autochtones du Canada peuvent contribuer utilement aux travaux de recherche et de développement de pièges humanitaires.

Le Comité recommande :

- 7. Que l'Institut de la fourrure du Canada invite les autochtones à participer à la conception de nouveaux pièges et méthodes de piégeage, pour que soient prises en considération des différences régionales, comme les problèmes que pose le piégeage dans la toundra.**

Les trappeurs qui ont comparu devant le Comité se sont montrés enthousiasmés à l'idée d'employer de nouvelles techniques de piégeage à mesure qu'elles seront mises au point. Le Comité constate cependant qu'il pourrait leur être financièrement difficile, sinon impossible, de le faire à cause du coût de remplacement élevé de tous leurs pièges. Les trappeurs pourraient être appelés à déboursier au moins 4 000 \$, tout dépendant d'un certain nombre de facteurs. Il est impératif que tous les trappeurs canadiens emploient les méthodes de piégeage les moins cruelles possible.

Le Comité recommande :

- 8. Que le gouvernement fédéral envisage la possibilité d'encourager la mise sur pied d'un programme de remplacement des pièges, pour accélérer l'utilisation des nouveaux pièges à mesure qu'ils seront au point.**

Lorsqu'il a étudié la question de la recherche sur le piégeage humanitaire, le Comité a constaté que la perception de ce qu'était une mort sans cruauté variait. En ce qui concerne la chasse aux phoques, par exemple, personne ne conteste la définition générale de ce qu'est une mort sans douleur.

La Fédération canadienne des sociétés d'assistance aux animaux a élaboré une définition précise de ce qu'est une mort sans douleur :

...la mort sans cruauté est celle où l'animal ne connaît *ni la panique ni la douleur*. En pratique, cela peut se réaliser par la *mort instantanée ou en entraînant l'animal dans une inconscience suivie d'une mort rapide sans regain de conscience*.(22)

Même d'après cette stricte définition, l'abattage des phoques se fait sans cruauté. Toutefois, il est plus difficile d'appliquer au piégeage le critère selon lequel un animal pris au piège n'est en proie ni à la panique ni à la douleur parce qu'il meurt immédiatement ou sans reprendre conscience.

Lorsqu'un piège *Conibear* est correctement posé, l'animal qui déclenche le mécanisme perd immédiatement conscience et meurt sans avoir repris connaissance. Toutefois, lorsqu'il s'agit d'un piège à mâchoires provoquant la noyade, la situation est tout à fait différente. Ainsi, le castor a la propriété de pouvoir cesser complètement de respirer lorsqu'il plonge.

Le sang qui afflue au cerveau du castor sous l'eau provient d'autres parties du corps. À la longue, la réserve d'oxygène s'épuise et le castor meurt de narcose et d'anoxie.(23)

Même si la mort par noyade n'est pas instantanée (elle peut parfois prendre jusqu'à 10 minutes), elle est considérée par d'aucuns comme étant sans cruauté parce qu'elle survient dans un milieu que le castor juge familier et sûr, et parce que l'animal ne semble pas être en proie à la panique.

Le CFPPH a élaboré une définition de la mort sans douleur qui engloberait la mort par noyade d'un animal qui aurait été pris dans un piège à mâchoires :

...une mort où l'animal souffre *peu* parce qu'il a été rendu *le plus rapidement possible* soit inconscient, soit insensible à la douleur.(24)

Cette définition, qui décrit ce qu'est une mort «sans cruauté» et où on emploie des termes comme «peu» et «le plus rapidement possible», est celle que l'IFC applique à ses travaux de recherche sur le piégeage humanitaire.

Le gouvernement fédéral ne s'est pas encore prononcé officiellement sur ce qu'est une mort sans cruauté pour un animal pris au piège. Dans les parcs nationaux et les réserves de parcs nationaux, le piégeage est du ressort du gouvernement fédéral, et le ministère de l'Environnement a souscrit aux recommandations du CFPPH pour ces réserves. On pourrait donc croire que le ministère de l'Environnement a lui aussi adopté la définition de la mort sans cruauté du CFPPH. Or, il ne l'a pas expressément confirmé.

Par conséquent, le Comité recommande :

- 9. Que le gouvernement fédéral élabore et adopte une définition de ce qu'est une mort sans douleur pour un animal pris au piège afin de faciliter la mise au point de nouveaux pièges et méthodes de piégeage sans cruauté.**

Au Canada, la réglementation et l'administration de la faune relèvent de la compétence des provinces et des territoires. Le gouvernement fédéral n'a compétence que sur les terres de la Couronne, qui représentent un faible pourcentage des terres provinciales. C'est la raison pour laquelle les lois qui régissent le piégeage ne sont pas uniformes. Comme on l'a vu, la Colombie-Britannique et l'Ontario sont les seules provinces qui ont restreint l'utilisation du piège à mâchoires et qui obligent les nouveaux trappeurs à suivre des cours de formation. D'autres provinces envisagent toutefois la possibilité d'agir pareillement.

Le Comité est d'avis que la législation du piégeage doit être uniformisée au niveau national pour que le Canada puisse mieux se défendre en tant que nation pratiquant le piégeage.

Par conséquent, le Comité recommande :

- 10. Qu'un comité composé de représentants du gouvernement fédéral, des provinces et des territoires soit mis sur pied et participe, en collaboration avec l'Institut de la fourrure du Canada, à l'élaboration et à la mise en oeuvre de mesures législatives sur la normalisation des méthodes de piégeage, sur la normalisation de l'éducation des trappeurs et sur la vérification obligatoire des pièges, et ce pour l'ensemble du Canada.**

## Éducation des trappeurs

Dans la mise en place de méthodes de piégeage moins cruelles, l'éducation des trappeurs est aussi importante que la recherche sur les pièges et la mise au point de ces derniers. En étant bien renseignés sur tous les aspects du piégeage, les trappeurs apprendront à connaître les méthodes les moins cruelles à leur disposition et continueront de s'en servir.

Même le piège le moins cruel peut provoquer une mort douloureuse s'il est mal utilisé. La façon de poser le piège est aussi importante, sinon plus, que la capacité de celui-ci de causer une mort non cruelle.

Toutes les provinces et les territoires du Canada ont lancé ou élaborent actuellement un Programme d'éducation des trappeurs, sous une forme ou une autre. La Colombie-Britannique et l'Ontario ont déjà rendu les cours de piégeage obligatoires pour les nouveaux trappeurs. La plupart des autres provinces se proposent de prendre des mesures analogues au cours des trois prochaines années.

En 1983-1984, quelque 300 cours de piégeage, d'une durée de trois jours à deux semaines, ont été offerts dans le pays à 7 100 futurs trappeurs. Le programme d'études comprenait une vaste gamme de matières dont la préparation des peaux, les méthodes de piégeage non cruelles, l'entretien du matériel, les maladies, l'éthique et la gestion de la faune. Les programmes ont reçu l'appui d'associations provinciales de trappeurs qui encouragent leurs membres à participer régulièrement à ces ateliers.

Le Groupe d'étude sur l'éducation des trappeurs de l'IFC a formulé certaines recommandations à cet égard. Les plus importantes sont les suivantes :

1. Que chaque compétence envisage d'adopter des programmes obligatoires d'éducation des nouveaux trappeurs.
2. Que les programmes d'éducation des trappeurs soient administrés conjointement par le gouvernement et les associations de trappeurs.
3. Que soient organisés des ateliers intensifs de recyclage des trappeurs chevronnés, notamment sur les techniques de piégeage non cruelles et la préparation des peaux.
4. Que l'Institut de la fourrure du Canada joue un rôle actif dans la normalisation des cours de piégeage au Canada, en tenant compte des différences géographiques, climatiques et sociologiques, c'est-à-dire qu'il prenne les mesures suivantes :
  - a) diffuser des renseignements pertinents, notamment en ce qui concerne les conclusions et les recommandations du Comité de la recherche et du développement.
  - b) constituer et tenir à jour une banque de renseignements destinés aux programmes d'éducation des trappeurs.

- c) déterminer des méthodes types de piégeage non cruel et de préparation des peaux.
  - d) normaliser la formation des instructeurs.
5. Que le Guide des trappeurs du Canada soit mis à jour et reconnu comme le manuel des futurs trappeurs.
  6. Que soit créé au sein de l'Institut de la fourrure du Canada un Comité d'éducation des trappeurs chargé d'aider l'Institut à réaliser ses objectifs en matière d'éducation des trappeurs. Nous recommandons en outre que l'actuel Groupe d'étude devienne le Comité d'éducation des trappeurs et que vienne s'y ajouter un de ses gestionnaires provinciaux des fourrures.
  7. Nous recommandons en outre que les instructeurs de piégeage et autres trappeurs clés soient formés pour devenir les personnes-ressources du Comité d'information du public qui s'adresseront aux enfants d'âge scolaire et au public.(25)

Le Comité reconnaît l'importance de ces recommandations et encourage les intéressés à persévérer dans leurs efforts constants pour les appliquer.

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) est chargé de s'assurer que les trappeurs autochtones sont bien renseignés sur les techniques de piégeage humanitaires. Des cours de sensibilisation conçus précisément pour les trappeurs autochtones ne sont pas encore offerts dans tout le pays. Bien que le MAINC reconnaisse qu'il est urgent de concevoir des cours à l'échelle nationale, il ne dispose pas des fonds nécessaires à l'heure actuelle.

En 1985-1986, toutefois, le MAINC a pu élaborer et offrir des cours nationaux de formation d'instructeurs, conçus pour enseigner à des trappeurs autochtones et à ceux du Nord des méthodes de piégeage avancées et pour leur fournir les derniers renseignements techniques afin qu'ils les transmettent ensuite aux autres trappeurs de leur collectivité.

Le Comité s'inquiète particulièrement de la difficulté d'obtenir des fonds permettant d'offrir des cours aux trappeurs. Bien qu'il soit possible d'en obtenir pour d'autres programmes de formation, par l'intermédiaire de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada, on ne peut en obtenir pour les cours susmentionnés, car ils ne répondent pas aux critères fixés par la Commission à l'égard des programmes de formation à l'emploi.

Le Comité recommande :

**11. Que le gouvernement fédéral reconnaisse que les cours d'éducation des trappeurs constituent une formation légitime à l'emploi afin qu'on puisse y affecter des fonds dans le cadre des programmes gouvernementaux existants.**

Un témoin qui a comparu devant le Comité à Rankin Inlet a souligné un besoin auquel, de l'avis des membres du Comité, on pourrait répondre grâce à l'éducation des trappeurs.

...ce genre de système n'a pas été expliqué dans notre région... Un bon exemple est la législation fiscale visant le piégeage. La confusion totale règne, et personne ne sait ce qui se passe, parce que Revenu Canada n'a aucun représentant dans notre région pour expliquer les programmes aux intéressés.

Dans notre région, par exemple, il y a un grand nombre de pêcheurs qui pratiquent la pêche commerciale aux alentours de Rankin Inlet et vendent leur poisson à l'usine exploitée par le ministère du Développement économique. À la fin de l'année, on leur remet une formule T4A leur permettant des déductions pour, disons, 6 000 \$ pour la pêche commerciale, mais les pêcheurs ne savent pas qu'ils peuvent déduire les dépenses engagées pour leur bateau, leur essence, leur moteur et leurs filets, à condition de conserver tous les reçus nécessaires. La plupart d'entre eux ne le

savent pas et ne savent pas comment s'y prendre. Ils paient donc de l'impôt sur les 6 000 \$ sans déduire aucune dépense. La situation est très difficile pour un Inuit traditionnel qui doit s'adapter à un système fiscal mis au point dans le Sud. Il ne comprend pas.(26)

Le Comité estime que tel est probablement le cas pour de nombreux trappeurs autochtones et recommande donc :

- 12. Que les cours d'éducation des trappeurs autochtones soient assortis d'ateliers portant sur la gestion de l'entreprise et la fiscalité afin d'aider ces trappeurs à gérer leurs revenus.**

## **Disponibilité de données**

En examinant cette question, le Comité a remarqué qu'à l'heure actuelle, au Canada, on ne dispose d'aucune donnée précise sur le nombre de personnes pour lesquelles le piégeage constitue une partie ou la totalité du revenu et sur le nombre de trappeurs autochtones, par exemple. En outre, il n'existe aucune donnée fiable sur le nombre d'animaux mutilés ou non recherchés (et les espèces) qui sont capturés chaque année.

Le gouvernement ne publiant aucune donnée que le grand public pourrait accepter, les défenseurs des droits des animaux peuvent facilement fabriquer leurs propres données, si bien qu'il est presque impossible pour l'industrie du piégeage de défendre son point de vue, ou pour le gouvernement d'accorder son appui.

Le Comité estime qu'il faut tenir compte des faits dans ce débat qui soulève les passions, mais constate qu'on ne déploie pas beaucoup d'efforts pour rassembler des données factuelles et pour les utiliser efficacement. On demeure silencieux sur l'aspect scientifique du débat sur le piégeage.

Un témoin qui a comparu devant le Comité a exprimé cette réalité de façon très succincte :

«D'une part, vous avez eu les dénonciateurs de la cruauté envers les animaux, et par ailleurs, rien ne s'est fait pour rétablir les faits... Le dénouement est assez prévisible, n'est-ce pas?»(27)

Le Comité est d'avis qu'il est indispensable de disposer de données précises afin de présenter un tableau juste du piégeage au Canada; il recommande donc :

- 13. Que les ministères et organismes du gouvernement qui sont engagés dans le débat étudient l'opportunité de réunir des données précises, notamment en ce qui concerne le nombre d'animaux mutilés ou non recherchés. Ces données seraient communiquées au public par des fonctionnaires qualifiés.**

## **Le piégeage comme moyen de gestion de la faune**

Le dossier et la réputation du Canada en matière de gestion de la faune sont excellents. Les chasseurs et les trappeurs canadiens ne capturent pas d'animaux menacés d'extinction; en fait, très peu d'espèces canadiennes figurent sur la liste des animaux en voie de disparition. Selon M. Stephen Hazell, avocat-conseil de la Fédération canadienne de la faune, à l'heure actuelle, au Canada, aucune espèce d'animaux à fourrure n'est menacée d'extinction en raison de captures trop nombreuses. Dans la plupart des cas, les fortes diminutions de populations sont imputables à la destruction des habitats.

La gestion de la faune relève de la compétence des provinces et M. Hazell estime qu'elles ont de «bons moyens» pour limiter la surexploitation. La surveillance du piégeage, la chasse sportive, le contrôle et la destruction des prédateurs sont considérés comme de bonnes techniques de gestion de la faune, et les provinces recourent à tous ces moyens. Elles ont conçu des méthodes permettant de



surveiller scientifiquement les populations animales et de contrôler les captures grâce à des systèmes de saisons ouvertes, fermées et spéciales, ainsi qu'à des systèmes de quotas. Bon nombre de provinces délivrent aux trappeurs des permis leur conférant des droits exclusifs de piégeage dans des zones de piégeage enregistrées (ZPE). Si un trappeur désire continuer de pratiquer le piégeage comme gagne-pain, il doit s'engager à gérer judicieusement la faune dans les limites de ces zones.

Les techniques d'aménagement actuellement employées dans les provinces se rapprochent des coutumes de chasse des autochtones du Canada. Les zones de piégeage enregistrées sont analogues aux zones de chasse traditionnelles parcourues par les autochtones et, dans certains cas, peuvent être celles qui ont toujours été utilisées par leur famille ou leur collectivité. On a conçu le système de surveillance scientifique des populations animales pour tenir compte d'un besoin que les autochtones ont reconnu il y a longtemps : ne pas capturer trop d'animaux. Les gestionnaires de la faune sont maintenant convaincus d'un fait que les autochtones ont toujours su, et ils le mettent en pratique : si l'on ne contrôle pas les populations animales au moyen de la capture ou de la destruction sélective, leur habitat sera surchargé, ce qui entraînera une surpopulation, la famine, la maladie et enfin, le déclin des populations. En outre, chez les autochtones, la croyance traditionnelle veut que les esprits des animaux soient offensés si on n'utilise pas les «dons» qu'ils font. Le chef Alice Frost, de la bande indienne Old Crow, explique :

...si vous ne piègez pas les animaux ou ne les chassez pas...en ce qui concerne les rats musqués, si vous ne les piègez pas ou ne les chassez pas on les chasse sur la glace au printemps leur population augmente trop, et ils meurent. Nos anciens nous l'ont dit. Ils le savent. Si vous ne piègez pas ou ne chassez pas ces animaux, il y aura surpopulation, et ils mourront. C'est ce qui se produit régulièrement pour les lapins.(28)

Comme il est nécessaire de limiter les populations animales, le piégeage est devenu un élément indispensable de la gestion de la faune. M. Seabrook, de l'Association des trappeurs de l'Ontario, a déclaré au Comité que même si le marché des fourrures obtenues par piégeage périclitait ou disparaissait, la société aurait encore besoin de trappeurs comme lui.

Je suis un trappeur. Je gagne ma vie en faisant du piégeage. Je ne gagne pas beaucoup d'argent parce que tout est cher, mais je fais du piégeage. Que l'on me paie ou pas, il y aura toujours une demande pour mes services. Je travaille pour l'amélioration de certaines espèces animales. Ces espèces doivent être contrôlées. Si nous n'étions pas là, cela importerait peu, mais nous sommes là. Cela est particulièrement vrai dans le Sud. Que je vende mes fourrures ou non. Si je ne les vends pas, le gouvernement fédéral ou provincial ou la municipalité devra me payer pour contrôler les populations animales. Puisque nous devons les contrôler, autant utiliser la fourrure et la viande. Qu'on le veuille ou non, même dans le Nord, on devra toujours contrôler les populations animales.(29)

Mme Shelagh Woods, conseillère en politique du Comité des ressources arctiques canadiennes, souligne que ceux qui dépendent de la faune pour leur subsistance ont tendance à la gérer avec soin et efficacité. Ce n'est que dans les sociétés occidentales que les gestionnaires de la faune ne dépendent pas de cette dernière. Dans les sociétés autochtones, le gestionnaire de la faune est également chasseur ou trappeur; par conséquent, s'il ne la gère pas bien, lui et sa famille en subissent les conséquences. Les autochtones du Canada saisissent parfaitement ce lien, comme l'explique Mme Woods :

Je ne suis certainement pas experte en matière de questions spirituelles et de ce qu'elles peuvent représenter pour la terre, mais je crois que, du point de vue pratique, non seulement ceux qui vivent de la terre, mais également ceux qui n'en vivent pas, qu'il s'agisse de politiciens ou d'hommes d'affaires autochtones, tous comprennent très bien que leur culture dépend de la terre et de ses ressources, c'est-à-dire dans une large mesure des animaux. Il est certain que les peuples autochtones ont parfois abusé de la chasse. Toutefois, je crois qu'on ne peut pas dire que les résultats soient mauvais; si on considère l'abondance de la faune au Canada, il y a très peu

d'espèces menacées d'extinction. Or, on ne peut en dire autant d'une foule d'autres pays. Je crois qu'à bien des égards, nous pouvons en remercier nos peuples autochtones.(30)

Cette thèse vaut non seulement pour les trappeurs autochtones, mais aussi pour les trappeurs en général. En effet, si un trappeur tend trop de pièges, il risque de faire disparaître certaines espèces dans sa zone. Il ne peut pas se le permettre, car il se retrouverait sans travail. Les trappeurs ont choisi le piégeage comme moyen de subsistance. La plupart désirent continuer de le pratiquer, car ils peuvent ainsi conserver le mode de vie qui leur plaît. Il est donc extrêmement important pour eux que la faune dans leur ZPE soit bien gérée et que les niveaux de population y demeurent assez stables.

Les trappeurs apportent une autre contribution importante à la gestion de la faune, contribution qu'on reconnaît trop rarement. Leur contact perpétuel avec la terre et les animaux leur permet de comprendre les habitudes, les tendances et les cycles des populations animales, connaissances que tout biologiste qualifié aurait de la difficulté à acquérir. Comme M. Dan McLean, un ancien et un trappeur albertain depuis plus de 60 ans nous l'a déclaré, souvent, on ne tient pas compte de ces connaissances précieuses.

J'ai un parcours de piégeage qui se trouve à environ six milles d'une ville pétrolière, près d'un lac. Le brochet et la perche y étaient abondants, mais maintenant, les castors ont construit des barrages tout le long du ruisseau, entre les deux lacs. Le petit lac où les poissons allaient frayer se trouve à trois milles. J'ai dit à l'agent de conservation qu'il n'y aurait plus de brochet parce que les barrages des castors empêchaient d'accéder aux aires de frai. Je lui ai dit que je voulais lui faire une proposition. Je lui ai dit que j'étais sans emploi, mes enfants également, et je lui ai offert de démolir les barrages des castors qui se trouvaient sur mon parcours de piégeage. Je ne voulais pas de castors à cet endroit parce que, à cause d'eux, le poisson ne pouvait plus circuler. Il m'a dit que le biologiste avait affirmé... Je suis dans le secteur depuis 60 ans, je sais cela par expérience. Malgré cela, il fait plus confiance au biologiste qu'à moi. Je lui ai dit que le biologiste ne connaissait rien; ce qu'il sait, il l'a appris dans des livres, j'en suis sûr. Ce sont les seules aires de frai. Je suis dans le secteur depuis 60 ans. Des milliers de poissons s'y rendaient. Maintenant, à cause des barrages de castors, les perches restent prises et les ours ont bien du plaisir à les attraper. Mais il ne me croyait pas, alors, je l'ai laissé tranquille. Si au moins ils consultaient ceux d'entre nous qui connaissent la faune, nous pourrions les renseigner.(31)

## Piégeage et conservation

L'industrialisation et l'urbanisation croissante qui en résulte favorisent aussi notre aliénation vis-à-vis de nos racines rurales et nous cachent à quel point nous dépendons des produits de l'exploitation des animaux. «La société est en train d'oublier l'époque où elle vivait effectivement des ressources de la terre et en harmonie avec la nature.»(32) Cependant, les autochtones n'en sont pas encore là et d'un point de vue écologique, ils jouent dans la société un rôle spécial qu'il convient de préserver.

La terre et ses ressources renouvelables sont au coeur de la culture autochtone et ce sont les autochtones du Canada qui s'efforcent le plus de les protéger. À titre d'exemple, à la suite de négociations sur des revendications territoriales, les Inuit de l'est de l'Arctique ont constitué le Conseil Nunavut de gestion de la faune, une tribune au sein de laquelle les Inuit et les représentants du gouvernement territorial peuvent conjointement aménager la faune dans l'est de l'Arctique. Le Conseil de gestion sert maintenant de modèle à d'autres conseils. Peter Ernerk, le président de la *Keewatin Inuit Association*, a signalé certaines des réalisations des Inuit en tant que champions de la conservation et de l'aménagement de la faune.

Nous autres Inuit avons toujours été en faveur des quotas relatifs à la chasse aux ours polaires, aux morses, aux bélugas, aux narvals, aux boeufs musqués et à d'autres espèces d'animaux et nous avons aussi contribué à les appliquer. Nous avons aussi, à quelques exceptions près, toujours été en

faveur des saisons de chasse décrétées par le gouvernement fédéral et les territoires et nous avons réclamé la création des conseils de gestion des troupeaux de caribous de Porcupine, de Kaminuriak et de Beverly et nous avons participé à ces conseils. Comme vous le savez, il s'agit de conseils de gestion interprovinciaux et internationaux.

Nous avons participé avec les biologistes à la surveillance et au dénombrement des caribous, des ours polaires et des narvals. Nous avons établi et maintenu des organisations de chasseurs et de trappeurs à travers tout le Nord afin de toucher le plus de gens possible dans notre travail d'éducation et d'application des règlements. Nous avons aussi négocié avec le gouvernement canadien l'Accord sur la faune qui a été signé en 1982.

La création du Conseil Nunavut de gestion de la faune que nous avons négociée avec le gouvernement canadien, dans le cadre de notre entente de principe sur la faune, constituera le mécanisme grâce auquel les Inuit pourront travailler en tant que partenaires avec le gouvernement, à assurer la gestion des ressources fauniques de Nunavut. Ce conseil sera donc capable d'adopter une approche globale de la gestion de toutes les espèces d'animaux et d'appliquer des principes de conservation. En même temps, il sera capable d'assurer un équilibre entre la nécessité de préserver la vie des animaux sauvages et leur habitat et la nécessité pour les Inuit de se livrer à la chasse de ces animaux pour satisfaire leurs besoins économiques, sociaux et culturels.

Nos besoins ne pourront être satisfaits qu'à la condition que notre population d'animaux sauvages continue de croître et qu'on en préserve la santé. Aux yeux des Inuit, le droit à la chasse et une gestion efficace des ressources fauniques sont inséparables.(32)

Ces réalisations montrent bien que la faune occupe une place extrêmement importante dans la culture des autochtones et que ces derniers sont tout à fait conscients de la nécessité de la protéger et de la conserver pour le bénéfice des générations futures. On peut donner beaucoup d'autres exemples des façons dont les autochtones du Canada mettent à profit leur ingéniosité et jouent un rôle de premier plan dans la conservation et l'aménagement de la faune. M. Peter Burnet, du *Canadian Arctic Resources Committee*, en a donné un excellent exemple :

...certains efforts très impressionnants de quelques groupes autochtones qui essaient de mêler le traditionnel et le moderne. Je crois que Shelag en a fait état. Je vais vous donner l'exemple de la Société Makivik dans le nord du Québec. Il y a là deux stations de recherche tout à fait professionnelles, à Kuugaq et à la baie Wakeham, où l'on forme de jeunes Inuit et qui sont actuellement une source importante d'information statistique sur la faune. On m'a dit que tous les caribous qui ont été tués au cours des dernières années ont été enregistrés sur ordinateur et que si l'on veut connaître exactement la situation de la faune dans le nord du Québec, il faut aller à Makivik.

Aussi, non seulement ils sont sincères dans la défense de leurs traditions, mais ce sont également eux qui mélangent le traditionnel et le moderne et qui sont tout à fait conscients des dangers d'une chasse excessive et incontrôlée. Ils demandent simplement à jouer un rôle important dans le processus d'élaboration des décisions de gestion de la faune.(33)

Le Comité est d'avis que les autochtones du Canada ont un rôle important à jouer dans le domaine de l'aménagement et de la conservation de la faune et qu'on a toujours sous-estimé leur apport possible.

Le Comité recommande :

**14. Que le gouvernement fédéral veuille à ce que l'on confie aux autochtones du Canada un rôle important dans l'aménagement de la faune et dans la conservation des ressources renouvelables du Canada.**

Le gouvernement du Canada a adopté en 1981 la Stratégie mondiale de la conservation axée sur les objectifs suivants : «maintenir les fonctions écologiques essentielles et les systèmes de maintien de la

vie, préserver la diversité génétique et enfin (...) assurer l'utilisation continue des espèces et des écosystèmes.»(34) À titre de pays ayant adopté une politique de conservation, nous ne sommes, par conséquent, pas opposés «à l'utilisation par les humains des ressources fauniques.»(35)

Dans la philosophie des mouvements de protection des animaux, ces derniers ont le droit de ne pas être exploités ou tués par les êtres humains. C'est une philosophie passive où la nature est abandonnée à elle-même, bien que l'homme soit en mesure de corriger des déséquilibres ou de remédier à des dommages. D'après un témoin, cette philosophie tient davantage de la préservation que de la conservation. «Les défenseurs des droits des animaux soutiennent que la nature rétablira l'équilibre entre proies et prédateurs si l'homme les laisse en paix.»(36) Pour leur part, les vrais partisans de la conservation admettent que le destin de l'espèce humaine est intimement lié à celui des animaux et des plantes de notre planète. Une attitude non interventionniste pourrait mettre en danger les ressources fauniques du monde. Comme la Fédération canadienne de la faune l'a signalé dans son mémoire :

Conservier signifie protéger les collectivités (populations et espèces complètes) d'animaux et de plantes sauvages; (...) Nous devons activement chercher à les conserver (les phoques) et à protéger les autres espèces. Toutefois, nous devons également rétablir les habitats endommagés. Si l'on se soustrait à cette responsabilité, si on laisse la «nature» à elle-même, nous pouvons nous attendre à des désastres écologiques encore plus graves.(37)

La simple présence de l'homme sur notre planète a des répercussions sur la faune. Nous vivons dans des villes qui grossissent sans arrêt, nous substituons aux forêts des terres agricoles, nous construisons des routes, des chemins de fer et des aéroports et nous tirons du sol des ressources non renouvelables. Ce faisant, nous influons sur la faune en modifiant, voire même en détruisant, les habitats au point où ceux-ci ne peuvent plus subvenir aux besoins d'autant d'animaux ou d'espèces animales.

Mais d'une façon générale, lorsqu'il y a déclin d'une population d'animaux à fourrure, c'est généralement à cause de la disparition de leur habitat plutôt que de la surexploitation. Un bon exemple est la martre sylvestre de Terre-Neuve, qui a toujours été très rare mais qui est maintenant en voie de disparition parce que son habitat naturel est la forêt de sapin adulte, laquelle est exploitée par les industries forestières Kruger sur l'île de Terre-Neuve.(38)

Lorsque les Innu du Labrador et du Québec (Assemblée des Premières nations du Québec) ont comparu devant le Comité, ils ont décrit les effets qu'avaient selon eux les vols d'entraînement à faible altitude sur la faune et sur l'habitat.

Tout d'abord, les manoeuvres militaires de l'OTAN à basse altitude au-dessus de nos territoires de la Basse-Côte-Nord affectent les animaux, les arbres, l'eau et les poissons de nos territoires. Les animaux, comme les castors, ou le gros gibier, comme le caribou, ont été affectés par ces vols. Il y avait une migration de caribous auparavant et, depuis que les avions ont commencé à voler, la population de caribous a beaucoup diminué dans nos territoires. Il n'y en a quasiment plus.

Il y a même des personnes de notre communauté qui ont pris des perdrix très maigres et très petites en plein mois de novembre. Au mois de novembre, normalement, tous les oiseaux ont déjà commencé leur migration. C'est au mois d'août que tous les oiseaux migrateurs deviennent adultes et retournent au Sud.

Des gens de notre communauté ont aussi vu flotter des poissons sur des lacs et des rivières. Ils les ont ramassés et ils ont vu que ces poissons morts n'avaient pas de blessures.

... Nous pensons que c'est la faute des avions militaires. Quand ils passent au-dessus des lacs, ils volent très vite et très bas. Ils peuvent même voler à 20 ou 30 pieds d'altitude. Il y a un genre de gaz qui s'échappe et qui se répand sur l'eau. Quand il vente, ce gaz se promène.

On a fait une analyse de l'eau, et on a constaté qu'elle était contaminée. Les infirmières de notre réserve nous ont recommandé de faire bouillir l'eau pendant 20 minutes avant de la consommer parce qu'elle n'était vraiment plus bonne.

Je parlais aussi de la diminution du troupeau de caribous. Le caribou qui vit dans notre territoire est le caribou des bois. Avant que les avions ne fassent des manoeuvres aériennes au-dessus de notre territoire, on en prenait 150 ou 200 en moyenne chaque hiver. Il y a deux ans, on en a pris seulement six. Les deux années précédentes on en a pris 70. Le caribou est maintenant plus à l'ouest et plus à l'est. Là où les avions passent, il n'y a plus de caribous. C'est un gros problème.(39)

Rien n'est plus dangereux pour la faune que la destruction des habitats. Pourtant, les groupes de protection des animaux voudraient que les autochtones substituent à leurs activités économiques traditionnelles celles d'une société occidentale civilisée. Mme Esther Klein, ex-présidente de la Ligue de défense des animaux, est en faveur des options suivantes qu'elle a tirées d'un article du quotidien *The Globe and Mail* :

Aujourd'hui, on trouve des autochtones dans la fabrication, les institutions financières et les communications, et ils possèdent des flottes de pêche modernes, des usines de transformation, ils exploitent les produits forestiers, de grosses entreprises agricoles, des entreprises minières, de pétrole et de gaz naturel, ils sont dans l'immobilier, la construction, les centres commerciaux, les immeubles à bureaux, le tourisme, les compagnies aériennes et le transport du fret.(40)

Or, la majorité de ces activités exigerait la modification, voire la destruction de l'habitat de la faune. Le fait que les organisations de protection des animaux soutiennent que les autochtones devraient abandonner leur mode de vie traditionnel, qui consiste à vivre en harmonie avec la nature, et le remplacer par un mode de vie pouvant éventuellement aboutir à la destruction des habitats confirme le commentaire suivant de M. Stephen Hazell, de la Fédération canadienne de la faune.

Comme je le disais précédemment, les groupes de défense des droits des animaux sont du point de vue de la conservation un peu comme des loups qui se seraient fait bergers. Ils adorent se draper dans leur toge de défenseurs de la conservation pour mieux poursuivre leurs objectifs. Si la population comprenait mieux le fait que le principe même des droits des animaux contredit totalement les buts du mouvement écologiste, je pense que ces groupes auraient beaucoup moins d'alliés.(41)

Contrairement aux écologistes, M. Hazell est d'avis que le piégeage et l'industrie de la fourrure peuvent jouer un rôle clé dans la conservation de la faune et de son habitat au Canada.

Il est donc un peu paradoxal, mais néanmoins vrai, de dire que d'une façon générale le piégeage permet d'assurer la survie des espèces à fourrure parce que les trappeurs et le secteur de la pelleterie en général ont tout intérêt à garder à un niveau optimal les populations d'animaux à fourrure. Cela dit, toutefois, si le prix des fourrures diminue à cause de l'une ou l'autre campagne d'opposition, les trappeurs disparaîtront, avec pour conséquence qu'il n'y aura plus aucun encouragement économique à protéger ces espèces. Si personne n'y peut gagner sa vie, à quoi bon préserver ces espèces?

Je conclus donc de tout cela que sans ces forces économiques, sans les trappeurs, il est beaucoup plus facile aux intérêts industriels, compagnies forestières, compagnies d'exploitation minière ou pétrolière, de détruire et de ravager encore plus qu'auparavant les habitats fauniques.

... si nous voulons protéger les habitats fauniques, il faut que la faune prenne davantage de valeur économique. Tout le monde admet toutefois que lorsqu'on parle d'utilisation de la terre, l'habitat faunique est toujours perdant, ou du moins presque toujours. L'habitat faunique passe après l'agriculture, après l'aménagement urbain et industriel, parce qu'il est plus rentable d'utiliser la terre pour ce genre d'activité. Ainsi donc, pour préserver l'habitat faunique - et je parle ici

également de l'habitat des animaux à fourrure - nous devons donner davantage de valeur économique à l'utilisation des régions vierges. Et je vous le dis, ce serait extrêmement difficile à faire si la faune, et la faune à fourrure par exemple, n'avait que peu, voire pas du tout, de valeur économique.(42)

Le Comité convient que plus on aura besoin des animaux, plus on veillera à ce qu'ils continuent pendant longtemps de partager la planète avec nous. Selon le Comité, cela nous oblige à améliorer la condition des animaux, mais non pas à en interdire l'exploitation.

# CHAPITRE IV: LA QUESTION CONTROVERSÉE DES FOURRURES







## LA QUESTION CONTROVERSÉE DES FOURRURES

*Nous cherchons les questions auxquelles nous pouvons nous attaquer et les programmes nous permettant de le faire... Or, l'industrie des ressources renouvelables nous donne cette occasion. De penser, donc, ou d'espérer que ces questions (fourrures) ne vont pas soulever de protestations, c'est aller à l'encontre de la nature même des services qu'offrent ces organisations (en faveur des droits des animaux);...*

*Et tant qu'organisme, nous partons toujours d'une position extrême. Et ensuite, c'est au public de décider jusqu'où il faut aller. Mais nous n'adoptons pas au départ une position de compromis. (Stephen Best, vice-président, Coalition internationale de la faune, fascicule 24:2, 13, 32, 27-5-86)*

---

### Le mouvement en faveur des droits des animaux

L'expansion de l'industrialisation et ses effets néfastes sur le milieu naturel ont suscité des inquiétudes au sujet de la qualité de l'air et de l'eau, ainsi que de la destruction des habitats de la faune. Des témoins qui ont comparu devant le Comité ont laissé entendre que la montée du mouvement en faveur des droits des animaux est associée à une prise de conscience croissante, chez les citoyens, de la nécessité de protéger l'environnement. «Le mouvement des droits des animaux est à la fois le produit et le moteur de cette tendance à la sensibilisation écologique.» (1) Dans la société occidentale, on s'inquiète réellement de la dégradation de l'environnement et de la surexploitation des ressources naturelles, de sorte que toute image qui alimente ces inquiétudes bouleverse les gens.

...les campagnes anti-fourrure, comme la campagne anti-chasse aux phoques ont ce genre de répercussions parce que les gens se préoccupent de la destruction de l'environnement. Voici ce qu'on peut faire pour protéger l'environnement : on peut cesser de chasser le phoque, on peut cesser de piéger. Voilà pourquoi le public adhère en général à ces mouvements. Je ne crois pas que ces campagnes fassent quoi que ce soit pour protéger l'environnement, mais le fait est que le public réagit à une question fondamentale, à une question valable. (2)

Les questions de conservation ont toujours occupé une place très importante dans l'histoire du mouvement. L'attention accordée par le public à la conservation a donné lieu à une meilleure réglementation nationale et internationale des espèces menacées. L'élaboration de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction, en mars 1973, a constitué une importante mesure visant à protéger les espèces menacées en surveillant et en réglementant, à l'échelle internationale, la circulation dans les habitats de la faune.

Nous avons vu que des méthodes non cruelles de capture des animaux ont donné lieu à des programmes de recherche, initiative souvent prise par des groupes s'intéressant à la défense des animaux. Leurs préoccupations portaient sur le piège à patte (appelé aussi piège à mâchoires), piège le plus utilisé depuis les années 1800. La cruauté associée à l'utilisation du piège à patte fait l'objet au Canada d'une campagne limitée mais incessante depuis les années 40.

En dépit des progrès réalisés dans l'élaboration de pièges moins cruels et dans la réglementation de l'exploitation de la faune, les protestations ont pris de l'ampleur, mais on a dirigé l'attention sur un autre aspect de la question. La croisade contre le piège à mâchoires qui a débuté en Amérique du Nord vise peu à peu à détruire le marché des fourrures et à condamner toute utilisation des animaux à fourrure par l'homme.

Bien que le mouvement activiste se compose de nombreux groupes qui ont un seul ou plusieurs arguments à faire valoir, il se divise en deux grandes écoles de pensée : les partisans de la défense des animaux et les défenseurs des droits des animaux.

Les organisations traditionnelles de défense des animaux souhaitent que ceux-ci ne subissent pas de traitements cruels. Ces groupes sont disposés à travailler de concert avec le gouvernement afin de diriger des programmes de surveillance des animaux ou d'empêcher qu'ils ne soient exploités, grâce à une meilleure réglementation de la recherche en laboratoire, de l'élevage d'agrément ou de l'élevage industriel. Ils désirent une réforme. Dans le débat sur le piégeage, des groupes comme l'Association canadienne pour le piégeage humanitaire et la Fédération canadienne des sociétés protectrices des animaux ont déployé des efforts considérables pour améliorer les méthodes de piégeage afin d'assurer que les animaux en cause ne subissent pas une mort cruelle. À cet égard, ils méritent des félicitations.

D'autre part, les activistes qui défendent les droits des animaux comprennent des abolitionnistes qui réclament l'interdiction totale de toute activité de piégeage. Ils estiment que l'utilisation d'animaux, de quelque façon que ce soit, constitue une violation de leurs droits et soulignent qu'on ne doit pas les tuer pour le profit de l'homme. «Depuis que Darwin a montré que l'homme descend de l'animal, nous avons pris conscience de l'existence de la chaîne de la vie et désormais nous n'avons plus le droit moral de traiter un animal différemment d'un être humain.» (3) Logiquement, cela signifierait que nous devrions tous être végétariens et ne porter aucun vêtement ou accessoire en cuir, y compris ceintures, sacs à main et chaussures.

...vous constaterez que les auteurs parlent autant des animaux de laboratoire ou des animaux destinés à la consommation que de ceux qui sont piégés ou chassés. Ils parlent davantage des animaux de laboratoire et des animaux de consommation, car il y en a beaucoup plus. Il n'y a pas de comparaison. Quelque 40 millions d'animaux à fourrure sont piégés chaque année dans le monde, mais aux États-Unis plusieurs milliards de poulets et de dindes passent à la casserole. Les chiffres ne peuvent se comparer avec ceux du piégeage.

Dans son livre intitulé *Animal Liberation*, qui est le petit livre rouge du mouvement pour les droits des animaux en ce moment, Peter Singer ne parle que des animaux de laboratoire et des animaux de consommation.

Mais ces groupes se rendent certainement compte que le public risque de protester davantage si on lui demande de renoncer à son poulet du dimanche ou aux avantages de la recherche médicale, bien plus qu'il ne le fait pour la chasse aux phoques, qui ne le touche guère. (4)

En règle générale, toutefois, les groupes de défense des droits des animaux n'exposent pas publiquement leur position, qui est : doit-on interdire carrément la destruction d'un animal? Il est donc parfois difficile d'établir une distinction entre les groupes pour la défense des animaux et les groupes pour les droits des animaux, question à laquelle le Comité a dû faire face au cours de ses audiences.

Un témoin a mentionné une autre raison pour laquelle le Comité a peut-être eu des difficultés à établir une distinction entre les groupes pour la défense des animaux et les groupes pour les droits des animaux. En Grande-Bretagne, où se déroule le gros de la campagne anti-fourrures, des groupes comme la *Royal Society for the Prevention of Cruelty to Animals (RSPCA)*, le plus ancien groupe pour la défense des animaux au monde, ont abandonné leur position traditionnelle, qui permettait l'utilisation non cruelle des animaux, pour adopter une position très dure : interdire les fourrures. On a laissé entendre que ces groupes devront peut-être durcir encore leur position, car, pour obtenir des fonds, ils doivent rivaliser avec des organisations pour les droits des animaux, beaucoup plus virulentes.

Il y a peut-être une autre raison à cela. En juillet 1986, des activistes pour les droits des animaux ont orchestré une prise en main du comité directeur de la Société protectrice des animaux de Toronto, qui souscrit depuis cette date à la campagne politique menée par la Société protectrice des animaux de

l'Ontario contre le piégeage. Ils s'attaqueront peut-être bientôt à l'élevage industriel, à l'utilisation d'animaux pour la recherche ainsi que dans les rodéos, les aquariums et les zoos. En noyant des groupes qui travaillent habituellement à l'intérieur du système, les activistes pour les droits des animaux acquièrent le respect. En effet, pour une organisation qui défend un certain nombre de questions peu controversées, il est plus facile d'en introduire une autre qui, isolément, ne serait peut-être pas bien accueillie. De cette façon, les activistes parviennent à accroître le nombre de leurs partisans.

Le Comité estime cette tendance inquiétante, car les groupes pour la défense des animaux ont toujours joué un rôle particulièrement constructif dans la protection des animaux utilisés par l'homme. Toutefois, s'ils adoptent une position visant à interdire totalement l'utilisation des animaux, ils risquent de cesser de travailler de concert avec le gouvernement à l'amélioration de la défense des animaux.

Des témoignages présentés devant le Comité ont montré que le mouvement pour les droits des animaux est en pleine expansion. Par exemple, aux États-Unis seulement, le Fonds international pour la défense des animaux (FIDA) compte plus de 500 000 membres et dispose de revenus annuels nets de plus de 6 millions de dollars. *Greenpeace*, qui compte approximativement le même nombre de membres, a des revenus de l'ordre de 7 millions de dollars.

## Tactiques

Après avoir subi les effets d'une campagne acharnée en faveur des droits des animaux, qui a détruit les marchés mondiaux des fourrures et des peaux de phoque, et en tant que troisième producteur de fourrures d'animaux sauvages au monde, le Canada devrait surveiller avec un certain intérêt les tactiques anti-fourrures employées en Europe. Des campagnes ont déjà été lancées aux Pays-Bas, en Suisse et en Grande-Bretagne. Ces pressions font que les consommateurs européens sont de plus en plus gênés de porter des fourrures. En janvier 1985, lorsqu'elle a lancé sa campagne en Grande-Bretagne, la RSPCA comptait réduire du tiers la demande de fourrures au cours des trois années suivantes. L'entrée dans l'arène d'une organisation respectée comme la RSPCA, appuyée par un battage publicitaire très sophistiqué et une campagne de relations publiques, a permis de donner crédit au mouvement pour les droits des animaux.

Le mouvement de protestation contre les fourrures qui se propage actuellement au Canada risque d'être, pour les autochtones, aussi dévastateur que l'a été la campagne contre la chasse aux phoques. Il comporte des aspects analogues à celle-ci, qui visait au départ la conservation de l'espèce et consistait à déterminer si les populations étaient menacées d'extinction, même si les phoques du Groenland étaient en fait la deuxième espèce la plus répandue dans le monde. Au fur et à mesure que le régime canadien de gestion des quotas, adopté en 1971, a acquis de la crédibilité, les opposants à la chasse aux phoques ont changé d'attitude pour contester le caractère humanitaire de la méthode utilisée pour tuer les bébés phoques. Lorsque le règlement sur la protection des phoques est devenu plus rigoureux et que des données scientifiques ont prouvé que cette méthode d'abattage était en fait la plus efficace et la moins cruelle, les opposants à la chasse ont demandé s'il ne fallait pas interdire carrément de tuer les phoques.

Dès que le gouvernement ou d'autres organismes prennent des mesures pour dissiper la crainte de conséquences négatives de la part du public, il faut s'empresser de porter la discussion sur un autre aspect de la question ou sur une toute autre question afin que le mouvement conserve ses adeptes. De cette façon, on renforce l'engagement envers la cause embrassée tout en exploitant la compassion du public. À mesure qu'on réalise de réels progrès pour atténuer les souffrances des animaux grâce à de meilleures méthodes et techniques de piégeage, nous pouvons constater un net revirement de la situation : on cherche à faire interdire toute forme de piégeage.

Pour qu'une question gagne la faveur du public et attire des fonds du secteur privé, il faut qu'elle présente suffisamment d'intérêt. Des images saisissantes ont éveillé la compassion du public pour les bébés phoques. La chasse annuelle a été couverte par la presse; c'était qui, de *Greenpeace* ou du Fonds international pour la défense des animaux, se laisserait le plus aller au sensationnalisme, en présentant des images déchirantes de la chasse aux phoques et en invitant des célébrités internationales à se rendre sur les glaces.

En outre, des personnalités bien connues comme Richard Adams, auteur de *Watership Down*, recueillent l'appui de défenseurs de la cause anti-fourrures en usant de paroles émouvantes et d'une tactique de choc au lieu de présenter des faits sur l'industrie de la fourrure. On montre des films sur les droits des animaux afin que le public scandalisé appuie cette cause. Par exemple, on voit des mannequins portant des manteaux de fourrure sanguinolents et des animaux qu'on a délibérément pris dans des pièges à la seule fin de réaliser ces films, ces scènes étant accompagnées d'une musique stridente. Les trappeurs qui les ont vus nient que ces atroces scènes de piégeage se rapprochent de la réalité pour quelqu'un qui gagne sa vie dans les bois.

J'ai regardé attentivement (l'enregistrement) et j'ai observé l'homme qui tend le piège. Il porte un pantalon neuf, on en voit encore les plis, des raquettes neuves, une chemise neuve. Il tend le piège avec ses mains nues, il ne fait pas froid, le soleil brille, et il n'y a pas de givre sur les arbres.

Il place le piège sous l'arbre pour attraper l'animal. Si vous faites ça ici, le froid soudera vos mains au piège. Ils ont réalisé ce film pour créer davantage d'illusions et apporter plus d'eau à leur moulin. (5)

Dans les campagnes en faveur des droits des animaux, on ne traite que d'une question à la fois et, souvent, la cible des attaques est mal placée pour défendre son point de vue. Par exemple, les chasseurs de phoques et les trappeurs sont divisés politiquement, isolés géographiquement et leurs moyens de communication avec la presse sont peu sophistiqués. Les chasseurs de phoques ont mis du temps à organiser leur défense, de sorte qu'à la création de l'Association canadienne des chasseurs de phoques, en 1982, il était trop tard pour regagner l'appui du public qui diminuait, du fait des difficultés économiques où les avait entraînés la campagne anti-chasse. Avec la campagne anti-fourrures, bien que les activités menées ne soient pas censées être dirigées contre les autochtones, ce sont ces derniers qui risquent de perdre le plus si leur économie traditionnelle basée sur le piégeage s'effondre. Après une première réaction d'incrédulité devant le fait qu'on puisse vouloir empiéter sur leurs droits ancestraux, dont ils jouissent depuis des temps immémoriaux, les groupes autochtones tirent maintenant parti de l'expérience acquise dans l'affaire de la chasse aux phoques et s'organisent pour contrer les effets de la campagne anti-fourrures.

Tant dans la campagne contre la chasse aux phoques que dans celle contre les fourrures, le public international qu'on veut atteindre ignore souvent l'objet des protestations, car il est mal informé des conditions qui existent au Canada; il est donc aisé de déformer impunément des faits. Le point de vue des chasseurs de phoques ne s'est fait jour qu'avec l'évidence de leur faillite. Profitant de cette expérience, les organisations autochtones commencent dès maintenant à s'expliquer devant le public. Sachant que les chasseurs de phoques ne disposent pas des moyens appropriés pour atteindre la presse, ces organisations sont conscientes de la nécessité de présenter leur propre version de l'affaire. Être convaincues que le piégeage constitue une activité naturelle ne leur suffira pas pour préserver leur mode de vie, si le marché des fourrures et de leurs produits vient à périlcliter.

Les autochtones auront peut-être beaucoup de difficulté à faire valoir leur point de vue. Bien que la presse canadienne commence à aborder la question du piégeage en dosant ses articles, le Comité a appris que la presse internationale craint de passer pour un défenseur du piégeage professionnel.

Les défenseurs des droits des animaux sont très bien organisés. Dès que quelque chose survient, ils téléphonent. Ils écrivent des lettres, et les médias réagissent. Mais ils n'aiment pas prendre de

risque ni se faire critiquer. Voilà pourquoi ils ne veulent pas qu'une personne soit seule à parler devant les médias en faveur du piégeage. Toutefois, ils ne craignent pas que les défenseurs des droits des animaux prennent seuls la parole. Il faut que cela soit bien compris. (6)

Lorsque des représentants des autochtones se sont rendus en Europe pour défendre leur cause, à l'automne 1985, ils ont apparemment réussi à convaincre *Greenpeace U.K.* d'abandonner sa campagne contre les fourrures (on traite plus longuement de cette question plus loin). Toutefois, l'affaire a été reprise ultérieurement par une nouvelle organisation appelée *Lynx*, à laquelle *Greenpeace* aurait transféré les droits de son film anti-fourrures et donné accès à ses listes d'adresses. *Greenpeace* demeure opposée au piégeage commercial et l'on doute encore qu'elle ait réellement abandonné sa campagne anti-fourrures. Comme le dit M. Ernerk, de la *Keewatin Inuit Association* :

Je n'ai jamais cru, à aucun moment, par exemple, lorsque le président de *Greenpeace* fait savoir au public canadien qu'il renonçait à la lutte, qu'il ne lancerait aucune campagne contre l'industrie de la fourrure au Canada, je ne l'ai jamais cru, je le répète, à aucun moment. Bien qu'il déclare : «Nous allons travailler avec les autochtones à présent»... honnêtement, je ne vois aucun autochtone au Canada qui voudrait travailler avec l'organisation *Greenpeace*, qui s'est acharnée à détruire notre mode de vie. (7)

Au fur et à mesure que la campagne contre les fourrures et pour les droits des animaux prendra de l'ampleur au Canada, nous pouvons prévoir que ses partisans adopteront d'autres stratégies qui leur sont propres.

Au printemps 1984, le Fonds international pour la défense des animaux a organisé un boycottage de produits canadiens de la pêche dans des supermarchés britanniques pour que le gouvernement canadien mette officiellement un terme à la chasse aux blanchons, déjà abandonnée à la suite de l'embargo imposé par la CEE. Des lettres ayant été expédiées à 4,5 millions de ménages, les supermarchés ont reçu tellement de courrier du public que les deux plus grandes chaînes ont décidé de ne plus accepter de produits canadiens de la pêche. Cette opération témoigne de l'efficacité de deux tactiques du mouvement en faveur des droits des animaux : les envois postaux directs et les boycottages.

Le mouvement tentera probablement de découvrir d'autres méthodes punitives pour détruire le marché des fourrures. À la suite de la campagne contre la chasse aux phoques, le marché des peaux de phoque s'est effondré, portant préjudice aux chasseurs du Labrador et de Terre-Neuve, et même aux Inuit du Nord canadien, qui ne chassaient pourtant que les phoques adultes. En outre, si la campagne contre le piégeage réussit, elle aura également des conséquences sur l'élevage des animaux à fourrure. Au Canada, environ 49 p. 100 des fourrures proviennent de l'élevage, tandis qu'aux États-Unis ce chiffre s'élève à 90 p. 100.

Dans la partie ci-après, on examine les mesures que prennent les groupes autochtones et les représentants de l'industrie de la fourrure pour se protéger.



# CHAPITRE V: LA CONTRE-OFFENSIVE







## LA CONTRE-OFFENSIVE

*Nous avons analysé ce qui s'est passé au cours de notre lutte contre Greenpeace et d'autres organisations qui avaient lancé une croisade contre la chasse aux phoques au Canada. Nous en avons conclu que notre position était affaiblie lorsque la lutte était menée par le gouvernement, et non par les chasseurs de phoque de Terre-Neuve ou par les chasseurs inuit eux-mêmes. Nos arguments ne passaient pas aussi bien, et si cette situation se reproduit, nous craignons d'être perdants... le peuple autochtone doit jouer un rôle de premier plan dans la défense de la chasse aux animaux à fourrure et l'industrie de la pelleterie, et nous sommes prêts à le faire, car ce sont nos intérêts qui sont en jeu. Nous savons que nous ne sommes qu'un des éléments de cette industrie, mais si elle périclite, nous serons gravement lésés. (Georges Erasmus, chef, Assemblée des Premières nations, fascicule 45:22, 7-11-85)*

---

### Les autochtones passent à l'action

Les autochtones ont pris eux-mêmes l'initiative de protéger leurs droits de chasse et de lutter pour leur survie en prenant deux mesures importantes à l'été 1985. Ils ont d'abord créé l'Organisation internationale de survie des autochtones (OISA) afin de transmettre le message des chasseurs et trappeurs autochtones à l'étranger. Cette organisation a été mise sur pied pour défendre et faire connaître les droits de chasse des autochtones, et pour conserver les débouchés de l'industrie de la fourrure. L'OISA représente 1,5 million d'autochtones du Canada, du Groenland et de l'Alaska, qui ont tous été touchés par l'effondrement du marché des peaux de phoque.

Ils ont ensuite créé en juin 1985 la Fédération des trappeurs autochtones du Canada (FTAC), qui agit comme organisation cadre pour les associations de chasseurs et de trappeurs autochtones du Canada. La FTAC est membre de l'Institut de la fourrure du Canada et participe aussi activement à la contre-offensive.

Les dirigeants autochtones ont tiré la leçon de la campagne contre la chasse aux phoques, au cours de laquelle les chasseurs ont réussi à s'organiser à peine trois mois avant que le Conseil des ministres de la Communauté économique européenne (CEE) n'adopte l'interdiction d'une durée de deux ans frappant la fourrure des blanchons. Ce court délai ne leur a pas permis de réparer le tort causé par les groupes de défense des droits des animaux.

### Organisation internationale de survie des autochtones

Comme l'a déclaré le coprésident canadien de l'Organisation internationale de survie des autochtones, M. Georges Erasmus, lorsqu'il a comparu devant le Comité après s'être rendu en Grande-Bretagne et à Bruxelles à l'automne 1985, l'objectif premier de l'OISA consiste :

... d'une part, à informer le public européen des inquiétudes soulevées chez les peuples autochtones d'Amérique du Nord, du Groenland et d'ailleurs par la croisade pour les droits des animaux, et, d'autre part, à leur indiquer une autre orientation...(1)

Le voyage en Europe de représentants de l'OISA visait à contrer la menace que constituait le lancement dans certaines grandes villes d'une nouvelle offensive internationale, le 4 octobre 1985, par une coalition de groupes écologiques, de groupes environnementaux et de groupes de défense des droits des animaux. L'organisation *Greenpeace* a organisé partout en Grande-Bretagne des manifestations

contre le piégeage, auxquelles ont participé des écrivains en vue et d'autres personnalités européennes qui appuyaient la cause.

L'OISA a rencontré des représentants de l'organisation *Greenpeace*, a tenu des conférences de presse à Londres et à Bruxelles, a exposé ses vues sur la question du piégeage et a entamé le processus d'éducation souhaité. *Greenpeace* a, par la suite, officiellement abandonné la campagne qu'elle menait en Grande-Bretagne contre la chasse aux animaux à fourrure. La sincérité du geste de *Greenpeace* suscite toutefois un certain scepticisme, comme on a pu le constater. Quoi qu'il en soit, pour l'OISA, ce geste demeure très encourageant. M. Georges Erasmus explique :

Il a donc été particulièrement constructif pour nous d'écarter *Greenpeace* du mouvement contre la chasse aux phoques, car nous sommes maintenant parvenus à isoler ces organisations radicales dont les droits des animaux constituent pratiquement la seule raison d'être. Elles n'ont en effet pas le prestige que *Greenpeace* a acquis au cours des années où elle a fait campagne pour des causes autres que les droits des animaux.(2)

L'organisation autochtone continue de rencontrer des défenseurs des droits des autochtones, des représentants des partis politiques, des membres de sociétés protectrices des animaux et d'organisations qui militent en faveur des droits des animaux, et le grand public européen. L'OISA tente d'obtenir l'appui de groupes modérés qui sont prêts à reconnaître qu'en combattant le piégeage on s'attaque aux autochtones.

Comme M. Erasmus l'a dit aux membres du Comité, de nombreux Européens ne savent pas que les autochtones pratiquent encore la chasse, la pêche et le piégeage, et ont une économie de subsistance. Ils ignorent ce que font les autochtones avec la fourrure et ne connaissent pas les liens immémoriaux qui existent entre, d'une part, la faune, et, d'autre part, les autochtones et leur culture.

L'OISA a réussi à intéresser les Européens aux répercussions qu'a le mouvement de défense des droits des animaux sur le mode de vie des autochtones. Au *British Museum*, on s'est montré enthousiasmé par l'organisation au *Museum of Mankind* d'une importante exposition sur les Inuit et les Dénés, de même que les Cris et les Naskapis. Cette exposition d'une durée de 18 mois constitue un projet remarquable de relations publiques, qui pourrait avoir des conséquences particulièrement favorables sur la scène internationale. Le coût de l'exposition est évalué à 200 000 \$, dont la moitié devra être fournie par l'OISA, qui a d'ailleurs soumis une proposition de financement au gouvernement fédéral.

De l'avis du Comité, l'OISA joue un rôle utile en sensibilisant l'opinion publique internationale à l'importance, pour les autochtones, du piégeage comme mode de vie.

Par conséquent, le Comité recommande :

- 15. Que le gouvernement du Canada reconnaisse le rôle de premier plan que joue l'OISA en tant que groupe autochtone responsable des activités internationales de lutte contre la campagne anti-fourrures, et lui octroie des crédits.**

## **Fédération des trappeurs autochtones du Canada**

L'OISA collabore avec la Fédération des trappeurs autochtones du Canada, qui est composée de dix-sept groupes; les principales organisations de chasseurs et de trappeurs autochtones y ont adhéré. La Fédération ne fait pas officiellement partie de l'OISA, mais elle a le statut d'observateur sans droit de vote. Contrairement à l'OISA qui concentre ses efforts sur la lutte contre la campagne internationale anti-fourrures, la Fédération tente d'amener les trappeurs autochtones canadiens à participer au débat sur la fourrure et à informer le public canadien.

Au printemps 1986, la Fédération a effectué une étude sur la participation des autochtones à l'industrie de la fourrure. Elle a par la suite publié un dépliant illustré pour renseigner le public nord-américain et européen à ce sujet.

Le Comité estime que la Fédération joue un rôle de défense et d'éducation crucial en ce qu'elle encourage les trappeurs autochtones à s'intéresser de plus près aux activités de l'industrie de la fourrure. À son avis, elle contribue utilement à renforcer la position des trappeurs autochtones et à sensibiliser le public canadien aux réalités du piégeage. Malheureusement, la Fédération n'est pas aussi active qu'elle le voudrait, faute d'argent.

Le Comité recommande :

- 16. Que le gouvernement du Canada reconnaisse l'utilité de la Fédération des trappeurs autochtones du Canada en tant qu'organisation-cadre responsable des activités nationales de lutte contre la campagne anti-piégeage et lui octroie des crédits. À ce titre, l'organisation offrirait un service d'information aux chasseurs, aux trappeurs et au grand public en recueillant et en diffusant des renseignements sur la participation des autochtones à l'industrie de la fourrure et sur le volume et la qualité des peaux qu'ils fournissent.**

## **Institut de la fourrure du Canada**

Il a déjà été question dans le présent rapport de quelques-uns des travaux de recherche sur le piégeage qu'effectue l'Institut de la fourrure du Canada. Celui-ci est également reconnu par le gouvernement du Canada comme le principal organisme responsable en matière de fourrures. L'Institut comprend 60 membres appartenant à tous les secteurs de l'industrie de la fourrure, qu'il s'agisse des trappeurs autochtones, des fourreurs ou des détaillants. Des gouvernements, des associations de conservation et des sociétés protectrices des animaux en font également partie.

Les trois objectifs de l'Institut, à savoir la recherche et le développement sur le piégeage, l'éducation des chasseurs et l'information du public, sont généraux et englobent les préoccupations des groupes environnementaux et de l'industrie. L'Institut en a confié l'exécution à des comités précis.

Les efforts que l'Institut consacre à la coordination de la recherche, à la mise au point et à l'utilisation de pièges moins cruels et à l'éducation des trappeurs ont été décrits dans les pages précédentes. De l'avis du Comité, les travaux que poursuit le comité responsable de la recherche et du développement des pièges humanitaires, sur la mise au point de techniques de piégeage sans cruauté, au *Alberta Environment Centre* de Vegreville (Alberta) devaient faire l'objet d'une recommandation; elle figure au chapitre III.

L'Institut a transformé son Groupe de travail sur l'éducation des trappeurs en un comité qui est chargé de normaliser les programmes d'éducation des trappeurs partout au Canada. Parmi ces programmes, mentionnons les méthodes de piégeage sans cruauté, la préparation des peaux et la formation des instructeurs. Le chapitre III contient une recommandation à ce sujet.

L'Institut a peu à peu élargi son troisième objectif, qui consiste à faire comprendre au public l'importance économique, sociale, culturelle et historique de l'industrie de la fourrure pour le Canada. Il a publié une série de fiches documentaires et de dépliants éducatifs qu'il a conçus en collaboration avec le ministère de l'Environnement, et dit avoir obtenu des réactions favorables partout dans le monde.

Le Comité estime que l'Institut de la fourrure a un important rôle d'information du public à jouer et, par conséquent, recommande :

**17. Que le gouvernement du Canada continue de financer l'Institut de la fourrure du Canada pour contrer la campagne anti-piégeage.**

Si l'Institut compte se servir des arguments des autochtones dans son programme de communication, il serait bon qu'il invite la Fédération des trappeurs autochtones du Canada à se joindre à lui. Selon le Comité, il serait aussi avantageux de collaborer avec des organisations autochtones qui ne sont pas membres de l'Institut.

Lorsqu'ils ont comparu devant le Comité, les représentants des organisations autochtones et de l'Institut de la fourrure ont dit être conscients de la nécessité de collaborer pour faire obstacle à la campagne menée par les écologistes. Le Comité désire encourager ces groupes à unir leurs efforts pour recueillir des données, amasser des fonds et saisir toutes les occasions de faire progresser leur cause.

Le Comité recommande :

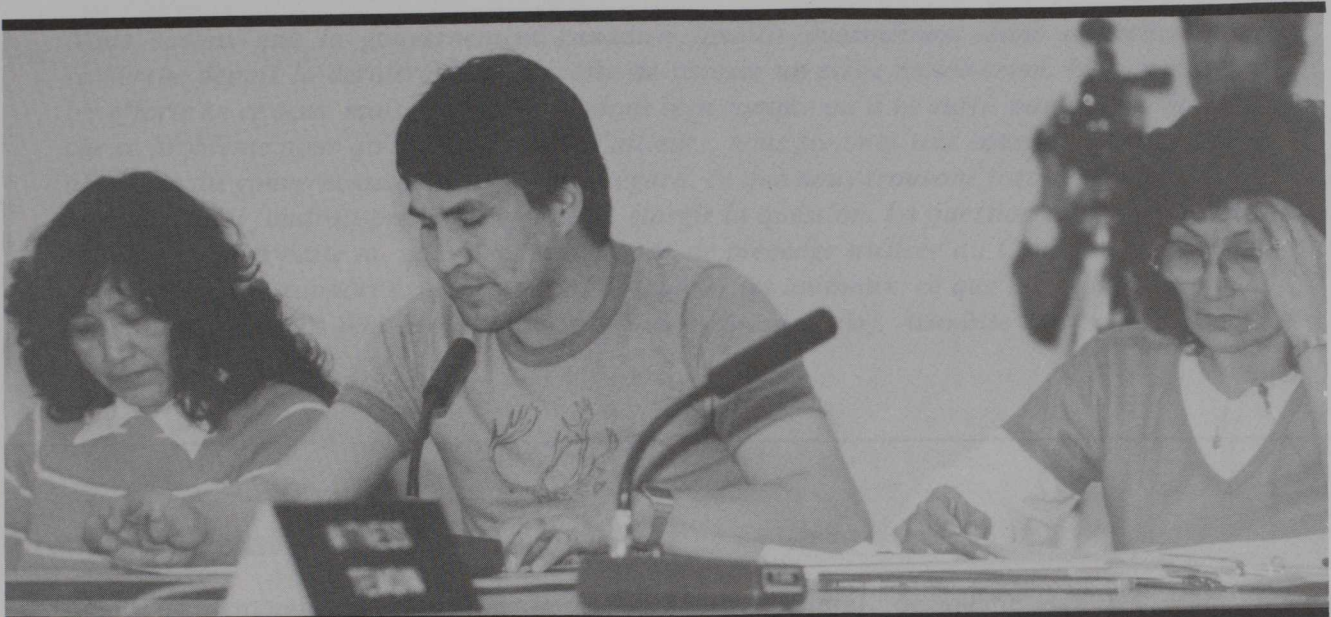
**18. Que les groupes autochtones et non autochtones qui tentent de faire obstacle à la campagne anti-piégeage coordonnent leurs activités et collaborent le plus souvent possible pour assurer l'efficacité de leurs stratégies.**

Le Comité a déjà souligné les efforts des organisations autochtones pour accroître leur participation à l'industrie de la fourrure. Le Comité encourage l'Institut de la fourrure à collaborer avec ces dernières à cet égard.

Le Comité recommande :

**19. Que l'Institut de la fourrure du Canada, en collaboration avec des organisations autochtones, encourage les autochtones à participer à des activités de l'industrie autres que le piégeage.**

CHAPITRE VI: UN RÔLE POUR LE GOUVERNEMENT





## UN RÔLE POUR LE GOUVERNEMENT

*Nous savons que le gouvernement canadien investit énormément dans les travaux de recherche depuis la dernière décennie, afin de trouver un piège moins cruel. Nous appuyons les efforts en ce sens, mais nous nous rendons bien compte qu'il ne suffit pas de se concentrer sur ce problème pour qu'il disparaisse. D'ailleurs, nous sommes très conscients de l'attitude défensive du gouvernement canadien à cet égard, ce que nous trouvons fort déplorable. Nous estimons qu'il faudrait prendre l'offensive, élargir la question. La question centrale n'est pas celle du piège à patte ni, non plus, la méthode de piégeage utilisée au Canada. La question principale est le rapport essentiel entre l'homme et les animaux, ce que les groupes pour les droits des animaux tentent de modifier. (Georges Erasmus, chef, Assemblée des Premières nations, fascicule 45:22, 7-11-86)*

---

### Prendre l'offensive

Selon les témoignages recueillis, le gouvernement fédéral, de même que les représentants autochtones et non autochtones de l'industrie de la fourrure, conviennent que les personnes les plus touchées par la campagne contre le piégeage devraient pouvoir s'exprimer; ainsi, l'industrie prendra la tête du mouvement et annoncera publiquement sa position. Cependant, le gouvernement peut encore offrir son appui dans certains domaines; on traite de quelques-uns d'entre eux dans les paragraphes qui suivent. L'industrie de la fourrure elle-même insiste pour que le gouvernement énonce, mais de manière discrète, des politiques d'intérêt public claires qui sanctionnent sa légitimité. Il sera peut-être difficile de réunir ces politiques en une ligne de conduite cohérente, car la responsabilité du gouvernement fédéral à l'égard de l'aménagement de la faune et du piégeage est limitée, mais il peut tout de même prendre certaines mesures avec la collaboration des provinces et des territoires. M. Thomas Coon, de l'Organisation internationale de survie des autochtones, souligne ce qui suit :

...nous demandons au gouvernement canadien de faire des efforts pour nous aider dans nos activités futures. Nous lui serons reconnaissants de toute aide qu'il pourra nous apporter.<sup>(1)</sup>

Jusqu'ici, le gouvernement fédéral a surtout contribué à la conception de méthodes de piégeage non cruelles. Toutefois, il risque de prêter autant le flanc à la critique que lorsqu'il a avancé l'argument «humanitaire» dans le débat sur la chasse aux phoques. Il doit adopter une position moins défensive.

Le Comité a déjà recommandé au Chapitre I que le gouvernement fédéral s'engage à préserver et à mettre en valeur l'industrie du piégeage, dans l'intérêt des autochtones et des populations du Nord et en vue de la gestion humanitaire de la faune.

Devant la campagne contre le piégeage qui est déjà bien avancée, du moins à l'échelle internationale, le gouvernement du Canada, en n'adoptant aucune position officielle sur la question du piégeage, donne à entendre qu'il approuve tacitement l'abandon du piégeage comme mode de subsistance.

M. Georges Erasmus, en sa qualité de chef national de l'Assemblée des Premières nations, souligne les aspects négatifs qui découlent de l'hésitation du gouvernement à appuyer l'industrie du piégeage et laisse entendre qu'il lui faudrait adopter une autre attitude :

Nous ne pensons pas que le gouvernement fédéral fasse suffisamment d'efforts pour stimuler le marché que nous pourrions avoir ici même, au Canada. Au lieu de rester sur la défensive face au

problème que pose le piège à patte... je ne pense pas que ce soit vraiment un gros problème. A mon avis, en concentrant nos efforts sur la mise au point d'un piège moins cruel, nous allons dans la mauvaise direction. Il faudrait plutôt faire l'inverse, rester fiers et sûrs de nous, et encourager les Canadiens et les Nord-Américains qui vivent dans un climat particulièrement froid à porter des fourrures avec une juste fierté de leur patrimoine collectif.<sup>(2)</sup>

Si le gouvernement fédéral commence à se rendre compte, comme le Comité l'a remarqué au cours des audiences, que les efforts en vue de trouver des méthodes de piégeage non cruelles ne permettent pas de clore le débat sur la capture des animaux à fourrure, et qu'il doit contrer un mouvement d'opposition non seulement au piège à patte mais à toutes les méthodes de piégeage, il doit donc utiliser au mieux les moyens dont il dispose. Il est important que le gouvernement énonce clairement ses plans d'action et diffuse des renseignements précis au public afin de le sensibiliser aux questions posées. Il devrait pouvoir assurer le public que le piégeage est une activité traditionnelle admise, une pratique saine sur le plan écologique et en harmonie avec la nature, qu'il est compatible avec la préservation des ressources fauniques du Canada, qu'il est acceptable sur le plan moral de porter des vêtements en fourrure et qu'on ne doit pas laisser le piégeage ternir l'image des Canadiens dans le pays ou à l'étranger. Si le gouvernement n'est pas convaincu que le piégeage est une solution économique légitime, le public ne le sera certainement pas non plus.

Le gouvernement fédéral doit également s'organiser pour mieux relever le défi lancé par les partisans des droits des animaux. La première réaction institutionnelle du gouvernement fédéral à la campagne anti-fourrures a été la création, en 1984, du Comité de direction interministériel sur le piégeage humanitaire (CDIPH), qui rassemblait les nombreux organismes fédéraux s'intéressant aux conséquences éventuelles du mouvement pour les droits des animaux. Au début, le Comité a agi comme catalyseur et a aidé à créer l'Institut de la fourrure du Canada. En raison de la controverse suscitée par le piège à patte, le ministère de l'Environnement a été désigné comme l'organisme directeur et le représentant du Ministère a été nommé président du Comité. Cette nomination à la présidence, le nom même du Comité et le fait que celui-ci visait à promouvoir, par l'intermédiaire de l'IFC, la recherche sur des méthodes de piégeage dénotaient que, en 1984 encore, le gouvernement fédéral faisait porter le plus gros de ses efforts sur le piégeage sans cruauté. Le ministère de l'Environnement a été également chargé de la planification et de la mise au point d'une stratégie fédérale en matière de relations publiques canadiennes. Comme on l'a mentionné, le ministère de l'Environnement a collaboré avec l'IFC à la publication de brochures visant à promouvoir l'industrie de la fourrure, lesquelles ont circulé en Europe en 1986. Cette activité s'est déroulée sous les auspices du CDIPH et constitue, semble-t-il, l'exemple le plus manifeste du succès des travaux du Comité de direction.

Peut-être parce qu'il représentait 18 ministères, dont certains n'éprouvaient qu'un intérêt modéré pour le piégeage et les fourrures, le Comité de direction ne s'est réuni que six fois au cours des deux dernières années, surtout pour échanger des renseignements. Comme l'a déclaré M. Dave Monture, porte-parole de l'OISA, qui a assisté à l'une des premières réunions du CDIPH : « Nous avons constaté que ce n'était pas un mécanisme très efficace, c'est le moins qu'on puisse dire, pour la prise de décisions. »<sup>(3)</sup> Principalement sur la vive recommandation de l'OISA, on a formé au sein du Comité de direction, un comité exécutif composé de fonctionnaires du niveau des directeurs généraux et venant des trois principaux ministères s'intéressant à la question des fourrures : le ministère de l'Environnement, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et le ministère des Affaires extérieures. Ce comité exécutif se réunit plus régulièrement et prend la plupart des décisions interministérielles importantes.

Les témoignages recueillis auprès des représentants du Comité de direction interministériel au cours des audiences ont révélé que si ce dernier discute de propositions de projets et d'orientations, il n'a cependant qu'un rôle secondaire à jouer dans la formulation de recommandations au ministre



compétent. Les membres de notre Comité se sont dits déçus du rôle effacé du CDIPH et de son impuissance.

Le Comité de direction cherche encore à déterminer dans quel secteur les fonds publics peuvent être le mieux utilisés, tandis que l'organisation autochtone qui domine la scène internationale, l'OISA, a déjà prouvé à quel point ses démarches internationales, sensibilisatrices et consultatives sont persuasives. On perd un temps précieux, car le gouvernement n'a pas encore décidé quelle ligne de conduite adopter.

Les ententes actuelles de financement conclues par le gouvernement fédéral ne favorisent pas la mise au point d'une stratégie globale. Les demandes de fonds sont adressées à des ministères déterminés, qui n'ont aucune ressource financière à affecter à des activités d'ordre international qui doivent être au coeur de la contre-offensive. Ainsi, pour un projet comme la campagne de sensibilisation proposée par l'OISA de concert avec le *British Museum* et destinée au public britannique et aux visiteurs du Royaume-Uni, le seul genre d'aide internationale que peut offrir le ministère des Affaires extérieures (AE) se situe dans le domaine des relations publiques et de l'infrastructure de soutien. Le Comité estime que les efforts du gouvernement doivent demeurer flous, car il n'a adopté aucune stratégie financière coordonnée face à la question des fourrures.

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a avisé notre Comité qu'il a assumé une responsabilité de premier plan dans les activités entreprises au Canada par le gouvernement fédéral en faveur des fourrures, ce qui est opportun, étant donné le rôle crucial que jouent les autochtones dans la défense de l'exploitation de ressources renouvelables et que ce sont eux qui subiront les conséquences de la réussite de toute campagne anti-fourrures. Le MAINC, qui assurera désormais la présidence du CDIPH, propose d'en réduire la taille afin de faciliter la réalisation des buts de l'industrie de la fourrure. Comme les ministères fédéraux n'accordent pas tous la même importance à leurs objectifs, la petite équipe chargée par le MAINC de concentrer ses efforts sur la défense de l'industrie de la fourrure aura peut-être du mal à proposer une nouvelle orientation. Malgré cela, notre Comité convient que, vu les répercussions imminentes de la campagne pour les droits des animaux sur les autochtones, il est indispensable que le MAINC intervienne plus énergiquement dans le débat sur les fourrures. Le puissant leadership dont il faut faire preuve à cet égard fait défaut; il convient donc de corriger la situation.

Le Comité estime qu'il faut complètement restructurer le CDIPH, dont le mandat se borne à la question du piège à mâchoires, afin qu'il reflète l'engagement du gouvernement fédéral à préserver l'industrie du piégeage et à contrer la menace que font planer les activistes anti-fourrures. Les ministères n'ont pas consacré assez de ressources humaines à la question des fourrures, et le Comité de direction n'a aucune ressource financière à sa disposition : ses projets sont financés par l'intermédiaire des ministères et ses représentants font actuellement rapport par l'intermédiaire de leur ministre respectif. Le Comité de direction n'a aucun rôle stratégique à jouer ni aucun pouvoir à exercer dans l'évaluation de propositions de programmes ou de financement, sans parler de faire coordonner ces propositions de façon à viser un objectif précis. Les efforts déployés dans le secteur des relations publiques sont utiles, mais il en faudra davantage, ce qui nécessitera une meilleure collecte de données, tant par le gouvernement que par l'industrie. La simple réduction de la taille du Comité de direction, que propose le MAINC, ne permettra pas de surmonter ces obstacles.

Pour remédier à la situation, le Comité estime qu'il faut remplacer le CDIPH par un organisme composé de hauts fonctionnaires et investi d'un mandat élargi; il sera doté d'un budget en propre et d'un personnel suffisant et devra suivre les directives indiquées dans son mandat. Le Comité se propose de surveiller l'avancement de ses travaux.

Le Comité recommande donc :

20. **Que le gouvernement du Canada crée immédiatement un nouveau Comité interministériel sur la question des fourrures, composé de hauts fonctionnaires du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, du ministère de l'Environnement et du ministère des Affaires extérieures; ce comité sera présidé par un représentant du MAINC et aura pour mandat : de mettre au point des stratégies nationales et internationales sur les fourrures, d'évaluer et de coordonner toutes les propositions de programmes et de financement présentées par des groupes autochtones et de l'industrie de la fourrure, de distribuer tous les fonds accordés par le gouvernement fédéral au titre des fourrures et, enfin, de jouer un rôle de sensibilisation en diffusant dans le public des renseignements précis sur la question des fourrures.**
21. **Que le gouvernement du Canada accorde à ce comité un budget suffisant pour remplir ses fonctions.**
22. **Que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, le ministère de l'Environnement et le ministère des Affaires extérieures affectent un personnel suffisant pour permettre au Comité interministériel de remplir son mandat.**
23. **Que le gouvernement du Canada désigne le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien comme organisme principal chargé d'exercer les activités prévues par le gouvernement fédéral pour soutenir l'industrie de la fourrure.**
24. **Que le Comité interministériel sur la question des fourrures fasse rapport au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et, par l'intermédiaire de ce dernier, fasse également rapport au Comité permanent des Affaires autochtones et du développement du Nord, sur ses membres, sur les progrès réalisés et sur ses orientations futures et ce, dans les six mois, et, par la suite, une fois par an ou sur demande du président.**

Comme le nouveau Comité interministériel évaluerait les propositions de financement présentées par les ministères, les organisations autochtones et l'Institut de la fourrure du Canada, il est souhaitable que, contrairement à leurs prédécesseurs, les membres du Comité soient des fonctionnaires. Néanmoins, il faudra que le Comité entretienne des rapports étroits avec d'autres groupes d'intérêt de l'industrie de la fourrure.

Le Comité recommande donc :

25. **Que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien crée un organisme chargé de conseiller le Comité interministériel et composé de représentants de l'Organisation internationale de survie des autochtones, de la Fédération des trappeurs autochtones du Canada, de l'Institut de la fourrure du Canada et d'autres représentants nationaux de l'industrie de la fourrure.**

En dépit des efforts déployés par le ministère des Pêches et des Océans pour fournir des renseignements factuels sur la chasse aux phoques, le Comité a appris que, selon des sondages Gallup, le public n'a obtenu que très peu de renseignements concrets sur cette activité. «L'an dernier encore, la majorité des gens s'imaginaient que les phoques du Groenland étaient une espèce en voie d'extinction.»(4) Cette conclusion sous-entend que le gouvernement doit diffuser davantage de renseignements sur l'importance du piégeage comme moyen de subsistance pour les autochtones. Cette mesure n'annulera peut-être pas l'impact émotif de l'appel lancé par le mouvement anti-piégeage, mais ces renseignements seraient alors accessibles à ceux qui désirent entendre les deux versions des faits. Il incombe dans une certaine mesure à l'industrie de la fourrure et aux groupes autochtones d'aider à rassembler les données nécessaires.

Le Comité recommande donc :

26. **Que le Comité interministériel sur la question des fourrures rassemble des données, de concert avec l'industrie de la fourrure, sur les diverses facettes de l'industrie, y compris sur le nombre de trappeurs, sur la participation des autochtones au piégeage et sur leur dépendance économique à l'égard de cette pratique.**
27. **Que le Comité interministériel sur la question des fourrures accroisse le rôle du gouvernement fédéral à l'égard de l'information du public sur la pratique du piégeage par les autochtones et insiste davantage sur la diffusion d'une information exacte.**

Dans les parties qui suivent, on expose le mandat et les activités des trois principaux ministères en cause dans le débat sur les fourrures, soit le ministère de l'Environnement, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et le ministère des Affaires extérieures.

## **Le ministère de l'Environnement**

Ce ministère accomplit surtout des travaux de recherche, de développement et d'expérimentation sur le terrain de méthodes de piégeage non cruelles. Il essaie aussi de favoriser l'adoption de normes de piégeage. En 1984, le gouvernement fédéral a lancé un programme de trois ans conçu pour neutraliser les campagnes des écologistes par l'élaboration de pièges indolores. Sur les 2,1 millions de dollars réservés à la recherche sur les pièges indolores pour la période 1984-1987, le Ministère en versera 1,5 million à l'Institut de la fourrure du Canada. (La Fédération internationale du commerce de la fourrure y consacre 600 000 \$ sur trois ans.) Le ministère de l'Environnement est représenté au Conseil directeur de l'Institut de la fourrure du Canada par des porte-parole du Service canadien de la faune. Il préside le comité de recherche et de développement de pièges indolores de l'Institut et il consacre une année-personne aux questions relatives au piégeage non cruel.

La participation du Service canadien de la faune aux travaux de recherche sur le piégeage non cruel remonte à 1956, époque où un certain nombre de prototypes de pièges à abattage rapide ont été fabriqués et expérimentés en collaboration avec le Conseil national de recherches. Plus tard, en 1973, le Comité fédéral-provincial pour le piégeage humanitaire (CFPPH) a poursuivi les travaux importants lancés par les organisations de protection des animaux pour évaluer la «cruauté» des pièges et le Service canadien de la faune a dispensé des conseils techniques sur les essais biologiques et mécaniques et a financé la série initiale d'essais.

Cependant, un rapport parlementaire publié par le Comité permanent des pêches et des forêts en avril 1978 a révélé que les divergences d'objectifs du Service canadien de la faune et du Comité fédéral-provincial pour le piégeage humanitaire nuisaient aux recherches de ce dernier. À l'origine, le SCF finançait et dirigeait le programme d'essais du CFPPH si bien que ce dernier ne pouvait ni influencer sur la nature du programme, ni en communiquer les résultats aux parties intéressées.

Le Service canadien de la faune dirige le comité de recherche et de développement de l'Institut de la fourrure et finance le programme de recherche exécuté à Vegreville (Alberta) pour faire l'essai sur le terrain de seize pièges désignés par le CFPPH. Il est important que le ministère de l'Environnement, par l'intermédiaire du Service canadien de la faune, poursuive les mêmes objectifs que l'Institut de la fourrure en ce qui concerne les essais de pièges et que le gouvernement et l'industrie collaborent dans l'intérêt des animaux.

En vertu des dispositions de financement actuelles, la recherche et le développement bénéficient de trois ans de financement se terminant en mars 1987. Les essais n'ont cependant vraiment commencé qu'en décembre 1985, après l'achèvement de l'installation de Vegreville. Le ministère de

l'Environnement cherche à obtenir des fonds pour prolonger le programme de recherche. Le Comité estime extrêmement important que ces travaux se poursuivent vers un objectif commun.

Le Comité recommande:

28. **Que le comité de recherche et de développement de pièges indolores de l'Institut de la fourrure du Canada définisse clairement son mandat.**
29. **Que le Service canadien de la faune continue d'appuyer les activités de recherche sur les pièges que l'Institut de la fourrure du Canada poursuit au *Alberta Environmental Centre* de Vegreville en Alberta.**

Le gouvernement du Canada a toujours tenu à ce que les animaux que nous consommons pour l'alimentation ou l'habillement soient bien traités et abattus au moyen de méthodes indolores. Le gouvernement du Canada applique, à l'égard de la capture des animaux, de sains principes d'aménagement de la faune. Il est en effet essentiel de gérer cette dernière avec intelligence si l'on veut préserver pour l'avenir la diversité et la distribution des espèces. En fait, une réduction importante de certaines espèces aurait des effets directs et probablement permanents sur certains modes de vie et sur notre économie. Il incombe au Canada d'expliquer au monde pourquoi le piégeage réglementé est une utilisation sage des ressources en fourrures et en quoi la doctrine des droits des animaux est peu judicieuse.

Comme beaucoup d'autres pays, le Canada a adopté la Stratégie mondiale de la conservation de 1980. Par conservation, on entend la gestion de l'exploitation de la biosphère par l'homme selon des principes qui permettront d'en tirer le plus possible d'avantages non seulement dans l'immédiat, mais aussi dans les temps futurs. Ces principes autorisent, d'une part, l'exploitation de la faune par l'homme, mais exigent, d'autre part, une gestion éclairée de ces ressources. Comme l'a bien fait remarquer la Fédération canadienne de la faune; les ressources vivantes ne sont renouvelables que si elles sont convenablement gérées et conservées.

L'aménagement de la faune, pour elle-même ou pour le bien de l'homme, est une tâche extrêmement complexe, surtout au Canada où des organismes fédéraux et provinciaux s'en partagent la responsabilité. La Stratégie mondiale de la conservation est fondée sur l'application des principes de l'écologie à l'aménagement de la faune et sur l'interdépendance reconnue de l'homme, des ressources vivantes et des éléments, c'est-à-dire la terre, l'eau et l'air.

Le Comité recommande :

30. **Que le ministère de l'Environnement prenne des mesures concrètes pour promouvoir la Stratégie mondiale de la conservation.**

L'Organisation internationale de survie des autochtones a elle aussi entériné la Stratégie mondiale de la conservation et elle exerce des pressions pour que l'on reconnaisse l'importance du rôle que jouent les autochtones dans la conservation et l'aménagement de la faune. Elle cherche à faire adopter de nouvelles mesures à ce sujet d'ici à 1987.

Le Comité recommande:

31. **Que le ministère de l'Environnement appuie l'inclusion des activités autochtones touchant les ressources renouvelables dans la Stratégie mondiale de la conservation.**

Le ministère de l'Environnement est par ailleurs bien placé pour sensibiliser le grand public aux principes de conservation.

Pour pouvoir convenablement conserver la faune, il faut aussi que le public soit bien informé. En 1982, Statistique Canada a réalisé une enquête parrainée par les services de la faune fédéraux, provinciaux et territoriaux au cours de laquelle on a interrogé environ 100 000 Canadiens de toutes les régions et de toutes les professions. On cherchait à connaître l'attitude des Canadiens envers la faune et à savoir s'ils avaient participé en 1981 à certaines activités ayant un rapport avec la faune.

À en juger par les résultats obtenus, les Canadiens appuient les principes de conservation appliqués à l'heure actuelle. Il conviendrait cependant de faire davantage connaître la politique qui régit l'exploitation de la faune au Canada. On ne peut supposer d'emblée que tout le monde la connaît ou est au courant de la participation du Canada et des autochtones à la Stratégie mondiale de la conservation.

Mieux le public sera informé sur la conservation de la faune et sur le rôle des autochtones dans la récolte des animaux à fourrure du Canada, mieux il sera en mesure de se former lui-même une opinion sur la valeur des arguments des groupes de défense des animaux. Ce processus d'information doit viser également les Européens et même l'opinion internationale qui, faute de bien connaître la situation au Canada, risquent d'être sensibles à des arguments appelant une réaction émotive.

Le Comité recommande:

32. **Que le ministère de l'Environnement fasse davantage pour sensibiliser le public aux principes de conservation et pour lui en faire accepter l'application dans la récolte rationnelle des peaux d'animaux à fourrure.**

## **Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien**

Ce ministère assure la liaison entre les parties intéressées et s'efforce de faire admettre l'importance de la question des fourrures. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien se considère lui-même comme un acteur de second plan aidant les principales organisations autochtones à coordonner leurs activités et à constituer leurs propres réseaux d'aide et de financement. Le Ministère a prévu d'offrir, de 1985-1986 à 1987-1988, une somme de 150 000 \$ par an à l'Organisation internationale de survie des autochtones à titre de fonds initiaux et pour lui permettre d'établir des liens avec d'autres organisations internationales s'intéressant à la question des fourrures. De plus, pendant la même période, le Ministère financera des projets spéciaux totalisant 275 000 \$ pour aider des groupes autochtones, comme l'Organisation internationale de survie des autochtones, la Fédération des trappeurs autochtones du Canada et l'Inuit Tapirisat du Canada, à faire avancer leur cause.

Le Ministère a demandé à ces trois organismes de s'entendre sur des propositions de financement afin de les encourager à collaborer sur la question des fourrures. Il a fait une demande analogue aux deux administrations territoriales. Si les recommandations du Comité sont acceptées, les demandes de ce genre seront soumises au comité interministériel sur la question des fourrures que l'on propose de créer.

Comme les autochtones du Canada seraient durement touchés par un effondrement du commerce des fourrures, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a aussi été chargé de l'administration d'un programme d'éducation des trappeurs autochtones, doté d'un budget annuel d'environ 100 000 \$ pour 1985-1986 et 1987-1988. Des cours sont dispensés aux trappeurs autochtones et du Nord pour leur enseigner comment utiliser les nouvelles méthodes de piégeage. Ils peuvent ensuite en faire la démonstration à d'autres trappeurs de leurs localités.

Assumer la présidence de ce nouveau comité interministériel et diriger les activités du gouvernement fédéral relatives à la fourrure au Canada pourrait se révéler excessif pour les ressources financières et humaines du Ministère. Actuellement, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien dispose, pour son programme de trois ans sur le piégeage non cruel, de deux employés à temps plein et de deux employés à temps partiel, ainsi que d'un budget annuel de 550 000 \$ pour 1985-1986 et 1987-1988. Le groupe s'occupe actuellement de demandes de financement, de l'éducation des trappeurs, des revendications des autochtones, de la coordination des mesures gouvernementales, de la collecte de données et de relations publiques.

En outre, le Ministère a informé le Comité qu'en 1986-1987 il envisagera la possibilité de faciliter la participation des autochtones et des habitants du Nord à d'autres secteurs de l'industrie de la fourrure.

Le Ministère est également bien au courant du manque de données sur le nombre, les activités et la contribution économique des trappeurs autochtones. Il a fait des démarches auprès des organisations autochtones afin de voir si elles seraient disposées à effectuer une enquête pour recueillir ces renseignements. Si les recommandations du Comité sont adoptées, le comité interministériel sur la question des fourrures dont on propose la création serait en mesure de financer cette activité.

Le Comité a déjà fait une recommandation au sujet de la nécessité, pour chaque ministère représenté au sein du comité interministériel, d'affecter suffisamment de personnel au fonctionnement de cet organisme. Dans le cas du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, il devrait également y avoir suffisamment de ressources humaines et financières pour l'exécution des autres fonctions.

Le Comité recommande:

33. **Que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien réserve des ressources humaines et financières à l'exécution de son mandat à l'égard des activités du gouvernement fédéral en faveur des fourrures.**

## **Le ministère des Affaires extérieures**

Le ministère des Affaires extérieures est chargé d'entretenir l'image de marque du Canada à l'étranger et de protéger son commerce international. Dans la campagne actuelle anti-fourrures, comme ce fut le cas pour la chasse aux phoques, ce ministère ne parvient pas toujours à concilier ces responsabilités. Bien qu'un certain nombre de ses fonctionnaires s'occupent de la question des fourrures, à l'heure actuelle, au Ministère à Ottawa, personne n'en est chargé exclusivement quoique plusieurs personnes s'occupent chacune d'un aspect particulier de cette affaire.

Les agents en poste à l'étranger ont reçu ordre de surveiller la situation internationale et de fournir aux personnes sérieuses qui en font la demande des renseignements sur le piégeage. On leur a également demandé d'être prudents afin de ne pas donner trop d'importance à cette question et de ne pas exposer ainsi le Canada à la critique.

Dans un mémoire présenté au Comité, les Affaires extérieures estiment qu'il serait inopportun pour le gouvernement de participer directement au débat public international sur la question des fourrures et qu'il incombe à l'industrie de la fourrure d'être son propre porte-parole. Au cours des audiences, ce Ministère a été vivement critiqué pour sa réticence à prendre ouvertement position à l'étranger et pour son refus de reconnaître les répercussions probables de la campagne contre le piégeage.

En 1984, au tout début de la contre-offensive, cette réticence du Ministère a énormément influé sur les activités du principal organisme international de défense des autochtones sur la scène mondiale. En effet, des représentants de l'Organisation internationale de survie des autochtones qui ont témoigné devant le Comité ont cité le cas où il leur a fallu annuler un voyage à l'étranger parce que le Ministère avait décidé au dernier moment de retirer son financement. D'après l'Organisation, il s'agit là d'un exemple illustrant la nécessité d'un changement d'attitude. M. Dave Monture, porte-parole de l'OISA, a comparé l'attitude du ministère des Affaires extérieures à «la politique de l'autruche: ils s'enfoncent la tête dans le sable en espérant que le problème disparaîtra de lui-même ... La position du Ministère a été ambivalente dès le départ ... Les Affaires extérieures veulent tout simplement éviter d'entraver nos efforts.»(5) L'Organisation a signalé avoir obtenu une plus grande collaboration au cours de sa fructueuse tournée internationale de sensibilisation de l'opinion publique lorsque *Greenpeace U.K.* a suspendu sa campagne anti-fourrures à l'automne 1985. M. Monture s'est exprimé en ces termes: «En effet, une fois que nous les avons convaincus que nous pouvions vraiment rehausser l'image du Canada à l'étranger, ils ont été plus que coopératifs. Mais lorsque les choses se corsent, je ne pense pas que nous puissions compter sur les Affaires extérieures.»(6)

Des porte-parole de l'industrie se sont toutefois montrés optimistes quant à la capacité du gouvernement de changer l'image négative que s'est acquise le Canada à la suite, par exemple, du débat sur la chasse aux phoques. Ils ont déclaré qu'il fallait que le ministère des Affaires extérieures fasse comprendre aux gouvernements et aux organismes internationaux que le Canada veut protéger et conserver ses animaux à fourrure.

Le Comité estime que si les Affaires extérieures doivent contribuer à rehausser l'image du Canada ici et à l'étranger, la question du piégeage doit cesser d'embarrasser les représentants du gouvernement canadien à l'étranger. Le ministère des Affaires extérieures, dont la principale responsabilité consiste à entretenir l'image de marque du Canada sur le plan international, devrait considérer le piégeage comme une profession respectable et ne pas se laisser si facilement intimider par la crainte d'une réaction internationale négative qui puisse être fondée sur une piètre compréhension des questions, mais au contraire faciliter cette compréhension.

Le Comité recommande :

- 34. Que le ministère des Affaires extérieures change d'attitude et reconnaisse le caractère légitime du piégeage en tant qu'activité économique et entreprenne de promouvoir activement l'industrie de la fourrure dans ses postes à l'étranger.**

Le nouveau rôle plus actif que le Comité propose pour le ministère des Affaires extérieures suppose que l'on renseigne à fond le personnel de ce dernier pour lui donner les moyens de défendre la cause du Canada.

Le Comité recommande donc:

- 35. Qu'en collaboration avec l'industrie de la fourrure, le gouvernement fédéral organise à l'intention des employés des Affaires extérieures au Canada et à l'étranger des séances d'information qui leur permettent de renseigner toutes les nations sur le piégeage.**

Pour aider des groupes comme l'OISA, le Comité estime possible de prendre des mesures précises. Le ministère des Affaires extérieures pourrait être utile à des groupes comme l'OISA lorsque des pressions ponctuelles sont exercées à l'échelle internationale, en leur offrant d'utiliser ses locaux et ses services à l'étranger. Puisque la campagne de protection des droits des animaux se déroule en Europe, il serait peut-être sage de recourir aux services des Affaires extérieures à l'étranger plutôt que d'établir un bureau à un endroit précis. Les sections commerciales des ambassades canadiennes mettent déjà un bureau à la disposition des hommes d'affaires en visite à l'étranger. Bien que le représentant des

Affaires extérieures se soit élevé contre une participation aussi directe du gouvernement dans cette affaire, le Comité ne partage pas ces réserves.

Le Comité recommande:

- 36. Que dans ses ambassades le ministère des Affaires extérieures mette à la disposition des représentants autochtones ainsi que de ceux de l'industrie de la fourrure, des services et d'autres formes d'aide afin de contrer la menace que fait planer sur l'industrie de la fourrure la campagne de protection des droits des animaux.**

En raison de son mandat international, le ministère des Affaires extérieures jouerait un rôle important au sein du Comité interministériel sur la question des fourrures proposé. À l'heure actuelle, le Ministère doit s'occuper de cette question dans la mesure où elle a trait aux marchés d'exportation, aux questions autochtones internationales, aux organisations environnementales internationales, aux communications extérieures, aux communications commerciales, aux intérêts de chaque pays et aux trente et une missions à l'étranger. Bien que la défense du commerce de la fourrure par les Affaires extérieures relève du «commerce à l'exportation», il faut tenir compte de tous/ces autres intérêts. Cela ne facilite pas l'adoption d'une politique cohérente en matière de piégeage, toutefois le Comité espère que le changement d'attitude qui s'impose aboutira à des actes de la part de tous les groupes formant les Affaires extérieures.

Le Comité s'inquiète également des attitudes contradictoires adoptées au sein du gouvernement fédéral à l'égard du piégeage et de la participation des autochtones au commerce de la fourrure. Il est important que les approches nationales et internationales coïncident. Il faudra concilier les divergences au moyen de la tribune que constituera le Comité interministériel sur la question des fourrures.

## Résumé

On peut constater que les trois ministères dont il a été question ont des mandats très différents : le nouveau Comité interministériel chargé de la question devrait jouer un rôle important en s'assurant que les divers programmes sont clairement énoncés et se complètent mutuellement de manière à faciliter l'application des mesures qui s'imposent. Le gouvernement peut ouvertement exposer sa position et l'étayer de faits, mais c'est l'industrie elle-même qui devra faire valoir la nécessité d'une industrie canadienne de la fourrure.

Des divergences d'opinions sont nées par le passé tant au sein de l'industrie que du gouvernement. C'est avec un certain malaise que le Comité constate qu'il en est toujours ainsi, malgré les efforts déployés pour corriger la situation. Il faut régler ce problème dans les plus brefs délais. Le Canada a tiré plus d'une leçon de la campagne contre la chasse aux phoques, la plus importante étant peut-être que maintenant qu'on ne parle plus des blanchons, les écologistes seront obligés de concentrer leurs efforts sur des questions également susceptibles d'attirer l'attention du grand public. On ne peut trop insister sur la nécessité de faire preuve de vigilance, car il est très peu probable que les protestataires se volatilisent.



## RENOIS

Les renvois aux procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de la Chambre des communes des affaires autochtones et du développement du Nord (qui a remplacé le Comité permanent des Affaires indiennes et du développement du Nord canadien) sont présentés sous la forme suivante : nom du témoin, procès-verbaux et témoignages, numéro du fascicule, page et date. Sauf indication contraire, il s'agit des procès-verbaux et témoignages de la première session de la trente-troisième législature 1984-1985-1986.

### CHAPITRE I

- (1) Smith, Dan. «Animal Activists Seek to Cripple Fur Industry,» *Toronto Star*, le 2 août 1986, citant Tom Hughes, Président de l'*Ontario Humane Society*.
- (2) Best, Stephen. Vice-président, Coalition internationale de la faune, *Procès-verbaux et témoignages*, fascicule 24:35, 13, le 27 mai 1986.
- (3) Ernerk, Peter. Président, *Keewatin Inuit Association*, *Procès-verbaux et témoignages*, fascicule 9:8, le 21 avril 1986.
- (4) Erasmus, Georges. Coprésident canadien, Organisation internationale de survie des autochtones, *Procès-verbaux et témoignages*, fascicule 4:8, le 10 avril 1986.
- (5) Erasmus, Georges. Chef, Assemblée des Premières nations, *Procès-verbaux et témoignages*, fascicule 45:22, le 7 novembre 1985.

### CHAPITRE II

- (1) Ernerk, *Procès-verbaux et témoignages*, fascicule 9:7, le 21 avril 1986.
- (2) *National Animal Rights Association*, Mémoire présenté au Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Nord, mai 1986, p. 30.
- (3) Hammond, Dick. Chef de bande, Bande indienne Ross River, *Procès-verbaux et témoignages*, fascicule 15:16, le 28 avril 1986.
- (4) Conseil Attikamek-Montagnais, Mémoire présenté au Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Nord, le 7 avril 1986, p. 4, 5.
- (5) Inuksuk, Rhoda. Président, Inuit Tapirisat du Canada, *Procès-verbaux et témoignages*, fascicule 25:8, le 29 mai 1986.
- (6) Linklater, Howard. Directeur de bande, Bande indienne Old Crow, *Procès-verbaux et témoignages*, fascicule 13:29, le 25 avril 1986.
- (7) Inuksuk. *Procès-verbaux et témoignages*, fascicule 25:10, le 29 mai 1986.
- (8) Klein, Esther. Ex-présidente, Ligue de défense des animaux, *Procès-verbaux et témoignages*, fascicule 3:33, le 9 avril 1986.
- (9) *Ibid.*, Fascicule 3:34.
- (10) Erasmus. *Procès-verbaux et témoignages*, fascicule 4:25, le 10 avril 1986.
- (11) Njootli, Stanley. Conseiller, Bande indienne Old Crow, *Procès-verbaux et témoignages*, fascicule 13:9, le 25 avril 1986.
- (12) Doubleday, Nancy. Conseillère juridique, Inuit Tapirisat du Canada, *Procès-verbaux et témoignages*, fascicule 25:10, le 29 mai 1986.

- (13) Inuksuk. *Procès-verbaux et témoignages*, fascicule 25:12, le 29 mai 1986.
- (14) Dick. *Procès-verbaux et témoignages*, fascicule 15:78, le 28 avril 1986.
- (15) Klein. *Procès-verbaux et témoignages*, fascicule 3:39, le 9 avril 1986.
- (16) Livingston, John A. Mémoire présenté au Comité des affaires autochtones et du développement du Nord, avril 1986, p. 3.
- (17) *Ontario Humane Society*, Mémoire présenté au Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Nord, avril 1986, p. 1.
- (18) Thomas, Charlie. Bande indienne Old Crow, *Procès-verbaux et témoignages*, fascicule 13:25, 28, le 25 avril 1986.
- (19) Erasmus. *Procès-verbaux et témoignages*, fascicule 45:19, le 7 novembre 1985.
- (20) *Ibid.*, Fascicule 45:20.
- (21) McLean, Dan, Ancien, *Indian Association of Alberta*, *Procès-verbaux et témoignages*, fascicule 10:62, le 22 avril 1986.
- (22) Ernerk. *Procès-verbaux et témoignages*, fascicule 9:10, le 21 avril 1986.
- (23) Gamble, Lloyd. Directeur des ressources régionales, *Keewatin Wildlife Federation*, *Procès-verbaux et témoignages*, fascicule 9:37, le 21 avril 1986.
- (24) Association des trappeurs et chasseurs de l'Ontario. Mémoire présenté au Comité des affaires autochtones et du développement du Nord, le 4 avril 1986, p. 7.
- (25) Association des trappeurs de Terre-Neuve et du Labrador. Mémoire présenté au Comité des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, le 25 avril 1986, partie 3.
- (26) *Ibid.*
- (27) Gamble. *Procès-verbaux et témoignages*, fascicule 9:27, le 21 avril 1986.
- (28) Erasmus. *Procès-verbaux et témoignages*, fascicule 4:10, le 10 avril 1986.
- (29) Conseil national des Métis. Mémoire présenté au Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Nord, le 21 avril 1986, p. 10.

### CHAPITRE III

- (1) Seabrook, Ken. Association des trappeurs et chasseurs de l'Ontario, *Procès-verbaux et témoignages*, fascicule 21:25, le 22 mai 1986.
- (2) Greenpeace. *Fur Trade Campaign Press Release*, Londres, Angleterre, le 6 août 1984, p. 2.
- (3) Frost, Alice. Chef de bande, Bande indienne Old Crow, *Procès-verbaux et témoignages*, fascicule 13:31, le 25 avril 1986.
- (4) Linklater. *Procès-verbaux et témoignages*, fascicule 13:27, le 25 avril 1986.
- (5) Lalonde, Art. Directeur exécutif, *The Canadian Trappers Federation*, *Procès-verbaux et témoignages*, fascicule 25:27, le 29 mai 1986.
- (6) Greenpeace. *Give Nature a Chance*, brochure, n.d., p. 2.
- (7) Greenpeace. *Greenpeace News*, n.d., p. 7.
- (8) *Association for the Protection of Fur Bearing Animals*. *The Fur Bearers*, Newsletter 48, Vancouver, C.-B., le 6 septembre 1985, p. 4.

- (9) Seabrook. *Procès-verbaux et témoignages*, fascicule 25:23, le 29 mai 1986.
- (10) *Ibid.*, Fascicule 25:27.
- (11) *Ibid.*, Fascicule 25:23.
- (12) *Ibid.*, Fascicule 25:22.
- (13) Herscovici, Alan. *Second Nature: The Animal Rights Controversy*, CBC Enterprises, Montréal, Québec, p. 141.
- (14) Jotham, Neal. «The Trapping Process - Part I», *Animals Canada*, vol. 7, n° 1, janvier 1977, p. 6.
- (15) *Ibid.*
- (16) Fédération des sociétés canadiennes d'assistance aux animaux. Lettre au Comité, le 27 février 1986, p. 2.
- (17) *Ibid.*
- (18) Comité d'étude fédéral-provincial sur les méthodes humaines de piégeage. Mémoire présenté au Comité permanent des pêches et des forêts chargé d'étudier le piégeage humanitaire; *Procès-verbaux et témoignages*, Deuxième session de la trentième législature 1976-1977, fascicule 5A:1, 2, le 15 février 1977.
- (19) *Manitoba Registered Trappers Association*. Mémoire présenté au Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Nord, (sans date), p. 1.
- (20) Brass, Sterling. Président, *Aboriginal Trappers Federation of Canada*, *Procès-verbaux et témoignages*, fascicule 3:21, le 9 avril 1986.
- (21) Gamble, *Procès-verbaux et témoignages*, fascicule 9:20, le 21 avril 1986.
- (22) Jotham, Neal. (à l'époque) vice-président, Association canadienne du piégeage humanitaire, *Procès-verbaux et témoignages*, Comité permanent des pêches et forêts, Deuxième session de la trentième législature 1976-1977, fascicule 6:16, le 22 février 1977.
- (23) Jotham, «The Trapping Process - Part II», *Animals Canada*, vol. 7, n° 2, février 1977, p. 2.
- (24) Comité d'étude fédéral-provincial sur les méthodes humaines de piégeage. *Rapport*, résumé, Ottawa, juin 1981, p. 2.
- (25) Institut de la fourrure du Canada. *Trapper Education in Canada*, le 25 janvier 1985.
- (26) Gamble. *Procès-verbaux et témoignages*, fascicule 9:28, 29, le 21 avril 1986.
- (27) Herscovici. *Procès-verbaux et témoignages*, fascicule 2:25, le 8 avril 1986.
- (28) Frost. *Procès-verbaux et témoignages*, fascicule 13:31, le 25 avril 1986.
- (29) Seabrook. *Procès-verbaux et témoignages*, fascicule 21:23, le 22 mai 1986.
- (30) Woods, Shelagh. Conseillère en matière de politique, Comité canadien des ressources de l'Arctique, *Procès-verbaux et témoignages*, fascicule 28:14, le 10 juin 1986.
- (31) McLean. *Procès-verbaux et témoignages*, fascicule 10:53, le 22 avril 1986.
- (32) Ernerk. *Procès-verbaux et témoignages*, fascicule 9:10, 11, le 21 avril 1986.
- (33) Burnet, Peter. Directeur exécutif, Comité canadien des ressources de l'Arctique, *Procès-verbaux et témoignages*, fascicule 28:15, le 10 juin 1986.
- (34) Hazell, Stephen. Expert-conseil, Fédération canadienne de la faune, *Procès-verbaux et témoignages*, fascicule 28:19, le 10 juin 1986.

- (35) *Ibid.*
- (36) Fédération canadienne de la faune. Mémoire présenté au Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Nord, fascicule 28A:3, le 10 juin 1986.
- (37) *Ibid.*
- (38) Hazell. *Procès-verbaux et témoignages*, fascicule 28:22, le 10 juin 1986.
- (39) Bellefleur, Basile. Premières nations de la Romaine, Assemblée des Premières nations du Québec, *Procès-verbaux et témoignages*, fascicule 30:5, 6, 8, le 12 juin 1986.
- (40) Klein. *Procès-verbaux et témoignages*, fascicule 3:28, le 9 avril 1986.
- (41) Hazell. *Procès-verbaux et témoignages*, fascicule 28:27, le 10 juin 1986.
- (42) *Ibid.*, Fascicule 28:22.

#### CHAPITRE IV

- (1) Kinley, Richard. Conseiller principal, Ressources renouvelables et environnement du Nord, Programme des affaires du Nord, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, *Procès-verbaux et témoignages*, fascicule 44:9, le 17 octobre 1986.
- (2) Herscovici. *Procès-verbaux et témoignages*, fascicule 2:14, le 8 avril 1986.
- (3) *Ibid.*, Fascicule 2:7.
- (4) *Ibid.*, Fascicule 2:9.
- (5) Njootli. *Procès-verbaux et témoignages*, fascicule 13:31, le 25 avril 1986.
- (6) Herscovici. *Procès-verbaux et témoignages*, fascicule 2:12, le 8 avril 1986.
- (7) Ernerk. *Procès-verbaux et témoignages*, fascicule 9:13, le 21 avril 1986.

#### CHAPITRE V

- (1) Erasmus. *Procès-verbaux et témoignages*, fascicule 45:12, le 7 novembre 1985.
- (2) *Ibid.*, Fascicule 45:13.

#### CHAPITRE VI

- (1) Coon, Thomas. Coprésident pour le Canada, Organisation internationale de survie des autochtones, *Procès-verbaux et témoignages*, fascicule 4:13, le 10 avril 1986.
- (2) Erasmus. *Procès-verbaux et témoignages*, fascicule 45:30, 31, le 7 novembre 1985.
- (3) Monture, Dave. Secrétaire-trésorier, Organisation internationale de survie des autochtones, *Procès-verbaux et témoignages*, fascicule 4:27, le 10 avril 1986.
- (4) Herscovici. *Procès-verbaux et témoignages*, fascicule 2:9, le 8 avril 1986.
- (5) Monture. *Procès-verbaux et témoignages*, fascicule 4:27, le 10 avril 1986.
- (6) *Ibid.*

## BIBLIOGRAPHIE

### LIVRES

- Aboriginal Trappers Federation of Canada, *Market Survey And Work Plan*, Volumes I et II, printemps 1986.
- Aboriginal Trappers Federation of Canada, *Public Information*, 1986.
- Adam, G.M., *Canadian Northwest*, Rose Publishing Company, Toronto, 1885.
- Alberta, Department of Energy and Natural Resources, *Trapping and Conservation Manual*, troisième édition, 1985.
- Begg, A., *History Of The Northwest*, Hunter, Rose and Co., Toronto, 1894.
- Bice, Ralph, *Fur: The Trade That Put Upper Canada On The Map*, Ontario Trappers Association, North Bay, 1983.
- Canada, Department of Fisheries and Oceans, Canadian Technical Report of Fisheries and Aquatic Sciences No. 1282, *A Preliminary Study of the Native Harvest Of Wildlife In The Keewatin Region, Northwest Territories* par R.L. Gamble, juillet 1984.
- Canada, Environnement Canada, *L'importance de la faune pour les Canadiens, rapport sommaire de l'enquête nationale de 1981*, Ottawa, 1985.
- Canada, Environnement Canada, *L'importance de la faune pour les Canadiens, résumé de la valeur économique de l'utilisation récréative de la faune*, Ottawa, 1985.
- Canada, Environnement Canada, *Le trappage au Canada*, mars 1985.
- Canada, Environnement Canada, *Rapport annuel*, 1983-84, 1984-85, Ottawa, 1985.
- Canada, Ministère des pêches et océans, *La chasse au phoque - le point de vue canadien*, Ottawa, 1984.
- Canada, Parlement, Chambre des communes, Comité permanent des pêches et des forêts, *Procès-verbaux et témoignages*, deuxième session de la trentième législature, fascicules 5, 6 et 7, février 1977.
- Canada, Parlement, *Troisième rapport* du Comité permanent des pêches et des forêts, troisième session de la trentième législature, 1977-78, *Procès-verbaux et témoignages* du Comité permanent des pêches et des forêts, fascicule 19, le 25 avril 1978.
- Canada, Statistique Canada, *Équipement ménager selon le revenu et d'autres caractéristiques*, catalogue 13-567, hors série, Ottawa, juin 1986.
- Canada, Statistique Canada, *Exportations par marchandises*, mai 1986, catalogue 65-004, mensuel, Ottawa, juillet 1986.
- Canada, Statistique Canada, *Production de fourrure*, Saison 1984-85, catalogue 23-207, annuel, Ottawa, avril 1986.
- Canadian Trappers Federation, *Canadian Trappers' Manual*, North Bay, 1986.
- Conférence fédérale-provinciale sur la faune, *Lignes directrices pour l'élaboration d'une politique de la faune au Canada*, Ottawa, 1982.
- Doering, Elizabeth, *The Anti-Fur Movement: Sealing to Trapping*, un rapport préparé pour le Ministère des affaires indiennes et du Nord, été 1985.
- Henderson, Laurie A., *Trapping As A Management Tool - An Overview*, un rapport préparé pour le Ministère des affaires indiennes et du Nord, Ottawa, avril 1985.

- Herscovici, Alan, *Second Nature: The Animal Rights Controversy*, CBC Enterprises, Montréal, Québec.
- Institut de la fourrure du Canada, *Annual Reports*, 1984, 1985.
- Institut de la fourrure du Canada, *On Nature's Terms*, Toronto, 1985.
- Institut de la fourrure du Canada, *Trapper Education in Canada*, le 25 janvier 1985.
- MacGregor, J.G., *Blankets and Beads*, Institute of Applied Arts Limited, Edmonton, 1949.
- Marsh, James M., *The Fur Trade*, Collier-Macmillan Limited, London, 1971.
- Ontario, Ministry of Natural Resources, *Fur Harvest, Fur Management and Conservation Course*, Books 1-3, Ontario Trappers Association, North Bay, juillet 1986.
- Ontario, Ministry of Natural Resources, *Trapper Education Series Booklet #1, Fur Management in Ontario*, n.d.
- Poole, P.J., *Campaigns Against Hunting and Trapping in Canada: A Review of Events and a Proposed Response*, le 31 juillet 1985.
- Yukon, Department of Renewable Resources, *The Future of Yukon's Fur Resource: A Discussion Paper*, 1986.

## ARTICLES

- «Action Volunteer for Animals,» *Outrage*, Willowdale, Ontario, mai 1985.
- Ark II, *Debbie Campaign Letter*, Toronto, mai 1985.
- Association for the Protection of Fur Bearing Animals, *The Fur Bearers*, Newsletter 48, Vancouver, Colombie-Britannique, le 6 septembre 1985.
- Benjamin, Craig, «Activists Gain Control of Humane Society,» *Toronto Star*, le 14 juillet 1986.
- Canadian Arctic Resources Committee, «The Wolf at the Door,» *Northern Perspectives*, Vol. 14, N° 2, mars-avril 1986.
- Canadian Press, «Greenpeace U.K. Quits European Anti-Fur Drive,» *The Citizen*, Ottawa, le 5 octobre 1985.
- Erkloo, Nellie, «Sealskin Products on the Market Soon,» *Nunatsiaq News*, le 25 juillet 1986.
- Fisher, Douglas, «The Fur Flies,» *Toronto Sun*, le 25 juillet 1986.
- Fisher, Matthew, «Fur Furor,» *Globe and Mail*, le 8 avril 1985.
- Fisher, Matthew, «Inuit Will Campaign to Defend Hunting, Conference Is Told,» *Globe and Mail*, le 31 juillet 1986.
- Fraser, John, «Natives Fight Anti-Fur Ads,» *Globe and Mail*, le 4 octobre 1985.
- Goddard, John, «Out For Blood,» *Harrowsmith*, N° 66, mars-avril 1986, p. 29-37.
- Gorham, Rob, «Trappers Association Out to Improve Image,» *Halifax Chronicle*, le 26 janvier 1985.
- Greenpeace, *Fur Trade Campaign Press Release*, London, England, le 6 août 1984.
- Greenpeace, *Give Future a Chance*, dépliant, n.d.
- Greenpeace, *Greenpeace News*, n.d.
- Hazell, Stephen, «Wrong-Headed Righters,» *Policy Options*, mars 1986, p. 32-5.
- Herscovici, Alan, «Anti-Fur Advocates Ignore Well-Regulated Industry,» *Gazette*, le 26 février 1986.

- Holmes, Doug, «Greenpeace Halts Anti-Fur Campaign,» *News/North*, le 11 octobre 1985.
- Jotham, Neal, «The Trapping Process - Part I,» *Animals Canada*, Vol, 7, N° 1, janvier 1977.
- Jotham, Neal, «The Trapping Process - Part II,» *Animals Canada*, Vol. 7, N° 2, février 1977.
- Koskewich, Judy, «Former Trapper Starts Fox Farm,» *News/North*, le 20 décembre 1985.
- Lash, M.J.B., «New Ontario Trapping Regulations,» *Animals Canada*, été 1985, p. 15-16.
- MacGregor, Roy, «Any Ban on Trapping Would End Way of Life,» *The Citizen*, Ottawa, le 8 août 1986.
- MacLeod, Robert, «Fur Industry Fights Back with Plan to Improve Tarnished Public Image,» *Globe and Mail*, le 26 juin 1984.
- Manthorpe, Jonathan, «Native Group Ready to Bring Pro-Trapping Campaign to Urban Canada,» *The Citizen*, Ottawa, le 30 août 1986.
- McKay, Paul, «Animal Rights Activists Distort Truth: Scientists,» *Whig Standard*, le 18 juillet 1986.
- Novak, Milan, «Trapping - Its Evolution To Participatory Management and Wild Furbearer Husbandry,» *Canadian Wildlife Administration*, juin 1983.
- Ottawa Bureau, «Campaign of Anti-Fur Lobby Groups Morally Unacceptable, Bishops Say,» *Evening Telegram*, le 23 juillet 1986.
- Phillips, Frances, «Fur under Fire,» *Financial Post*, le 16 février 1985.
- Pigg, Sue, «What Radical Coup at Humane Society Means,» *Toronto Star*, le 28 juillet 1986.
- Power, John, «Anti-Trapping Activists Off Base,» *Toronto Star*, le 6 août 1986.
- Rance, Laura, «Trappers In Peril, Fur Group Warns,» *Winnipeg Free Press*, le 14 juin 1985.
- Roberge, Paulette, «Anti-Fur Campaigns Are Having Big Impact on European Sales,» *Financial Post*, le 16 février 1985.
- Ronald, Marilyn, «Group Wages Battle to Shut Down Fur Industry,» *The Citizen*, Ottawa, le 19 juillet 1986.
- Ronald, Marilyn, «Natives-Industry Alliance Counters Animal Rights Activists,» *The Citizen*, Ottawa, le 19 juillet 1986.
- Smith, Dan, «Animal Activists Seek to Cripple Fur Industry,» *Toronto Star*, le 2 août 1986.
- Struzick, Ed, «European Fur Boycott Devastates Northern Life,» *Edmonton Journal*, le 11 avril 1985.
- Struzick, Ed, «Ottawa Looks to Low Profile in Fur Protests,» *Edmonton Journal*, le 6 juillet 1985.
- Struzick, Ed, «Propaganda Plan Would Make Fur Fly,» *Edmonton Journal*, le 6 juillet 1985.
- Thomas, Don, «Trapping Ban Could Lead to Habitat Destruction,» *Edmonton Journal*, le 18 avril 1985.
- Thomas, R.H., «Hunting As a Political Issue,» *Parliamentary Affairs*, N° 39, janvier 1986, p. 19-30.
- Todd, David, «Humane Society Begins Anti-Trapping Campaign,» *Globe and Mail*, le 2 août 1986.
- Volckaert, Filip, «The Seal Hunt - What The Europeans Fail To Understand,» *International Insights* 2, printemps 1986, p. 33-5.
- Watt, E., «Sealskin Leather to Make Debut,» *News/North*, le 22 novembre 1985.
- Westcott, Doug, «Trappers Learn Trade,» *News/North*, le 22 novembre 1985.
- Worthington, Peter, «Into Battle against Chuck-Wagon Races,» *Financial Post*, le 9 août 1986.





## ANNEXE A

### TÉMOINS AUX AUDIENCES PUBLIQUES

N° DU FASCICULE	DATE	ORGANISMES ET TÉMOINS
44	le 17 octobre 1985	<b>Ministère des affaires indiennes et du Nord canadien</b> M. John Hucker, sous-ministre adjoint intérimaire M. Richard Kinley, analyste de la politique, Direction générale des ressources renouvelables et de l'environnement du Nord. M. Brian Roberts, agent intérimaire de la prise d'animaux à fourrure et de l'expansion du marché.
45	le 29 octobre 1985	<b>Ministère des affaires extérieures</b> M. Dennis Browne, directeur général de l'agriculture, des pêches et des produits alimentaires M. Richard Ablett, directeur adjoint (politique), Direction des pêches et des produits de la pêche M. Brian Mackay, responsable de secteur, Direction des produits agricoles.
45	le 7 novembre 1985	<b>Assemblée des Premières nations</b> Georges Erasmus, chef national M. Dave Monture, directeur des relations internationales M. Dan Gaspé, directeur de liaison parlementaire M. Harold Tarbell, directeur adjoint de liaison parlementaire
50	le 28 novembre 1985	<b>Ministère de l'Environnement</b> M. Doug Pollock, directeur, Gestion et administration M. Neal Jotham, coordonnateur, Programme du piégeage non cruel
52	le 5 décembre 1985	<b>Compagnie de la Baie d'Hudson</b> M. Bruno Tenaglia, Vice-président et contrôleur, <i>Hudson's Bay Fur Sales Canada Limited</i> M. George Whitman, gestionnaire, Relations publiques
2	le 8 avril 1986	M. Alan Herscovici, auteur
3	le 9 avril 1986	<b>The Aboriginal Trappers' Federation of Canada</b> M. Sterling Brass, président M. Bob Stevenson, directeur administratif
	le 9 avril 1986	<b>Ligue de défense des animaux</b> M <sup>me</sup> Esther Klein, ancienne présidente

- 4 le 10 avril 1986 **Organisation internationale de survie des autochtones**  
Georges Erasmus, chef, co-président pour le Canada  
M. Thomas Coon, co-président pour le Canada  
M. Dave Monture, secrétaire-trésorier  
M<sup>me</sup> Cindy Guilday, conseillère en matière de médias
- 9 le 21 avril 1986 **Keewatin Inuit Association**  
M. Peter Ernerk, président  
(Rankin Inlet, T.N.-O.)
- Keewatin Wildlife Federation**  
M. Armand Angootealuk, président  
M. Lloyd Gamble, gestionnaire des ressources régionales
- Nunasi Corporation**  
M. Peter Pilikapsi, président
- 10 le 22 avril 1986 **Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest**  
L'hon. Nick Sibbeston, leader du gouvernement  
(Yellowknife, T.N.-O.)
- Indian Association of Alberta**  
M. Lawrence Courtoreille, conseiller  
M. Dan McLean, ancien
- 11 le 23 avril 1986 **Chambre de commerce de Yellowknife**  
M. David Talbot, ancien président  
(Yellowknife, T.N.-O.)
- 12 le 24 avril 1986 **MacKenzie Delta Regional Council**  
M. Johnny Charlie, ancien chef, Fort McPherson  
(Inuvik, T.N.-O.)
- Committee for Original Peoples Entitlement**  
M. Les Carpenter, porte-parole  
M. Bill Day, président  
M. Greg Smith, directeur administratif de  
l'*Inuvialuit Communications Society*  
M. Bill Goose, porte-parole
- 13 le 25 avril 1986 **Bande indienne Old Crow**  
M<sup>me</sup> Alice Frost, chef de la bande  
(Old Crow, Yukon) M. Howard Linklater, directeur de la bande  
M. Stanley Njootli, conseiller
- 14 le 26 avril 1986 **Council for Yukon Indians**  
(Whitehorse, Yukon) M. Michael Smith, président  
M. Albert James, vice-président  
M. Bill Webber, vice-président

- Bande indienne Mayo**  
M. Robert Hager, chef de la bande  
M. Mikolay Peter, conseiller
- The Yukon Trappers Association**  
M<sup>me</sup> Darline Richardson, secrétaire/directrice  
M. Bill Sinclair, ancien secrétaire
- 15 le 28 avril  
1986  
(Whitehorse, Yukon) **Gouvernement du territoire du Yukon**  
M. Dave Porter, ministre du Tourisme,  
ministre des Ressources renouvelables  
L'hon. Tony Penikett, leader du gouvernement
- The Yukon Conservation Society**  
M<sup>me</sup> Laurie Henderson, directrice
- Bande indienne Ross River**  
M. Hammond Dick, chef de la bande
- 21 le 22 mai  
1986 **Institut de la fourrure du Canada**  
M. Jim Bourque, président  
M. Ray Gilbert, directeur administratif  
M. Gus Mavridis, Association canadienne du commerce de la  
fourrure (Ontario) Inc.  
M. Ken Seabrook, *Association des trappeurs et chasseurs de  
l'Ontario*
- 24 le 27 mai  
1986 **Coalition internationale de la faune**  
M. Stephen Best, vice-président
- 25 le 29 mai  
1986 **Inuit Tapirisat du Canada**  
M<sup>me</sup> Rhoda Inuksuk, présidente  
M. John Illupalik, secrétaire-trésorier  
M<sup>me</sup> Nancy Doubleday, conseillère juridique
- The Canadian Trappers Federation**  
M. Art Lalonde, directeur administratif  
M. Ken Seabrook, Association des trappeurs et chasseurs  
de l'Ontario
- 26 le 3 juin  
1986 **Association canadienne du piégeage humanitaire**  
M<sup>me</sup> Marietta Lash, directrice administrative
- Fédération des sociétés canadiennes d'assistance  
animaux**  
M. J. Robert Gardiner, vice-président de l'Association cana-  
dienne piégeage humanitaire
- 27 le 5 juin  
1986 **The Association for the Protection of Fur-Bearing Animals**  
M. George Clements, directeur adiministratif

- 28 le 10 juin 1986 **Comité canadien des ressources de l'Arctique**  
M. Peter Burnet, directeur administratif  
M<sup>me</sup> Shelagh Woods, Ressources
- Fédération canadienne de la faune**  
M. Stephen Hazell, conseiller juridique
- 29 le 11 juin 1986 **Grand Conseil des Cris**  
M<sup>me</sup> Violet Pachano, directrice administrative  
M. Ignatius Larusic, expert-conseil et anthropologue  
M. Robert Epstein, expert-conseil
- 30 le 12 juin 1986 **Assemblée des Premières nations du Québec**  
(Innu du Labrador et du Québec)  
M. Konrad Sioui, vice-président national pour le Québec  
M. Basile Bellefleur, chef, Premières nations de la Romaine  
M. Guy Bellefleur, conseiller, Premières nations de la Romaine  
M. Dan Gaspé, directeur des Relations parlementaires (APN)
- 33 le 26 juin 1986 **Comité de direction interministériel sur le piégeage humanitaire**  
M. Doug Pollock, ministère de l'Environnement  
M<sup>me</sup> Danielle Wetherup, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien  
M. Dennis Browne, ministère des Affaires extérieures

## ANNEXE B

### MÉMOIRES REÇUS

- Aboriginal Trappers Federation of Canada*, Ottawa (Ontario)
- Action Volunteers for Animals*, Willowdale (Ontario)
- Association canadienne du piégeage humanitaire, Toronto (Ontario)
- Association des trappeurs de Terre-Neuve et du Labrador, Corner Brook (Terre-Neuve)
- Association des trappeurs et chasseurs de l'Ontario, North Bay (Ontario)
- Bande indienne Ross River, Ross River (Yukon)  
Cesar, Ed, Granum (Alberta)
- Coalition internationale de la faune, Toronto (Ontario)
- Compagnie de la Baie d'Hudson, Rexdale (Ontario)
- Conseil Attikamek-Montagnais, Village des Hurons (Québec)
- Conseil national des Métis, Ottawa (Ontario)
- Cumming, Bruce Gordon, Fredericton (Nouveau-Brunswick)
- Fédération canadienne de la faune, Ottawa (Ontario)
- Fédération des sociétés canadiennes d'assistance aux animaux, Ottawa (Ontario)
- Gouvernement de la Nouvelle-Écosse - ministère des Terres et Forêts, Kentville (Nouvelle-Écosse)
- Gouvernement de la Saskatchewan - Parcs et ressources renouvelables, Regina (Saskatchewan)
- Gouvernement de l'Ontario - ministère des Ressources naturelles, Toronto (Ontario)
- Gouvernement du Nouveau-Brunswick - ministère des Ressources naturelles, Fredericton (Nouveau-Brunswick)
- Grand conseil des Cris du Québec, Val-d'Or (Québec)
- Herscovici, Alan, Outremont (Québec)
- Indian Association of Alberta*, Edmonton (Alberta)
- Institut de la fourrure du Canada, Toronto (Ontario)
- Keewatin Inuit Association*, Rankin Inlet (Territoires du Nord-Ouest)
- Ligue de défense des animaux, Ottawa (Ontario)
- Livingston, John A., North York (Ontario)
- MacKenzie Delta Regional Council*, Inuvik (Territoires du Nord-Ouest)
- Manitoba Keewatinowi Okimakanak Inc.*, Winnipeg (Manitoba)
- Manitoba Registered Trappers' Association*, Grand Rapids (Manitoba)
- Mason, Christine, Scarborough (Ontario)
- McDowell, Rita, Barrie (Ontario)

Ministère de l'Environnement, Ottawa (Ontario)

Ministère des Affaires extérieures, Ottawa (Ontario)

Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, Ottawa (Ontario)

*National Animal Rights Association*, Mississauga (Ontario)

*Ontario Humane Society*, Toronto (Ontario)

Organisation internationale de survie des autochtones, Ottawa (Ontario)

*The Association for the Protection of Fur-Bearing Animals*, Vancouver (Colombie-Britannique)

*The Canadian Trappers' Federation*, Noranda (Québec)

*The Federation of Saskatchewan Indian Nations*, Regina (Saskatchewan)

*The Sierra Club of Ontario*, Toronto (Ontario)

*Yukon Conservation Society*, Whitehorse (Yukon)

*Yukon Trappers' Association*, Whitehorse (Yukon)

Wenzel, George, Montréal (Québec)

## PROCÈS-VERBAUX

Le MERCREDI 6 août 1986

Le Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Nord se réunit aujourd'hui à huis clos, à 9 h 45, sous la présidence de Stan Schellenberger, (*président*).

*Membres du Comité présents:* John A. MacDougall, Jim Manly, Stan Schellenberger, Jack Scowen, Thomas Suluk.

*Aussi présents:* Caroline Casselman, Stuart Herbert, Penny Muller, Susan Presley. *Du Service de recherches de la Bibliothèque du Parlement:* Sonya Dakers, Debra Wright, attachées de recherche.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi conformément aux pouvoirs que lui confère l'article 96(2) du Règlement en ce qui a trait au mandat du ministère des Affaires indiennes et du Développement du Nord sur la question de la fourrure. (*Voir Procès-verbaux et témoignages du mardi 8 avril 1986, fascicule n°2*).

Le Comité examine son projet de rapport sur la question de la fourrure.

À midi, la séance est suspendue.

À 14 h 15, la séance reprend.

Sur motion de John MacDougall, il est convenu,—Que le Comité adopte le projet de rapport, qui constituera son Troisième rapport à la Chambre, et que le président soit autorisé à y apporter tout changement typographique ou de rédaction qui peut s'avérer nécessaire, sans toutefois changer le fond du rapport; et que le président soit chargé de présenter le rapport à la Chambre.

Sur motion de John MacDougall, il est convenu,—Que conformément à l'article 99(2) du Règlement, le Comité demande que le gouvernement dépose une réponse globale à son Troisième rapport.

Sur motion de John MacDougall, il est convenu,—Que le Comité fasse imprimer 5 000 copies de son Troisième rapport à la Chambre en version bilingue tête-bêche et avec une couverture distinctive.

À 17 h 30, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le JEUDI 7 août 1986

Le Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Nord se réunit aujourd'hui, à huis clos, à 10 h 10, sous la présidence de Stan Schellenberger, (*président*).

*Membres du Comité présents:* John A. MacDougall, Jim Manly, Allan Pietz, Stan Schellenberger, Jack Scowen, Thomas Suluk.

*Aussi présents:* Caroline Casselman, Stuart Herbert, Penny Muller, Susan Presley. *Du Service de recherches de la Bibliothèque du Parlement:* Sonya Dakers, Debra Wright, attachées de recherche.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi conformément aux pouvoirs que lui confère l'article 96(2) du Règlement en ce qui a trait au mandat du ministère des Affaires indiennes et du Développement du Nord sur la question de la fourrure. (*Voir Procès-verbaux et témoignages du mardi 8 avril 1986, fascicule n° 2*).

À l'unanimité, le Comité décide de réexaminer certains paragraphes de son Troisième rapport à la Chambre portant sur la question de la fourrure.

À 12 h 10, la séance est suspendue.

À 13 h 45, la séance reprend.

À 16 h 20, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Luke Morton

Le JEUDI 23 octobre 1986

(1)

Le Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Nord tient, aujourd'hui à 9 h 42, sa séance d'organisation.

*Membres du Comité présents:* André Harvey, Allan Pietz, Jack Scowen, Keith Penner, John Parry.

*Membres suppléants présents:* Scott Fennell remplace Girve Fretz; Allan Cooper remplace Thomas Suluk.

*Aussi présentes: Du Service de recherches de la Bibliothèque du Parlement:* Sonya Dakers, Debra Wright, attachées de recherche.

Le greffier préside l'élection d'un président.

Keith Penner propose,—Que Girve Fretz assume la présidence du Comité.

Après débat, la motion est mise aux voix par vote à main levée et rejetée comme suit:

POUR: 2;

CONTRE: 4.

Sur motion d'Allan Pietz, André Harvey est élu président du Comité.

Sur motion d'Allan Pietz, Thomas Suluk est élu vice-président du Comité.

Sur motion de John Parry, il est convenu,—Que le président soit autorisé à tenir des réunions pour recevoir des témoignages et en permettre l'impression en l'absence du quorum, à condition qu'au moins deux (2) membres soient présents, dont un de l'opposition.

Sur motion de John Parry, il est convenu,—Que le Comité s'assure les services du personnel de recherche de la Bibliothèque du Parlement pour l'aider dans ses travaux.



Sur motion d'Albert Cooper, il est convenu,—Que, à la discrétion du président, les témoins invités à comparaître devant le Comité soient remboursés des frais de déplacement et touchent des honoraires, jusqu'à concurrence de deux (2) délégués par organisme, le tout en conformité des normes établies par le président de la Chambre.

Sur motion de John Parry, il est convenu,—Que le Troisième rapport adopté par le Comité à l'issue de la première session de la trente-troisième législature constitue le Premier rapport du Comité à la Chambre; et que le président du Comité reçoive instruction de présenter ledit rapport à cette dernière.

À 10 h 02, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité  
Eugene Morawski



On the subject of the report, it was stated that the Committee requires the members of Research Staff from the Department of Agriculture to attend the meeting.

The meeting was held on the 21st of the month and was attended by the following members of the Committee: Mr. J. H. ...

The Chairman of the Committee, Mr. ...

The Chairman of the Committee, Mr. ...

The Chairman of the Committee, Mr. ...

The Chairman of the Committee, Mr. ...

The Chairman of the Committee, Mr. ...

The Chairman of the Committee, Mr. ...

The Chairman of the Committee, Mr. ...

The Chairman of the Committee, Mr. ...

The Chairman of the Committee, Mr. ...